

FOOT LYON RHÔNE

DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL
30 ALLÉE PIERRE DE COUBERTIN - 69007 LYON
04 72 76 01 01 - DISTRICT@LYON-RHONE.FFF.FR
HTTP://LYON-RHONE.FFF.FR

PV SPECIAL AG

28/11/26

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS
DISTRICT DE LYON ET DU RHÔNE DE FOOTBALL

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026
A 9 H 30 PRECISES

Salle Agora II
23 rue du Lavoir – 69330 JONAGE

Retour en images sur l'Assemblée Générale du vendredi 29 mai 2026 à ST FORGEUX









REPRESENTATION DES CLUBS A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les clubs sont convoqués suivant l'article 12 des statuts du District de Lyon et du Rhône. Le District adresse au Président du Club la convocation, l'ordre du jour et le pouvoir suivant l'article 12-5-1 des statuts du District de Lyon et du Rhône (15 jours au moins avant l'Assemblée Générale).
Le Président est celui connu de notre fichier au moment de l'envoi.

Si le Président du Club est absent le jour de l'AG il peut être représenté par tout autre personne licenciée du Club, âgée de 18 ans ou plus au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par le Président.

C'est le Président connu de notre fichier qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec sa licence.
C'est le Président dernièrement élu qui remplace le Président connu de notre fichier : il se présente avec le pouvoir que lui aura signé l'ex Président au bureau d'entrée avec sa licence. A défaut du pouvoir, il se présente avec copie du compte rendu de l'AG de son club qui l'a élu Président.
C'est un représentant du Club qui assiste : il se présente au bureau d'entrée avec le pouvoir que lui aura signé le Président et sa licence.

Dans les trois cas, si les conditions sont remplies, il sera remis au représentant l'enveloppe qui lui permettra de voter.
Si les conditions ne sont pas remplies, le club sera noté comme participant à l'AG mais ne pourra prendre part aux votes.
Nous remercions par avance les Présidents de bien respecter ces consignes pour le bon déroulement de l'AG.

Nota :

- A défaut de licence, une pièce d'identité sera exigée
- **Un représentant de Club ne peut représenter que son Club**
- A la date de l'Assemblée Générale, un club suspendu doit néanmoins participer à l'AG (sous peine de l'amende prévue - 150 €) mais ne pourra participer au vote. Ces dispositions s'appliquent également à un club suspendu le jour de l'Assemblée Générale comme n'étant pas en règle avec la trésorerie du District de Lyon et du Rhône. A moins qu'il ne régularise sa situation au moment de l'émargement.







UN GRAND MERCI
À TOUS NOS PARTENAIRES ET MÉCÈNES



MOT DU PRESIDENT DE L'USEL FOOT

« Monsieur le Président du District, Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur, chers collègues présidents, dirigeants, éducateurs, arbitres, bénévoles et amis du football.

C'est avec un grand plaisir et une profonde fierté que je prends la parole aujourd'hui au nom de mon club d'U.S.EST LYONNAIS.

L'USEL est un club de football comptant à ce jour 363 licenciés, le club s'inscrit dans la vie locale comme un club formateur et citoyen, avec une forte vocation éducative et sociale.

L'USEL née de la volonté de proposer une pratique du football accessible à tous, dans un cadre familial et convivial.

Le club s'implante durablement comme un acteur de la commune, il met en avant le respect, la solidarité et la citoyenneté. L'USEL propose des équipes dans presque toutes les catégories : séniors, vétérans, loisirs, U20, U15, U7 à U9 jusqu'à U13, ainsi que des U15 féminines.

Le club organise régulièrement des stages pendant les vacances scolaires, ouverts aux licenciés comme aux non-licenciés, favorisant la découverte du football et d'autres sports.
Au-delà de sa vocation sportive, l'USEL est un acteur engagé de la vie jonageoise.
Le club participe régulièrement aux manifestations organisées par la commune, comme les foulées de Jonage, ainsi qu'à différentes actions solidaires et caritatives, telles que la montée de l'Alpe d'Huez, organisée au profit des blessés de l'Armée de Terre. Nous sommes convaincus que le rôle d'un club ne se limite pas au terrain, mais qu'il contribue aussi à faire vivre et à renforcer les liens au sein de notre commune.

Sur le plan sportif, ma volonté en tant que nouveau président est de redonner à nos équipes séniors et U20 le goût de la victoire. Nous devons retrouver une véritable dynamique sportive, fondée sur l'ambition, l'engagement et l'esprit collectif.
Ma priorité sera de mieux accompagner nos jeunes licenciés en lors proposant un encadrement de qualité, assuré par des éducateurs formés.



Président USEL FOOT

Sur le plan associatif, je tiens à remercier tout particulièrement nos bénévoles, éducateurs et dirigeants. Leur disponibilité, leur implication et leur esprit collectif ont largement contribué à assurer une transition sereine lors du changement de présidence.

Je tiens à adresser mes remerciements à la municipalité pour leur soutien, et tout particulièrement à Monsieur le Maire, Sébastien Mellet, adjoint au Maire ainsi qu'à Laurent Chervier.

Je souhaite également remercier Patrick Randouillet pour son travail dans l'entretien de nos terrains, ainsi qu'à Jean-Vincent responsable du service technique, pour sa disponibilité et son aide précieuse au quotidien.

Je profite de cette occasion pour remercier l'ensemble du bureau pour leur investissement et leur engagement dans la vie du club.

Enfin, je tiens à remercier le président Arsène MEYER ainsi que l'ensemble du district pour la confiance qu'ils nous ont accordée d'avoir choisi la commune de Jonage pour accueillir cette assemblée générale. C'est un honneur pour notre club.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une belle saison. »



ORDRE DU JOUR

- Vérification des pouvoirs (à partir de 8 h 30)
- Ouverture de l'Assemblée Générale à 9 h 30 (très précises)
- Présentation des invités et du Programme par le Président
- Présentation de la nouvelle animation de l'AG
- Allocution des Personnalités
- Questions au Président sur le plan 24/28 et la saison en cours
- Point sur les Aides Financières aux Clubs (50 000 €), Fonds d'aide aux clubs (FAC)
- Présentation de la nouvelle récompense Fair-play et Discipline
- Présentation IA Lyonix et plan de Communication du District
- Approbation du PV de la dernière AG du 29 mai 2026 à ST FORGEUX
- Adoption du rapport moral 2025/2026 « PV Spécial AG »
- Présentation des comptes du 01/07/25 au 30/06/26 par nos Trésoriers
- Compte rendu de notre Expert-comptable et de notre Commissaire aux comptes
- Approbation de nos résultats 2025/2026 et affectation du résultat

- Pause 30 minutes

- Coup de projecteur sur deux Dirigeants
- Remise de récompenses
- Ouverture AG Extraordinaire
- Modifications de textes statutaires
- Règlement Financier du District
- Fermeture AG Extraordinaire
- Informations diverses (tirage au sort lettres, incivilités sur Arbitres Féminines…)
- Présentation Aide juridique aux Clubs
- Vœux des commissions du District
- Vœux des Clubs
- Questions diverses *
- Remise des Bons Carburants, aide Féminine, aide Licences Volontaires, Fair Play et Discipline

Attention : Les Clubs absents en fin d'AG ne pourront pas prétendre aux aides du DLR

Les questions diverses que les Clubs souhaiteraient poser devront parvenir par courrier ou mail (district@lyon-rhone.fff.fr) au District **avant le lundi 23 novembre 2026**

Tous les clubs doivent obligatoirement être présents à l'Assemblée Générale
sous peine d'une amende de 150 €.

POUVOIR

Je soussigné(e) _ _ _

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS DU VENDREDI 29 MAI 2026 A SAINT FORGEUX

Le Président Arsène MEYER souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale en remerciant :

- La municipalité de SAINT FORGEUX, son Maire Monsieur Jérôme DURAND pour le prêt de cette salle. Le Président Arsène MEYER rappelle que nous avions déjà fait une AG dans cette même salle en 2013.
- Le Club de l'AS SAINT FORGEUX, son Président Geoffrey MAINAND, et toute leur équipe de bénévoles pour la préparation de cette AG

Il salue :

- La Ligue Auvergne Rhône Alpes représentée par Hubert GROUILLER, Président de la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Dominique DRESCOT, que l'on ne présente plus, membre du Conseil de Ligue et ancien membre du Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône, le Président Pascal PARENT étant excusé
- Les Présidents ou Représentants de nos quatre Amicales (Honoraires, Arbitres, Educateurs et Présidents des Clubs)
- Jean François GOMEZ du journal Le Progrès
- Les partenaires et mécènes du District, en particulier Ekinsport, notre équipementier, représenté par Franck CAMANDONA ainsi que WIN SPORT SCHOOL que l'on présentera plus tard durant l'Assemblée
- Les membres élus du Comité Directeur, les Présidents de Groupement, les membres de nos Commissions, les salariés ainsi que les membres honoraires du District
- Mesdames et Messieurs les Présidents, Dirigeants et représentants de Club

Avant de passer la parole au Président du Club, le Président Arsène MEYER souhaite avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés ou tous ceux qui luttent contre une maladie en observant une minute de silence et de recueillement. Plus particulièrement, Bryan BERGOUGNOUX, ancien joueur de l'OLYMPIQUE LYONNAIS, décédé brutalement ce jour. Nous pensons bien à lui et à sa famille.

Monsieur Geoffrey MAINAND, Président de l'AS SAINT FORGEUX

« Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du District,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,
Chers Présidents, dirigeants, éducateurs, arbitres, bénévoles et amis du football,

Bonsoir à toutes et à tous, et bienvenue dans notre belle commune de Saint-Forgeux.

C'est avec beaucoup de plaisir, de fierté et surtout beaucoup d'émotion que nous vous accueillons aujourd'hui pour cette Assemblée Générale du District.

Si nous avons souhaité organiser cette assemblée chez nous, c'est parce que cette année est toute particulière pour notre club : l'ASSF fête ses 100 ans !
Un immense merci à Arsène et au District pour leur confiance.

Depuis 1926, des générations de passionnés ont fait vivre ce club. Joueurs, éducateurs, dirigeants, bénévoles, supporters… chacun, à sa manière, a contribué à écrire l'histoire de l'ASSF. Et au fil du temps, notre club est devenu bien plus qu'un simple club de football : une vraie famille.

À travers les années, les époques et les générations, nous avons toujours essayé de rester fidèles à nos valeurs : le plaisir du jeu, le partage, l'esprit d'équipe, la convivialité et le respect.

Ce sont toutes ces valeurs, mais surtout tous les moments vécus ensemble, qui rendent cette aventure si belle.

Je profite également de ce moment pour remercier et rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont porté nos couleurs avec passion et fierté durant toutes ces années.

Pour ma part, cela fait maintenant 14 ans que j'ai la chance de présider ce club. Depuis 3 ans, nous avons fait le choix d'une coprésidence avec Jordan, une organisation qui fonctionne très bien grâce à une excellente entente et une vision commune pour préparer sereinement l'avenir du club et assurer la continuité de ce beau projet associatif.

Aujourd'hui, l'ASSF, c'est environ 250 licenciés pour une commune de 1600 habitants… ce qui représente une belle dynamique pour notre village.

Notre volonté est simple : proposer un football accessible à tous et permettre à chacun de prendre du plaisir sur et en dehors du terrain.

Le club compte aujourd'hui une centaine d'enfants des catégories U7 à U13. Pour la suite de leur parcours, nos jeunes continuent de progresser chez nos amis du FCPSL, avec qui nous entretenons de très bonnes relations.

Chez les seniors, nous avons deux équipes :

- une équipe fanion qui évolue en D1 et pour laquelle nous espérons tous un maintien ce dimanche,
- ainsi qu'une réserve en D3 qui joue actuellement la montée en D2.

Nous avons aussi deux équipes loisirs : une équipe masculine et une équipe féminine à 8, qui participent pleinement à la belle ambiance du club.

Tout au long de l'année, nous organisons également plusieurs tournois ainsi qu'un stage d'été de trois semaines pour les jeunes.

Pour faire vivre tout cela, le club peut compter sur une soixantaine de bénévoles : éducateurs, dirigeants, membres du comité… et c'est clairement notre plus grande richesse.
Sans eux, rien ne serait possible.

L'ASSF continue de grandir et nous sommes confiants pour l'avenir. Dès septembre, nous aurons la chance de profiter d'un nouvel équipement avec la création d'un terrain synthétique, à la place du terrain en herbe que beaucoup connaissent bien… surtout l'hiver !

Les travaux débuteront le 15 juin, et je tiens sincèrement à remercier Monsieur le Maire ainsi que toute la municipalité pour leur soutien sur ce projet important pour notre club et pour les générations futures. Cela fait plusieurs années que nous travaillons dessus, et nous sommes heureux de le voir enfin aboutir.
Avant de conclure, nous souhaitons remercier :

- la municipalité pour son soutien et la qualité de nos échanges,
- Arsène ainsi que l'ensemble des membres du District,

- toutes les personnes présentes ce soir pour leur engagement au service du football amateur,
- et bien sûr tous les bénévoles, éducateurs, dirigeants et supporters qui font vivre l'ASSF au quotidien.

Nous avons également une pensée émue pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés et qui ont marqué l'histoire du club. Leur souvenir restera toujours présent parmi nous.

Avant de conclure, nous souhaitons également vous présenter le programme de ce week-end exceptionnel des 100 ans du club, qui se déroulera les 12 et 13 juin prochains.

Nous avons voulu organiser un événement à l'image de l'ASSF : convivial, familial et festif.

Le vendredi soir, nous lancerons les festivités avec une soirée paella, animée par des bandas, dans une ambiance chaleureuse et festive. Des jeux seront également proposés pour les enfants afin que chacun puisse profiter pleinement de la soirée.

Le samedi, place au football avec une grande journée dédiée à nos jeunes, à travers des matchs U7 à U13, qui réunira de nombreux enfants et clubs amis.

Nous aurons ensuite le plaisir d'assister à un match de gala qui opposera les anciens joueurs de Saint-Forgeux aux anciens joueurs de l'Olympique Lyonnais. Un beau moment de partage, de souvenirs et de passion pour tous les amoureux du football.

Et pour terminer ce week-end en beauté, nous organisons le samedi soir une grande soirée cabaret, placée sous le signe de la fête et de la convivialité.

Nous espérons vous voir nombreux tout au long de ce week-end pour célébrer ensemble les 100 ans de notre club.

Merci à toutes et à tous… et surtout, vive l'ASSF ! »

Monsieur Jérôme DURAND, Maire de SAINT FORGEUX

« Mesdames, Messieurs,
Chers amis du football,

Merci sincèrement à toutes et à tous d'être présents ce soir.

Chère Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Monsieur Arsène MEYER,
Chère Président délégué du district, Monsieur COURRIER,
Chères secrétaires, trésorier du district
Chère Monsieur GROULLIER et Monsieur DRESCOT, représentants de la ligue,
Chers présidents de l'Association Sportive de Saint-Forgeux, notre ASSF, Monsieur Geoffrey MAINAND,
Chers Mesdames et Messieurs les présidents de l'ensemble des clubs de Lyon et du Rhône, ou leurs représentants,
Mes chers collègues adjoints et conseillers municipaux,
Et bien sûr, l'ensemble des partenaires, sponsors et mécènes, sans qui rien de tout cela ne serait possible.

C'est avec beaucoup de plaisir, et même une certaine fierté, que nous vous accueillons aujourd'hui à Saint-Forgeux.

Un village parfois méconnu des Lyonnais, pour qui nous sommes souvent "entre L'Arbresle et Tarare…" mais un village qui mérite largement le détour.

Ici, entre les monts du Lyonnais et ceux du Beaujolais, nous avons la chance de vivre dans un cadre magnifique, entouré de collines, de forêts et de sentiers où il fait bon se promener.

Vous êtes aujourd'hui sur les terres des Beureillonnes et des Beureillons, un nom qui rappelle notre histoire agricole, toujours très présente et profondément ancrée dans notre identité.

Mais Saint-Forgeux, ce n'est pas seulement un joli décor.

Saint-Forgeux, c'est avant tout un village vivant et profondément humain.
Un village où les gens se connaissent, se croisent, s'entraident.
Un village où l'on grandit ensemble.

C'est aussi un village chargé d'histoire, avec la chapelle de Grevilly datant du XIe siècle, mais également de traditions, comme notre célèbre fête des classes, à laquelle beaucoup ici sont attachés.

Et puis surtout, Saint-Forgeux vit grâce à ses habitants : ses agriculteurs, ses artisans, ses commerçants, ses bénévoles… toutes celles et ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour faire vivre notre commune.

Notre plus grande richesse, ce sont aussi nos associations.

Pour un village de 1 550 habitants, avoir 33 associations sportives et culturelles, c'est exceptionnel. Et cela dit beaucoup de l'énergie et de l'état d'esprit qui règnent ici.

On y trouve des passionnés de parapente, des danseurs de country, des motards, des comédiens, mais aussi des clubs de tennis, de basket, de boules, de pêche, de chasse et bien d'autres encore… et bien évidemment de football.

Toutes ces associations créent du lien, transmettent des valeurs, rassemblent les générations. Elles sont véritablement le cœur battant de Saint-Forgeux.

Pour ma part, je suis arrivé ici en 2006… et vingt ans plus tard, avec un mariage et quatre enfants, je peux vous dire une chose : je ne me vois plus vivre ailleurs.

Parce qu'ici, on se sent chez soi.

Je voudrais enfin adresser un immense merci à notre club, l'ASSF.

Merci à tous les bénévoles qui donnent sans compter, souvent dans l'ombre, simplement par passion du sport et par amour du club.

Merci aussi aux jeunes de 17 ans et plus, qui après avoir grandi ici et porté ces couleurs depuis tout petits, reviennent aujourd'hui transmettre à leur tour aux plus jeunes.

Ça, c'est l'esprit ASSF.

Un esprit de famille, de transmission et de solidarité.

Grâce à vous, nos enfants grandissent, s'épanouissent, créent des amitiés et apprennent des valeurs essentielles, des catégories U5 à U13… avec des étoiles plein les yeux et des rêves plein la tête.

Et quel symbole de voir ce club fêter ses 100 ans dans quelques jours !

Un siècle d'histoire, de passion et d'engagement, accompagné dès la saison prochaine d'un tout nouveau terrain synthétique qui permettra au club de continuer à se développer dans les meilleures conditions, tout en gardant cette âme familiale qui fait sa force.

Encore merci à toutes et à tous pour votre présence.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur Arsène MEYER.

Alors vive l'ASSF, vive le football dans le Rhône, et vive Saint-Forgeux ! »

Arsène MEYER remet à Monsieur le Maire un souvenir de cette Assemblée Générale ainsi que le fanion du District et le remercie encore pour l'accueil. Il en fait de même pour le Président de l'AS SAINT FORGEUX.

Il donne ensuite la parole au représentant de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football.

Monsieur Hubert GROUILLER, membre du Conseil de Ligue de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football

« Bonjour à tous.

Je souhaite tout d'abord excuser le Président Pascal PARENT et remercier de m'avoir accompagné à cette Assemblée Générale :

- Dominique DRESCOT, Membre du conseil de Ligue et Président des commissions du statut des éducateurs et du football scolaire
- Lisa BAPTISTA, Responsable du service licence de la Laurafoot

Voici les quelques points évoqués au titre de la ligue :

Baisse de 2,6 % du nombre de licenciés sur l'ensemble de la ligue, ce qui est paradoxal quand certains clubs nous disent ne pas avoir pu, faute d'équipements ou d'encadrement, accueillir toutes les demandes !
La baisse est surtout sensible en foot d'animation et en foot féminin.
Espérons que la relance du Pass'Sport pour toutes les catégories de jeunes permettra de retrouver une partie de nos licencié(e)s perdu(e)s.
Espérons aussi que notre Équipe de France qui s'envolera prochainement pour la Coupe du Monde effectue un très bon parcours, ce qui ne manquera pas de susciter de nouvelles vocations de petits footballeurs et footballeuses ! En tout cas, tous nos vœux de réussite accompagnent nos bleus.
Espérons enfin que l'enquête de la DRAJES sur l'accès à certains équipements scolaires (gymnases ou terrains), à laquelle vous avez été très nombreux à répondre et nous vous en félicitons**,** soit suivie d'effet et que vous puissiez ainsi trouver quelques créneaux supplémentaires d'entraînement ou de matches.

En parlant de licences, ATTENTION AUX FAUX CERTIFICATS MÉDICAUX, ou plutôt à des certificats médicaux établis pour un joueur ou une joueuse et … dupliqués pour d'autres !! ça coûte très cher en suspensions et en amendes !

Côté lutte contre les violences et incivilités, la saison se serait au niveau ligue pas trop mal passée s'il n'y avait pas eu les graves incidents intervenus lors d'un match de championnat U18 futsal et qui nous ont conduits :

- A décréter d'un mois sans futsal régional
- A conditionner la reprise du futsal à la production de protocoles de sécurité très stricts et à défaut, à faire jouer les

matches à huis-clos
- Le même dispositif sera reconduit en 26/27

Par ailleurs la Ligue applique le dispositif de Pause d'Apaisement (ou temps morts) depuis le début des matches retour de cette saison et appliquera le dispositif d'Exclusions Temporaires (cartons blancs, joueurs et banc de touche) dès le début de la saison 26/27. A noter également que certains districts de notre ligue expérimentent le dispositif de caméras embarquées et que les retours sont extrêmement positifs.

Côté économique, la ligue a évidemment pris conscience de la forte augmentation des prix des carburants. Elle a déjà mis en place pour les clubs régionaux des dispositifs qui permettent annuellement d'amortir ces coûts qui pèsent lourd dans le budget des clubs (primes d'éloignement, péréquation intégrale des déplacements pour toutes les équipes d'une même catégorie, péréquation des officiels), certains districts le font aussi, et notre président Pascal Parent a demandé lors d'un dernier COMEX que soit renouvelée l'opération mise en place il y a quelques saisons, des « bons carburant » avec le partenaire Intermarché. Espérons que ce sera suivi d'effet !!

Enfin, sur la programmation des matches le week-end qui débute (29, 30 et 31 mai) 2 choses : tous les matches sans enjeu ont pu être décalés à la demande des clubs lorsqu'ils se télescopaient avec la finale de la ligue des champions diffusée à ….18 h 00 !! Et vu les températures du moment, des pauses fraîcheur seront systématiquement appliquées au milieu de chaque mi-temps.

Pour terminer, je vous souhaite une bonne fin de soirée, ainsi qu'une bonne fin de saison à tous et toutes. »

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

<u>Allocution du Président du District de Lyon et du Rhône de Football, Arsène MEYER</u>

« Chers Amis,

Comme vous le savez, nous avons deux AG par an, une d'hiver qui valide nos comptes, et une d'été qui détaille notre budget et notre futur plan pour la saison qui va venir.

Il y a deux manières d'imaginer l'ordre des choses d'une AG d'été.
- Rappeler tout ce qui s'est passé pendant la saison écoulée
- Ou parler de notre futur.

Vous me direz, on peut faire un peu les deux, mais je n'ai pas l'intention de trop m'attarder sur le passé.

Alors, si vous le voulez bien, je vais parler de notre saison 25/26, mais sans trop m'attarder, comme je viens de vous le dire.

Comme d'habitude, la saison a été marquée par une année de recrudescence d'incivilités, mais cela malheureusement devient une habitude. Personnellement, je ne m'y ferai jamais, mais je suis quelque peu obligé de l'accepter.

Nous sommes aujourd'hui dans une espèce de banalisation de l'indiscipline, de l'absence d'éducation, ou d'incivilité notoire. L'absence d'éducation ne vient pas de nous.

Notre commission de Discipline a eu fort affaire, mais elle a assuré sa mission. Je rappelle pour les non-initiés, que cette commission est rattachée directement au Président du District, qu'elle est composée de membres du CD, par la présence d'un arbitre, d'un éducateur et de représentants des clubs. Ces représentants de clubs sont MAJORITAIRE. C'est la loi du Sport de 84 qui est ainsi appliquée. Et ces représentants de Club, comme je l'ai dit, sont majoritaire donc les décisions sont prises en toute démocratie et par tout le monde.

Travailler dans cette commission, par les temps qui courent, est un exercice très difficile. Elle est souvent critiquée, ça a toujours été, mais je rappelle, si besoin en est, que vous avez la possibilité de faire appel, ce qui est le droit le plus démocratique possible.

Souvent, on vient me voir, ou on me contacte, suite à une décision que le club trouve injuste… Après tout je suis là pour ça. Mais, n'oubliez pas, la loi sur le Sport interdit à un Président de District d'intervenir dans les décisions de ces différentes commissions. Le seul pouvoir que j'ai, c'est de dissoudre ladite commission si elle ne correspond pas aux objectifs de neutralité. Mais ça c'est un autre débat.

Je comprends, que les clubs demandent des explications, mais moi, en retour, je demande aux clubs de gérer les indisciplines qui existent malheureusement trop chez eux.

Pour changer de sujet, et être sur des sujets plus positifs, je voudrai saluer le travail remarquable qui est fait dans le sport adapté par l'équipe présidée par Evelyne MONTEIL. C'est une commission dynamique, pas très ancienne, qui développe le sport HANDICAP avec une grande dextérité. Je rappelle que nous avons demain à CHAZAY, les finales de ce nouveau championnat.

Je voudrai également souligner le bon travail de nos commissions PSEM et Sociétal qui ont eu beaucoup de dossiers à gérer.
Pour la PSEM, la délicate mission de préparation de match, et la gestion des conflits.
Pour la commission SOCIETAL, toutes les affaires qui sortent du simple Football où l'on doit intervenir.
Nous remettrons tout à l'heure, les premières récompenses du nouveau concours que nous avons lancé en début d'année sur le thème sociétal.

Sur le plan sportif, le championnat n'est pas encore terminé, la dernière journée c'est ce week-end… On l'a dit tout à l'heure, vous pourrez faire des pauses fraicheur. Ils annoncent encore demain une bonne canicule. En espérant que cette dernière journée soit jouée dans le plus grand FAIR PLAY.

Je voudrai dire un petit mot, aux clubs de la DUCHERE et des HAUTS DU LYONNAIS, pour leur formidable saison en N3, ces deux clubs méritent cette accession en N2, et donne la preuve de la puissance du Football Rhodanien. Ces deux Clubs méritent vraiment et je pense que l'on peut les applaudir.

Enfin pour finir sur ce chapitre, je remercie la commission des Compétitions pour la bonne gestion de nos compétitions (Championnats, Futsal, Féminin, Coupes).

J'ai envie d'insister tout particulièrement sur la bonne Gestion du Futsal, car nous représentons 78 % du championnat de Ligue. Alors oui, quand il y a un incident et que l'on retire pendant un mois le championnat Futsal, comme par hasard ce sont des Clubs du Rhône, étant donné que nous faisons 78 % du championnat. On peut aussi se poser la question pourquoi il n'y a pas de Futsal dans les autres Districts, ce qui serait plus logique et plus simple.

Voilà, j'en ai fini de parler du passé, voyons rapidement ce que nous réserve l'avenir.
Moi ça ne fait pas loin de 36 ans que je suis au District, j'ai 72 ans donc 50 % dont 30 ans au Comité Directeur, c'est peut-être pour cela que j'ai quelques cheveux blancs ! Mais je suis toujours très fier de faire parti de ce District. Je serai encore plus fier si on prend l'habitude de se tourner vers le positif.
J'en ai un peu ras-le-bol des trucs du passé, j'ai un litige avec untel, avec un autre… Je reçois toutes les semaines des dizaines de mails si ce n'est pas plus, de contestations. Je suis obligé d'intervenir auprès des Mairies, auprès de Jeunesse et Sport… alors qu'il parait qu'un Président de District doit s'occuper de Football. Je vous rappelle qu'un Président de District est bénévole, je ne suis pas rémunéré. Alors oui, j'ai envie de parler de Football, d'avenir, et un peu moins de toutes ces affaires

qui trainent ici ou là. Même si, encore une fois, j'ai plaisir à recevoir les Clubs pour discuter mais faut-il encore qu'un échange puisse être possible.

Alors, mon objectif sera de vous parler principalement d'avenir.
En effet, il faut sortir de la morosité ambiante et se projeter sur les années futures.

Notre District s'y prépare et voici ce que nous vous proposons :

- Nous créons en ce moment, un véritable service Juridique, car nous nous sommes rendu compte des difficultés que vous rencontrez. Il y a pleins de Clubs dans la salle qui ont eu des difficultés soit avec leur statut soit des conflits internes. Comme vous le verrez sur notre site, Emilie SIDIBE en fait partie. Elle n'a pu être présente ce soir. C'est un service pour les Clubs que l'on met en place
- Nous renforçons notre commission Technique, par l'embauche d'un nouveau collaborateur. Nous mutons, si je peux le dire ainsi, Fabien JASPERO vers un nouveau poste que nous créons, avec l'aide financière de la FFF. Ce poste s'intitule Conseiller en Développement Associatif. Ce sera une personne totalement dédiée pour aider les clubs (Projet clubs, etc..). Je remercie Fabien qui va prendre ce poste le 1er juillet car cela sera un vrai plus pour vous, les Clubs.
 Nous investirons également sur le nombre de session de formation d'éducateurs, ce pour permettre aux clubs d'assoir leur compétence technique. Je vous rappelle que nous formons environ 750 stagiaires par an. Je remercie Jérôme et toute son équipe car ils sont très attentifs sur le bon fonctionnement de ces formations. Qui dit Educateurs bien formés dit un peu moins de problèmes en discipline.
- Nous recruterons un Apprenti Manager, communication, avec la complicité de notre nouveau partenaire WIN SPORT SCHOOL, présent ce soir. Les clubs auront également la possibilité d'engager un apprenti avec ce dispositif. Je vous conseille de vous renseigner auprès d'eux à la pause.
- La mise en place définitive de la Commission CAS (Comité d'Assistance et de Solidarité). Commission présidée par Bernard COURRIER, qui va gérer le fonds réservé pour les clubs qui est actuellement de 100 000 €. Rapprochez-vous de Bernard COURRIER pour avoir des informations.
- Mise en place de LYONIX, l'intelligence artificielle au service du District et des clubs. Vous l'avez vu à l'entrée. C'est un investissement financier lourd pour nous, mais cela est nécessaire, car il faut évoluer avec son temps et nous n'avons pas l'intention d'être en retard mais plutôt en avance. C'est un investissement financier relativement lourd mais que nous assumons volontiers. Vous découvrirez plus d'informations sur le sujet après la pause.
- Ensuite pour mieux préparer l'avenir, j'envisage la mise en place d'une commission spéciale qui aura comme objectif de réfléchir avec nous sur l'évolution du barème disciplinaire, plus particulièrement le barème aggravé du District. Vaste sujet s'il en est… Cette commission aura également à étudier, l'évolution de la Sécurité des clubs et de leurs rencontres (tant pour le Foot à 11 que le Foot d'Animation). Je pense qu'il est bon de toiletter tout cela. Vous faire participer sur ce thème me paraît à minima important. Vous voyez que nous savons tenir compte de vos réflexions. Je remercie aussi mes collègues du Comité Directeur d'avoir compris le message qui peut en découler. Il y a d'ailleurs sur ce thème, plusieurs propositions (test en cours) par la commission d'arbitrage de la FFF, comme le port de caméra par les Arbitres. Ces tests ne correspondent pas à notre stratégie, et ils sont pour certains difficilement applicables dans notre District. Chez nous il n'y aura pas de caméras sur le ventre de nos Arbitres. La FIFA propose un carton blanc avec exclusion de 10 minutes, mais celui-ci est en fait comptabilisé comme un carton jaune. Alors que chez nous le carton blanc (qui existe depuis 15 ans) reste pédagogique et n'est pas considéré comme un jaune. La différence entre ces deux formules est que le carton blanc avec exclusion, fait que lorsque le joueur qui a purgé ses 10 minutes, s'il reprend un jaune à son retour sur le terrain, cela vaut exclusion (2 cartons jaunes). Je vous rappelle que dans notre District le carton blanc est un vrai carton sans conséquence sur le futur. De plus, si nous devions appliquer cette sanction qui sera en test en ligue l'année prochaine, nous pourrions encaisser environ 20 000 € supplémentaire, car ce carton blanc proposé par la FFF est subordonné à une amende… Et çà je ne souhaite pas, je pense qu'il en est de même pour vous.
- Au niveau de notre Comité Directeur, mais également avec l'aide de Présidents de clubs, nous allons retravailler le plan 26/28 et se fixer des objectifs ambitieux d'évolution. Je cherche encore la bonne date de réunion mais nous

inviterons un certain nombre d'entre vous pour travailler sur des sujets ambitieux.

Bien sûr, tout ce projet d'avenir, ne peut pas se faire sans finance.
Avec le Commission des Finances, nous avons élaboré un budget ambitieux, qui est à l'équilibre. Ce budget a été possible, grâce à notre suivi strict des dépenses, aidé en cela par notre personnel.
Comme promis, nous n'augmentons pas nos tarifs de base, comme nous nous étions engagés il y a 2 ans. Le seul ajustement, qui est prévu tous les 2 ans, concernent nos tarifs arbitres et officiels, qui suivent l'inflation. C'est donc à la marge et ça n'a rien de très spectaculaire.
Un budget ambitieux, je l'ai dit, mais maîtrisé, afin de dégager des fonds pour vous aider.

C'est cela l'avenir.

Merci pour votre écoute, et retenez bien le thème de cette AG : TOUT POUR L'AVENIR »

Le Président Arsène MEYER informe l'Assemblée que le quorum est atteint :

- Total des Clubs convoqués : 183 Clubs
- Total des Clubs absents : 47 Clubs
- Total des Clubs présents : 136 Clubs ce qui représente 74,32 % des Clubs convoqués

Approbation du PV de la dernière Assemblée Générale du 29/11/25 à SAINT PRIEST

Vote de l'AG pour l'approbation : approuvé à la majorité moins 2 abstentions

Présentation de Sabrina DEPARIS, candidate au poste vacant de membre du Comité Directeur

Le Président Arsène MEYER propose à l'Assemblée Sabrina DEPARIS au poste vacant de membre du Comité Directeur, suite à la démission de Charlaine LABROUSSE : « Nos statuts nous permettent pendant le mandat qui est en cours de remplacer à l'identique une personne. C'est pour cela que nous vous présentons aujourd'hui Sabrina. Elle nous rejoindra au Comité Directeur si vous en êtes d'accord et ce jusqu'à la fin du mandat puisque nous sommes en liste fermée jusqu'au en juin 2028. Le comité Directeur du District a approuvé à l'unanimité cette candidature. Je laisse donc Sabrina se présenter. »

Sabrina DEPARIS se présente en quelques mots : « Bonsoir à tous, je m'appelle Sabrina DEPARIS, j'ai 39 ans. Je suis enseignante de la conduite et formatrice taxi. Je suis également membre du nouveau comité, le CAS avec Bernard COURRIER. Et aujourd'hui, je me présente à vous pour intégrer le Comité Directeur et également la Commission des Terrains et Infrastructures sportives. C'est une Commission qui me plaît énormément. Et si vous voulez bien suivre ma candidature et s'il y a d'autres personnes qui veulent se joindre à moi pour cette belle aventure, c'est avec grand plaisir. Merci beaucoup. »

Arsène MEYER : « Effectivement, nous lui avons proposé de prendre la Commission des Terrains et Infrastructures sportives car Patrick PINTI, notre Trésorier ne peut pas tout faire. Il restera dans cette Commission mais nous avons besoin de monde. Donc s'il y a des candidats, venez nous voir, on est preneur. C'est une Commission qui est effectivement très intéressante puisqu'elle gère les infrastructures de terrain, le football réduit aussi, enfin les stades, les gymnases que l'on oublie souvent, le FAFA, le Fond d'Aide au Football Amateur, que ce soit pour les infrastructures, le transport ou autre. C'est quand même un gros dossier, une belle Commission. Nous allons donc passer au vote. »

Vote de l'AG pour intégrer Sabrina DEPARIS au sein du Comité Directeur : approuvé à l'unanimité

Présentation du budget prévisionnel 2026/2027 - Monsieur Patrick PINTI, Trésorier Général du District

« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents de clubs, Mesdames et Messieurs les représentants des clubs, Bonsoir à tous.

Avant de prendre connaissance des prévisions de notre activité que nous projetons pour la saison prochaine, nous tenons à vous remercier pour votre nombreuse présence à notre Assemblée Générale d'été.

Nous tenons également à remercier l'ensemble des commissions, le Comité Directeur et les salariés de notre District pour leur implication et leur travail.

Comme chaque année, nous vous présentons un budget prévisionnel avec pour objectif de rechercher l'équilibre entre nos charges et nos produits et avec la volonté de surveiller toutes les évolutions de nos dépenses et l'optimisation de nos ressources.

Il est à noter que notre base de calcul est projetée sur le nombre de 60 000 licenciés.
Nous allons débuter la présentation de notre budget en détaillant les postes de notre compte de résultat prévisionnel.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2026-2027	% / TOTAL DES CHARGES
FRAIS DE PERSONNEL	885 000	51,6%
CONSOMMATIONS	19 000	1,1%
GROUPEMENTS	12 000	0,7%
SERVICES EXTERIEURS	162 000	9,4%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	525 340	30,6%
IMPOTS	18 000	1,0%
DOT. AMORTISSSEMENTS ET PROV.	95 000	5,5%
TOTAL DES CHARGES	***1 716 340***	***100%***

Ce n'est pas une surprise les Frais de Personnel et les Autres services extérieurs représentent respectivement 51.6% et 30.6% du total des charges et sont en progression en termes de montant.

LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2026-2027	% / TOTAL DES PRODUITS
PRESTATIONS	992 740	57,8%
GROUPEMENTS	60 700	3,5%
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	562 000	32,7%
ENGAGEMENTS	73 900	4,3%
TRANSFERTS DE CHARGES	15 000	0,9%
PRODUITS FINANCIERS	12 000	0,7%
TOTAL DES PRODUITS	***1 716 340***	***100%***

Pas plus de surprise, les prestations pour 57.8% en hausse et les subventions de fonctionnement pour 32.7% en progression, comme vous pouvez le constater ce sont les deux postes les plus importants

COMPARATIF GLOBAL DES CHARGES DU DISTRICT

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
REMUNERATIONS	580 000	610 000
CHARGES SOCIALES ET FORMATION	275 000	275 000
CONSOMMATIONS	22 000	19 000
GROUPEMENTS	12 160	12 000
SERVICES EXTERIEURS	142 000	162 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	521 580	525 340
IMPOTS ET DIVERS	18 000	18 000
DOTATIONS Ctes D'AMORTISSEMENTS	101 000	93 000
DOTATIONS Ctes DE PROVISIONS	2 000	2 000
TOTAL DES CHARGES	***1 673 740***	***1 716 340***

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 2.54%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 60000 licenciés.
Progression du poste des rémunérations et autres services extérieurs
Nous poursuivons la présentation avec le détail des charges et des produits.

LES FRAIS DE PERSONNEL SALARIE

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
SALAIRES BRUTS	575 000	610 000
AUTRES REMUNERATIONS	5 000	7 000
MISE A DISPOSITION LAuRAFoot	0	0
TOTAL DES REMUNERATIONS	***580 000***	***617 000***

Progression des salaires bruts lié aux augmentations de salaires prévues dans la convention collective et surtout l'objectif de transformer des postes d'apprentis en salariés.

Progression du poste autres rémunérations composées des cotisations OPCA et des formations.

LES CHARGES SUR SALAIRES ET FRAIS DE FORMATION

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
TAXE SUR LES SALAIRES	275 000	268 000
URSSAF		
APICIL		
IONIS		
ALLIANZ		
AUTRES CHARGES + PROV 13éme MOIS		
TOTAL DES CHARGES SOCIALES	***275 000***	***268 000***

Petit rappel, une progression des frais de Personnel entrainant mathématiquement une progression des charges sociales et fiscales celles-ci étant calculées en pourcentage.

Nous constatons une baisse qui est liée à la diminution du poste autres charges.

LES CONSOMMATIONS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
FOURNITURES NON STOCKEES	17 000	14 000
FOURNITURES STOKEES	5 000	5 000
TOTAL DES CONSOMMATIONS	***22 000***	***19 000***

Les dépenses de fournitures non stockées concernent principalement les frais d'EDF, il est à noter que notre objectif de faire attention à nos comportements avec l'éclairage et le chauffage paye.
Maintien du montant des fournitures stockées, les effets du zéro papier.

LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
BEAUJOLAIS	2 485	2 200
BREVENNE	2 400	2 200
SAÔNE METROPOLE	2 000	2 200
LYON METROPOLE	2 000	2 200
VALLEE DU RHONE	2 275	2 200
DEPENSES DIVERSES GROUPEMENTS	1 000	1 000
TOTAL DES GROUPEMENTS	***12 160***	***12 000***

Maintien de l'objectif des dépenses des groupements, toujours une bonne gestion de leurs dépenses respectives.

LES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
LOCATIONS DIVERSES	5 000	6 000
ENTRETIEN ET REPARATIONS	20 000	20 000
MENAGE SIEGE	16 000	18 000
RAMASSAGE NICOLLIN	8 000	8 000
MAINTENANCE INFORMATIQUE	8 000	25 000
PRIMES D'ASSURANCES	16 000	17 000
HONORAIRES DIVERS	16 000	16 000
HONORAIRES COMMERCIAUX	30 000	32 000
HONORAIRES JURIDIQUES	2 000	0
AFFRANCHISSEMENTS	1 000	500
TELEPHONE	12 000	12 000
ALARME	4 000	4 000
SERVICES BANCAIRES	4 000	3 500
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	***142 000***	***162 000***

Progression du montant total des services extérieurs.
Progression du poste de maintenance informatique lié à l'achat de nouveau matériel.
Moins de travaux dans le site
Baisse du poste affranchissements, moins de courriers.
Réajustement des frais bancaires liés à l'avance des paiements des arbitres.

LES AUTRES SERVICES EXTERIEURS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
DEPENSES DIVERSES	14 000	15 000
CLUB DES 1000	15 600	16 000
SUBVENTIONS AUX AMICALES	1 200	1 200
COMMUNICATIONS/PUBLICITE	12 000	14 000
RECOMPENSES FANIONS	8 000	8 000
Soutien aux clubs et Op ponctuelle	27 500	36 340
DONS	3 000	3 500
Activités Sociales	0	2 000
MISSIONS	9 000	9 000
DEPLACEMENTS IMPOTS	140 000	140 000
INDEMNITES PRIMES D'ELOIGNEMENT	5 000	5 000
REMBOURSEMENT FRAIS CONVOCATIONS	500	500
RECEPTIONS	25 000	25 000
DEPLACEMENTS SALARIES	17 500	10 800
AG LIGUE	1 000	1 000
ANPDF - LFA - AE2F	2 700	3 000
FRAIS DE DELEGATIONS	5 000	5 000
ARBITRES/OBSERVATEURS FRAIS DLR	500	500
COMMISSIONS DIVERSES	4 500	4 500
COMMISSION FEMININE ET FEMINISATION	12 500	6 000
COMMISSION FOOT ADAPTE	6 450	6 500
COUPE DLR JEUNES	15 000	20 000
COUPE DLR SENIORS	50 000	50 000
COMMISSION DES ARBITRES + STAGES	57 500	62 000
COMMISSION TECHNIQUE	23 000	23 000
FORMATION ET STAGES	31 630	30 000
PAC + LABEL + PEF	1 000	1 000
SECTIONS SPORTIVES	15 000	13 000
JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	10 000	5 000
ACTION USEP - FOOT A L'ECOLE	500	500
NOUVELLE PRATIQUE LOISIRS	2 000	2 000
COMMISSION MEDICALE	5 000	6 000
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	***521 580***	***525 340***

En progression globale
A souligner :
Augmentation du fonds d'aide aux clubs comme voté lors de l'Assemblée Générale d'Hiver
Des dotations pour les coupes du DLR
De la commission foot adapté
Réduction du montant d'aide pour le développement du football féminin

LES IMPÔTS ET TAXES

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
TAXE FONCIERE	18 000	18 000
IMPOTS DIVERS	0	0
TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	***18 000***	***18 000***

Stabilité de la Taxe Foncières

LES DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS

	PREVISIONNEL 2024-2025	PREVISIONNEL 2025-2026
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	101 000	93 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS	2 000	2 000
TOTAL DES DOTATIONS	***103 000***	***95 000***

Baisse du poste de dotations aux amortissements certains équipements étant totalement amortis. Ces amortissements tiennent comptes des investissements antérieurs et récents, constructions et véhicule.
Maintien de la dotation aux provisions à la suite du départ à la retraite d'un salarié.

LE COMPARATIF GLOBAL DES COMPTES DE PRODUITS DU DISTRICT

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
PRESTATIONS	965 040	992 740
GROUPEMENTS	65 800	60 700
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	540 000	562 000
ENGAGEMENTS	75 900	73 900
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
REPRISE DE PROVISIONS	10 000	10 000
PRODUITS FINANCIERS	12 000	12 000
TOTAL DES PRODUITS	***1 673 740***	***1 716 340***

Notre budget est à l'équilibre, en progression de 2.54%, nous vous rappelons que notre activité est basée sur un nombre de 60000 licenciés
Progression des prestations et des subventions de fonctionnement qui sera détaillé ci-dessous.

LE DETAIL DES PRESTATIONS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
DEPLACEMENTS IMPOTS	140 000	140 000
COTISATIONS	31 640	31 240
PROVISION FRAIS D'ENCADREMENT	23 000	23 000
FRAIS DE GESTION DES CLUBS	22 000	23 000
AMENDES DISCIPLINAIRES	320 000	340 000
AUTRES AMENDES	127 500	120 500
FRAIS DE PROCEDURE ET D'APPEL	8 000	8 000
RECLAMATIONS	12 000	10 000
PUBLICITE ET MECENAT	120 000	140 000
FORMATIONS ET STAGES	92 000	92 000
ARBITRES	46 900	49 000
ANNUAIRE ELECTRONIQUE ET ASSISTANCE JURIDIQUE	16 000	15 000
RECETTE COUPE DE LYON ET DU RHONE	1 000	1 000
MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL	5 000	0
TOTAL DES PRESTATIONS	***965 040***	***992 740***

Progression du montant global de l'ensemble des amendes. Progression du montant du poste publicité et mécénat afin d'apporter des ressources à notre district. Maintien du poste formations et stages faisant suite à la réforme des Formations. Plus de mise à disposition du personnel

LES GROUPEMENTS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
BEAUJOLAIS	11 200	10 400
BREVENNE	13 300	11 600
SAÔNE METROPOLE	14 500	12 800
LYON METROPOLE	13 400	13 200
VALLEE DU RHÔNE	13 400	12 700
TOTAL DES GROUPEMENTS	***65 800***	***60 700***

Toujours la bonne gestion des groupements, un prévisionnel en baisse.

LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
RETROCESSION LICENCE	155 000	150 000
SUBVENTIONS FFF	42 000	10 000
SUBVENTION ANS	30 000	27 000
SUBVENTIONS CONTRATS D'OBJECTIFS	123 000	125 000
SUBVENTION CONS. GEN ET METROPOLE	30 000	40 000
SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GENERAL	160 000	210 000
TOTAL DES SUBVENTIONS	***540 000***	***562 000***

En progression, liée à la subvention de fonctionnement général
A noter les baisses des subventions FFF, ANS

Petit rappel, la subvention reversée aux districts sur la préformation des joueurs pros de moins de 23 ans au moment de la signature du premier contrat ou de l'indemnité de formation lors de la conclusion d'un contrat à l'étranger. Cette indemnité était distribuée aux districts ayant formé ces joueurs, elle est maintenant collectivisée et répartie forfaitairement entre tous les districts.

LES ENGAGEMENTS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
CLUBS LIBRES	43 400	44 400
FEMININES	7 200	6 200
FOOT LOISIRS	9 700	9 900
FUTSAL	13 600	11 400
TOURNOIS	2 000	2 000
TOTAL DES ENGAGEMENTS	***75 900***	***73 900***

Nous tablons sur une baisse du total des engagements avec la possibilité de la progression des licenciés sachant que nous sommes dans une année de coupe du monde.
Nous tablons également sur une baisse des engagements des Féminines et du Futsal.
Petit rappel pour l'obligation de bien déclarer vos tournois auprès du district et de jouer sur des terrains homologués.

LES AUTRES PRODUITS

	PREVISIONNEL 2025-2026	PREVISIONNEL 2026-2027
REPRISES DE PROVISIONS	10 000	10 000
TRANSFERTS DE CHARGES	5 000	5 000
TOTAL AUTRES PRODUITS	***5 000***	***15 000***

Pour rappel les transferts de charges concernent principalement la participation des salariés au coût des titres restaurants et les remboursements de Sécurité Sociale.
Maintien des transferts de charges.

CONCLUSION

Notre volonté à bâtir un prévisionnel qui soit à l'équilibre et proche de la réalité, il doit d'être cohérent en tenant compte de l'ensemble des paramètres d'une saison de football.
Nous devons veiller à la stabilité financière de Notre district, et toujours être réactif à toute évolution qu'elle soit positive ou négative.
Ce prévisionnel a été présenté à vos représentants lors de la réunion de la commission des finances et vous a été détaillé ce soir avec leurs accords.
Merci pour votre écoute et l'attention que vous avez porté sur notre présentation du budget prévisionnel pour la saison 2026/2027, nous vous souhaitons une très bonne fin d'Assemblée Générale. »

Arsène MEYER remercie les Trésoriers.

Approbation du budget prévisionnel 2026/2027

Vote pour l'approbation du budget : approuvé à l'unanimité

Présentation des tarifs 2026/2027

Pas de modifications de tarifs pour la prochaine saison.
Rappel des tarifs.

TARIFS		2025/2026	2026/2027
CLUBS			
COTISATIONS (CLUBS LIBRES - FUTSAL - FOOT LOISIRS)			
	Clubs de moins de 100 licenciés	70	
	Clubs de 101 à 250 licenciés	100	
	Clubs de 251 à 500 licenciés	150	
	Clubs de 501 à 1 000 licenciés	280	
	Clubs de plus de 1 001 licenciés	530	
	Frais de gestion pour les Clubs avec prélèvement automatique	70	
	Frais de gestion pour les Clubs "autres règlements"	200	
	Assistance juridique et annuaire électronique	80	
	Provision frais d'encadrement Clubs de moins de 250 licenciés	60	
	Provision frais d'encadrement Clubs de moins de 500 licenciés	90	
	Provision frais d'encadrement Clubs de plus 500 licenciés	120	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Libres) bloquée sur 3 saisons	800 + 200*	
	Avance de trésorerie (pour les nouveaux clubs Foot Diversifié) bloquée sur 3 saisons	400 + 100*	
ENGAGEMENTS			
	Championnats		
	Seniors D1/D2	80	
	Seniors Autres séries	50	
	Jeunes D1/D2	30	
	Jeunes Autres séries	10	
	Féminimes Seniors (à 11 et à 8)	40	
	Féminines Jeunes (à 11 et à 8)	20	
	U13 et U13F	10	
	U11 et U11F	10	
	U7/U9	10	
	Foot Loisirs à 11	40	
	Foot Loisirs à 8	40	
	Futsal D1/D2	80	
	Futsal Autres séries	50	
	Pratique Jeunes Futsal U15/U18	20	
	Pratique Jeunes Futsal U13	10	

	Pratique Jeunes Futsal U11	10	
	Pratique Jeunes Futsal U7/U9	10	
	Pratique Jeunes Loisirs U11 à U18	10	
	Pratique Seniors Loisirs	20	
	Coupes		
	Seniors : Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement	60	
	Vétérans : Coupe de Lyon et du Rhône	60	
	Coupe de Lyon et du Rhône U20	30	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U17	30	
	Coupe de Lyon et du Rhône et Coupe de Groupement U15	30	
	Coupe de Groupement U13	20	
	Coupe de Lyon et du Rhône Vial Féminines	60	
	Coupe Loisirs à 11	60	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal et Coupe de l'Avenir Futsal	60	
	Coupe de Lyon et du Rhône Futsal Jeunes et Futsal Féminines	30	
	E-coupe de Lyon et du Rhône	25	
	Coupe de Lyon et du Rhône Foot5	40	
FORFAITS			
	Championnats		
	1er forfait ou forfait après parution au calendrier (x2 si forfait dans les 3 dernières journées soit 100 €)	50	
	2ème forfait (x1,5 si forfait dans les 3 dernières journées soit 120 €)	80	
	3ème forfait ou forfait général - Jeunes	160	
	3ème forfait ou forfait général - Seniors	320	
	3ème forfait ou forfait général - Vétérans	160	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Jeunes	320	
	Forfait général dans les 3 dernières journées du championnat - Seniors	500	
	Coupes (District et Groupement)		
Toutes catégories	16ème de finale et tours précédents	50	
	8ème de finale	80	
	1/4 de finale	100	
	1/2 finale	200	
	Finale	400	
Futsal Jeunes	Forfait tournoi qualificatif	50	
(Tournoi)	Forfait 1/2 finale et finale	100	
DISCIPLINE			
a) Joueur	***AVERTISSEMENTS***		
	Carton blanc	GRATUIT	
	1er avertissement	12	
	2ème avertissement	12	
	3ème avertissement (match ferme)	52	

	EXPULSIONS (ou rapports après match)		
	1er niveau : 2 avertissements et articles 2 / 3 / 4 du barème disciplinaire	62	
	Récidive	72	
	2ème niveau : articles 5 / 6 / 7 / 8 du barème disciplinaire	72	
	Récidive	82	
	3ème niveau : articles 9 / 10 / 11 / 12 / 13 du barème disciplinaire	82	
	Récidive	122	
	Hors match	82	
	Récidive	122	
b) Dirigeant / Educateur / Entraîneur / Personnel médical	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec sursis	12	
	Rapport d'arbitre donnant lieu à suspension avec match(s) fermes(s)	62	
	Récidive	122	
c) Foot à 11 et Futsal	***CODE DISCIPLINAIRE***		
	1er incident	250	
	2ème incident	500	
	3ème incident	1000	
d) Foot à effectif réduit	1er incident	90	
	2ème incident	170	
	3ème incident	300	
ADMINISTRATIF			
AMENDES			
	Absence Assemblée Générale du District et Foot Loisirs	150	
	Absence autres Assemblées Générales spécifiques	100	
	Non retour de documents administratifs	100	
	Non retour de fiches de renseignements et d'engagements y compris sous forme informatique	150	
	Non retour fiche Fair-play Foot Loisirs 1ère année	30	
	2ème année	60	
	3ème année	100	
	4ème année et plus	150	
	Absence de délégué sur feuille de match, par délégué	15	
	Absence de diplômes fédéraux pour les D1	20	
	Appui des réserves en Commission des Réglements et de l'Arbitrage	45	
	Remboursement de la réclamation par le club perdant	50	
	Frais exposés à l'occasion d'une procédure disciplinaire ou d'appel à la charge du ou des Clubs fautifs ou du DLR si réformation complète d'une décision en Appel	70	
	Participation d'un joueur suspendu à un match	80	
	Match ferme suplémentaire suite à participation d'un joueur suspendu	60	
	Participation joueur non qualifié	80	
	Participation joueur non licencié	100	
	Abandon de terrain avant la fin de la rencontre (application du forfait)	50	
	Mauvais comportement des licenciés	120	
	Mauvais comportement des supporters	120	

	Mauvaise police de terrain (en fonction de la gravité)	100 à 300	
	Match arrêté	150	
	Amende par point de pénalité retiré	55	
	Match joué sur terrain non classé	50	
	Feuille de match incomplète ou défaut de renseignements sur lettre de report de match	10	
	Feuille de match arrivée hors délai ou absence de lettre de report de match	20	
	Feuille de match ou annexe arrivée après 30 jours ou non parvenue	150	
	Non saisie des résultats sur internet (au dimanche minuit) ou dans les 24 heures suivant la rencontre pour les matchs en semaine	15	
	Non ou mauvaise utilisation de la feuille de match informatisée	20	
	Licence manquante au 1er novembre (par licence)	10	
	Absence de paiement à l'échéance règlementaire, incident de paiement (chèque impayé, prélèvement rejeté, non respect d'un engagement...)	50	
	Annulation de rencontre pour défaut de paiement (par rencontre)	50	
	Non signature de la FMI en fin de match par une équipe	20	
	Arbitre non prévenu de l'annulation d'une rencontre suite à forfait	50	
	Fausse identité	600	
	Fausse feuille de match à la charge du Club fautif ou à partager entres les deux Clubs fautifs	500	
	Absence à convocation (Joueur-Dirigeant-Arbitre) ou à diverses réunions (PSEM, Sécurité...)	60	
	Absence de réponse à une demande de rapport d'une Commission	33	
	Absence affichage feuille de route (après un premier rappel resté sans effet pour les Féminines et Futsal)	20	
AMENDES GROUPEMENTS			
	Feuille de match incomplète ou licence manquante au 1er décembre (par licence) en U7 / U9 / U11 / U13	5	
	Forfait par match (au 3ème forfait, application du forfait général)	20	
	Forfait général Foot d'Animation	80	
	Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) arrivées hors délai (15 jours)	20	
	Feuille de match (U13), feuille de plateau (U11), feuille de bilan (U7/U9) et feuille d'effectif (U7/U9) non parvenues (30 jours)	50	
	Mauvaise destination feuille de match	15	
	Absence à AG de groupement	100	
INDEMNITES DE TERRAIN NEUTRE A LA CHARGE DU CLUB FAUTIF			
	Déplacement pour l'équipe non fautive (+ de 12 km aller-retour par rapport au km initial), le km	2	
	Traçage de terrain pour le Club d'accueil	30	
TOURNOIS			
	Homologation d'un tournoi (à partir de U13)	20	
	Homologation d'un tournoi ou match avec équipe étrangère	25	
	Homologation tournoi U7/U9/U11 (demande obligatoire)	GRATUIT	
	Tournoi organisé sans homologation du District	150	
	Tournoi organisé sans homologation du District - Récidive	200	

ARBITRES			
	Absence arbitre (adulte ou jeune) aux AG des Arbitres	50	
	Non envoi rapport suite à carton rouge	30	
	Amende pour trop perçu	30	
	Amende pour trop perçu - Récidive	50	
	Amende pour trop perçu - Multi-récidive	120	
	Absence match avec observateur	50	
	Stage FIA (frais annexes)	85	
	Cotisation Arbitre District (avec journée de formation)	55	
	Cotisation Arbitre Ligue - FFF	35	
EDUCATEURS ET AUTRES FORMATIONS			
	Certificats Fédéraux Initiateurs (CFI U6-U9 / U10-U13 / U14-U19 / Seniors) Frais pédagogiques : 90 € (dont 11 € reversés à l'IFF) Frais de repas : 40 € (2 repas) Total : 130 €	130	
	Certificats Fédéraux Initiateurs de spécialité (CFI Projet Club / Futsal) Frais pédagogiques : 90 € Frais de repas : 40 € (2 repas) Total : 130 €	130	
	Certifications CFI Frais pédagogiques : 20 € (dont 10 € reversés à l'IFF) Total : 20 €	20	
	Certifications anciens CFF et CFI spécialités Frais pédagogiques : 60 € Frais de repas : 20 € Total : 80 €	80	
	Attestations fédérales Frais pédagogiques : 45 € Frais de repas : 20 € Total : 65 €	65	
	Nouvelles formations et formations "Emplois d'avenir"	90	
	Formations CDIP	GRATUIT	
	Formation juridique Club - 1 personne	50	
	Formation juridique Club - 2 personnes	80	
BAREME KILOMETRIQUE			
	Remboursement de frais de déplacement d'un officiel dûment convoqué devant le Comité Directeur ou une commission du District, le km aller-retour (avec un minimum de 9 €)	0,45	
	Visite de terrain en vue d'homologation (le km aller-retour, au frais du club visité) (avec un minimum de 17 €)	0,45	
	Remboursement de frais d'intervention ou d'observation technique (le km aller-retour) (avec un minimum de 28 €) Forfait pour repas éventuel (16 €)	0,45	

* Les 200 € ou 100 € peuvent être remboursés au Club avant le délai de 3 ans si le Président du Club suit une formation organisée par le District de Lyon et du Rhône ou considérée comme conforme par le District de Lyon et du Rhône.

Signature de la convention avec notre nouveau partenaire des Coupes Jeunes - Présentation de la société WIN SPORT SCHOOL

Présentation de la société WIN SPORT SCHOOL par son Directeur Jamal HAMMOUCH.

« Bonsoir à toutes et à tous. Je vais être très bref. On vous a mis une petite diapo pour présenter effectivement la structure que je dirige donc qui est un établissement installé à LYON. Nous faisons partis d'un groupe qui s'appelle le groupe EDUSERVICES. Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire national. Donc on a un maillage territorial qui est assez important et on a deux établissements à l'étranger.

Depuis maintenant plusieurs mois, WIN SPORT SCHOOL Lyon a choisi de marcher aux côtés du District parce que nous croyons que la formation et le sport sont deux moteurs puissants pour révéler les talents de demain. Nous voyons dans chacun de nos clubs des écoles de vie. Aujourd'hui, nous franchissons une nouvelle étape avec émotion et enthousiasme. WIN SPORT SCHOOL Lyon rejoint officiellement le Club des 1 000. Ce n'est pas un simple statut, c'est un engagement renforcé, une promesse d'être encore plus présent, plus utile, plus proche de nous. Concrètement, attendez-vous à des actions terrain : accompagnement des clubs sur les sujets de management, de développement, de professionnalisation mais aussi des moments de convivialité et de reconnaissance parce qu'un partenaire ce n'est pas un logo sur une feuille de match. Nous le faisons dans un esprit bienveillant car nous savons la valeur du travail accompli dans l'ombre et résolument dynamique car le football rhodanien ne manque ni d'idées, ni d'ambition, ni de joie de vivre. Alors chers adhérents, recevez ce partenariat comme un signe : vous n'êtes pas seuls. Le district peut compter sur des alliés qui aiment son authenticité et nous, à la WIN SPORT SCHOOL Lyon que je dirige, sommes fiers de pouvoir désormais dire : nous sommes au club des 1 000 et nous restons avant tout dans votre camp. Vive le football dans le Rhône, vive vos clubs et ensemble, continuons à faire grandir ce sport qui nous unit. Je voudrais remercier tout particulièrement Denis et Zachary, sans qui ce partenariat n'aurait pas été présent. Et également l'ensemble des équipes du district.

Nous sommes à votre disposition puisqu'on a un petit stand qui est tenu par mes collaborateurs pour répondre à toutes vos questions. L'idée c'est vraiment de pouvoir vous accompagner, vous l'aurez compris, sous différentes formes, aussi bien sous des formes de stages, donc des besoins de stagiaires. On a déjà des clubs avec qui nous travaillons depuis un certain nombre d'années. Mais également des apprentis. On parle beaucoup d'apprentissage. C'est également un moyen de pouvoir, effectivement, intégrer des collaborateurs, les former et les faire monter en compétences. En tout cas, merci, encore une fois, cher Président, pour la possibilité de pouvoir effectivement m'exprimer. Merci au Maire de SAINT FORGEUX de nous accueillir sous cette chaleur. En tout cas, très belle AG, belle fin de soirée à vous, et je reste disponible s'il y a des questions, des échanges. Notamment Camille qui est ici présente et Gauthier également pour répondre à toutes vos questions.

Merci à vous, belle soirée à tous. »



Le Président Arsène MEYER : « Merci d'avoir fait le déplacement. Je crois que vous avez aussi quelques collaborateurs dans la salle que je salue. Comme il vous l'a dit, il y a une table de marque à l'entrée pour vous renseigner. Je rappelle pour tout le monde dans la salle que l'accord est quand même important financièrement puisqu'il s'agit d'une somme de 15 000 € qui sera mis à disposition des Coupes Jeunes, garçons et filles. Donc on peut applaudir très fort. Nous sommes très heureux de vous de vous compter comme partenaire du District.

Nous avons également un deuxième partenariat qui est officialisé aujourd'hui pour la Coupe de Lyon du Rhône Seniors par la société RAVALTEX. Le PDG m'avait dit qu'il ne pouvait pas être présent aujourd'hui parce qu'il est à l'étranger. Nous ferons une signature à une autre occasion mais c'est là aussi un partenariat important puisqu'il manquait un sponsor sur la Coupe de Lyon du Rhône donc on est très heureux qu'il vienne avec nous et ce dès le 1er juillet donc pour la nouvelle saison. On peut applaudir également RAVALTEX. »

Signature de la nouvelle convention avec l'école WIN SPORT SCHOOL.



Coup de projecteur sur un Dirigeant de Club

Le Président Arsène MEYER : « Nous avons l'habitude maintenant de récompenser des dirigeants qui ont pendant des années travaillé pour leur club, au district éventuellement, en tout cas qui ont le mérite de la fidélité pour notre sport. C'est tellement rare maintenant parait-il la fidélité, donc quand on est dans cette situation-là, on est tellement heureux de pouvoir récompenser les personnes qui s'investissent pendant des années et des années.
Je vous rappelle d'ailleurs, pour les plus fidèles de nos AG, que nous avons déjà récompensé Henri KESISIAN qui est dans la salle, Gérard GUIDICE, et bien d'autres. Ce sont des personnes qui ont travaillé longtemps et durement pour leur club, pour le football et aujourd'hui je crois que la personne qu'on va récompenser mérite très largement cet honneur. C'est pour cela que je demande à ce que tout le monde revienne rapidement après la pause pour qu'on puisse honorer valablement ce dirigeant. On aura aussi des récompenses notamment pour les dirigeants de ST FORGEUX et puis je crois qu'il y a encore d'autres récompenses dans la foulée. C'est toujours un moment que dans le bon vieux temps on mettait à la fin d'une AG quand tout le monde était parti mais je pense que ça mérite que tout le monde soit présent.
Ce soir, nous voulons donc mettre en lumière Hervé BAUDOUX.



Il a été à la présidence du FC LYON qui est un des plus beaux Clubs de notre District avec 1 500 licences et je dois dire que ça va un petit peu au-delà de ça parce qu'Hervé c'est lui qui a fait la fusion un peu de tous les clubs de son secteur. Je me rappelle d'une réunion chez toi que tu m'avais demandé de d'intervenir. Mais Hervé a réussi, grâce à son calme Olympien à faire cet exploit de créer ce gros Club.
Et puis, en plus, il a été Président de l'Association des Présidents de Clubs du District de Lyon et du Rhône que j'avais eu la chance de créer en 1995 et qu'il avait présidé pendant de nombreuses années, toujours avec sa neutralité, son efficacité et je crois qu'on peut franchement très sincèrement l'applaudir. Je peux parler de toi encore un bon moment parce qu'on a fait tellement de choses ensemble que ce serait trop long. On a aussi, avec Martine et puis d'autres, travaillé sur la PSEM, et sur tellement de choses qui ont fait progresser notre district. Mais je crois que celui qui va peut-être encore mieux en parler, c'est ton Président actuel Patrice. On va un peu le mettre au boulot parce que je crois qu'il a beaucoup de choses à dire. »

Patrice REA, Président du FC LYON : « Oui pour moi c'est un moment un peu spécial parce que j'ai été élevé au grain. Il y a quelques mois, Serge m'a contacté pour rendre cet hommage. Bon à l'époque Hervé il ne respirait pas forcément la super santé. Je me suis dit, je n'ai pas envie que l'on fasse un discours plutôt funeste. Donc on attendait un petit peu. Et là il est en pleine forme.
Donc, mesdames et messieurs, chers amis du football, président, trésoriers, secrétaires, dirigeants, éducateurs, éducatrices,

salariés de clubs ou des instances, arbitres, et oui, parce qu'il en faut, et sans eux, ce n'est pas possible de faire quelque chose. Et tous ceux qui partagent les valeurs de notre sport, notre football trop souvent mis en mal par des comportements individualistes qui ne représentent absolument pas l'ensemble des investissements que vous faites dans vos clubs et pour certains depuis de nombreuses années. Il y en est un pour qui ces valeurs-là sont exemplaires, en la personne de mon ami Hervé BAUDOUX. Il est difficile de résumer en quelques mots tout ce que Hervé a représenté pour le FC LYON mais également pour notre football. Car au-delà d'un président, nous parlons d'un homme qui est profondément attaché aux valeurs du bénévolat, de l'engagement et de la transmission. Hervé est arrivé au club comme la plupart d'entre vous, par le biais d'un de ses enfants. Mais très vite il a compris que ce club allait devenir une partie de sa vie. Le bénévolat et le monde associatif étaient faits pour lui. Son passage en MJC à Mermoz, qui n'est pas forcément hyper facile comme quartier, où il rencontre son pote Dominique, une autre figure du club, va façonner sa vision qui est celle d'un club moderne, structuré, ambitieux, mais fidèle à son âme qui se veut populaire et éducative. Il va contribuer à faire évoluer l'institution dont les racines prennent pied au 19e siècle 1893 et vers la fin des années 90 il devient tout d'abord trésorier du globe où, avec le Président, ils prendront des décisions importantes dans ce club qui ne compte alors que 400 licenciés. Notamment la séparation des sections masculine et féminine en 98, la section féminine à cette époque tout juste auréolé de son quatrième titre de champion de France en 2005. Il devient président et Dominique son trésorier comme en Russie quoi, et durant 12 ans il va travailler sans relâche pour faire du club une référence incontournable dans la formation des jeunes footballeurs et éducateur. Le projet principal restera, comme tu l'as dit Arsène, la réunification des clubs du 8e arrondissement qui était souhaitée par la ville de Lyon sous l'impulsion de son adjoint au sport à l'époque, Thierry BRAILLARD, et cette ambition collective elle fera passer durant l'été le club de 400 licenciés à 800 licenciés, une réelle performance. Hervé avait compris avant beaucoup d'autres qu'un club ne pouvait grandir que, enfin ne pouvait pas grandir sans structure et il participera activement donc à la professionnalisation du FC LYON en nommant les premiers salariés du club. Et le club va alors très vite avancer administrativement et sportivement puisqu'entre 2009 et 2017 ce n'est pas moins de 47 accessions en championnat supérieur, 32 titres de champions récompensés par 5 titres de meilleurs clubs du monde. Hervé c'est pas seulement des résultats sportifs, Hervé c'est d'abord un travailleur, un homme de l'ombre qui n'aiment pas trop la lumière. Mais Hervé fréquente beaucoup les instances pour faire avancer le football amateur. Même si cela n'empêche pas Hervé de lancer de temps à autre en plein match son fameux poitrinaire. Qui masque bien sûr toute l'affection qu'il porte au corps arbitral. Sa force réside dans le dialogue, les échanges d'expériences, les relations humaines au service de notre football, son rôle relationnel avec les autres présidents fait merveille. Hervé croit profondément à l'intelligence collective et à la solidarité entre clubs. C'est notamment à travers l'APC qu'on a parlé, l'Association des Présidents de Clubs ou bien de la PSEM, la commission Prévention / Sécurité / Ethique / Médiation au sein du district où il collaborera. Il va contribuer à rapprocher les clubs de leurs instances, toujours dans le même intérêt, la survie et le développement de nos associations, parce que c'est bien ça le plus important. Hervé n'a jamais cherché la lumière et pourtant son empreinte est partout dans les structures du club, dans son organisation, dans toutes ces générations de joueurs, dirigeants, éducateurs qui ont grandi grâce à son travail, certains bâtissent des équipes, lui a bâti une institution. Alors aujourd'hui en mon nom du président du FC LYON et je l'espère de l'ensemble de notre football départemental, sous vos applaudissements, je voudrais simplement dire merci Hervé. »

Hervé BAUDOUX : « Bonsoir à tous et à toutes. Je vous remercie volontiers de tous ces beaux applaudissements, ça me va droit au cœur. Je suis très content aujourd'hui de recevoir ce cadeau. Je voudrais juste que tout le monde comprenne que le rapprochement avec ces instances, de parler, de se mettre autour d'une table fait grandement avancer les choses et avancer notre sport. Et deuxièmement, la formation des enfants est une chose, mais pour former les enfants, il faut des éducateurs. Tous les investissements que les clubs peuvent faire sur formation des éducateurs un jour ou l'autre ils retrouveront leur petit. Et puis je souhaite à tous et à toutes, à toutes les équipes, à tous les joueurs, à toutes les joueuses, de voir des belles années, de beau football devant eux. »

Remise de récompenses

Le Président Arsène MEYER remet les récompenses suivantes :

- Médaille d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Fabrice BROSSART, Jérémy NOISETTE, Patrick

POULARD et Boris RABOUTOT de l'AS ST FORGEUX
- Médaille de Vermeil du District de Lyon et du Rhône de Football à Alain PEILLON, également de l'AS ST FORGEUX
- Trophée de la 1 000ème licenciée volontaire à Jessica DUBESSY de l'AS ST FORGEUX
- Plaquette anniversaire de Club du District de Lyon et du Rhône : 100 ans AS ST FORGEUX – 70 ans FC TERNAY – 20 ans CS ANATOLIA
- Plaquette de bronze anniversaires de Club de la Fédération Française de Football : 50 ans pour AS MARTEL CALUIRE, AS LES SAUVAGES et AS PORTUGAISE DE VAULX EN VELIN
- Médaille d'Argent du District de Lyon et du Rhône de Football à Denis DUPONT
- Bons d'achat suite à la signature de la convention Foot Adapté « J'aime le Foot » : CHANDIEU HEYRIEUX – SAONE MONT D'OR – GENAS AZIEU – US MEYZIEU

Remise des prix du concours Sociétal organisé par le District

Le Président Arsène MEYER : « Nous avons lancé cette année un concours autour de l'engagement sociétal. C'est une première, donc il fallait bien un jour faire démarrer l'affaire, comme on dit. Alors c'était sur dossier, si je peux dire, puisqu'on demandait à ceux qui étaient candidats et qui voulaient gagner ce trophée de présenter un dossier de tout ce qu'ils ont fait sur le plan sociétal. On a eu je crois une dizaine de dossiers. C'est Bernard COURRIER et la Commission CAS qui a traité les demandes pour une question de neutralité, pour que ce soit le plus objectif possible. Trois dossiers ont été retenus. J'espère que la saison prochaine nous aurons au moins 75 candidats. »

Résultat du concours :
- 1er prix d'une valeur de 3 000 € décerné au Club de LIERGUES
- 2ème prix d'une valeur de 2 000 € décerné aux Clubs de CHANDIEU HEYRIEUX et CHARLY VERNAISON arrivés ex-aequo

Lancement du Chatbot Lyonix et présentation

Le Président Arsène MEYER : « Mise en place de l'intelligence artificielle au sein du District avec la mise en place d'un chatbot. Alors nous avons commencé à travailler très sérieusement sur ce sujet parce que nous voulons être avant-gardistes comme je l'ai dit dans mon discours. Nous avons en fait cinq modules en cours. Les deux premiers sont terminés. Le premier concerne surtout d'ailleurs les clubs, puisque vous pouvez interroger le fameux chatbot, qui est à l'entrée, qui s'appelle Lyonix. C'est le nom que nous lui avons donné puisque ça partait d'un sondage qui a été fait au niveau des clubs, du comité directeur et c'est le nom qui est ressorti en plus grand nombre. Vous verrez que c'est assez ludique, c'est plutôt sympa et ça peut vous aider considérablement sachant que l'on est encore un petit peu en test donc il faudra encore être tolérant quelques jours. L'idée étant que ce premier module puisse être mis en place fin août pour la nouvelle saison 2026/2027.
Le deuxième module c'est pour nous, pour contrôler une feuille de match et plus particulièrement les joueurs suspendus.
Le troisième module et le quatrième module viendront beaucoup plus tard, sûrement je pense en fin d'année. C'est la rédaction automatisée des décisions de règlement et de discipline.
Sachant que le cinquième module et le dernier sera beaucoup plus lourd, cela concerne la Commission de Discipline, une aide pour la gestion des dossiers, de l'audition à l'attendu.
Encore une fois, l'idée c'est de gagner du temps, d'être efficace, de pouvoir aussi vous faire bénéficier de toutes ces recherches. C'est un boulot considérable, ça ne se fait pas en 5 minutes. On a commencé au début d'année et on est à peine sur le point de livrer les premiers modules. Donc vous voyez que le chemin est très long.
Je tiens aussi à préciser une chose, je l'ai dit plusieurs fois au comité directeur du district, l'intelligence artificielle, ce n'est pas prendre des décisions à notre place, c'est simplement nous aider à aller plus vite et être, je dirais, un peu plus logique et ensuite de vérifier quand même ce que l'intelligence artificielle veut bien nous pondre, si je peux me permettre cette expression. Parce que sinon on va droit dans le mur. On galvaude un petit peu l'intelligence artificielle, faisons attention, ne faisons pas n'importe quoi. Nous l'objectif c'est de gagner du temps, d'aller plus vite, de mieux répondre à la demande des clubs et c'est en ça que l'intelligence artificielle est intéressante. C'est un budget pour nous, on a déjà amorti une bonne

partie, on continuera dans cette voie-là, tout en étant particulièrement raisonnable. »
Quelques explications techniques sur l'utilisation du Chatbot sont données par Zachary BRITHMER.

Nouvelle organisation Commission Juridique

Le Président Arsène MEYER fait un point sur la nouvelle organisation de la Commission Juridique.
Emilie SIDIBE est actuellement apprentie juriste au sein du District. Un contrat en CDI lui sera proposé à la fin de son contrat d'apprentissage en décembre 2026.
Elle pourra répondre à toutes vos questions d'ordre juridique.

Informations diverses – Commission CAS

Bernard COURRIER donne quelques informations sur la nouvelle Commission CAS, composée de membres du District mais également de Présidents de Clubs.
Les Clubs peuvent déposer un dossier de demande d'aide financière auprès de cette Commission sur de l'achat de matériel, une aide suite à un sinistre (inondation, feux…), manifestation exceptionnelle…
Le premier dossier traité par la Commission a été les 100 ans du Club de SAINT FORGEUX.

Informations diverses – Horaires Foot d'Animation

	9H30	10H00	11H00	13H30	15H30
U7	X (Horaire légal)	X (Demande au groupement)			
U9	X (Horaire légal)	X (Demande au groupement)	X (si Festi U7 à 9h30)		
U11	X (Demande au groupement)	X (Demande au groupement)	X (Horaire légal)	X (Demande au groupement)	
U13		X (Demande au groupement)	Possibilité à 12h15, si plateau U13 à 13h30 (Demande au groupement)	X (Horaire légal)	X (Demande au groupement)

Ces horaires restent prioritaires sur les rencontres du Foot à 11 (sauf 15h30).

Rappel : Les demandes de changements d'horaires doivent respecter les délais prévus à savoir : Zone verte, orange et rouge (voir article 6.2 des règlements sportifs)

Informations diverses – Feuille de route

Les feuilles de route ont été modernisées suite à un travail de fond réalisé par la Commission PSEM.
Elles ont été distribuées à l'entrée de la salle.
Les feuilles de routes, les afficher c'est bien mais les appliquer c'est mieux !

DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

RESPECT
FAIR PLAY
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

FEUILLE DE ROUTE - OBLIGATION DES CLUBS

DES CATEGORIES U15 A SENIORS (Seniors Vétérans) (Masculin et Féminin)

A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET AU SIEGE DU CLUB

RAPPEL DES REGLES

- La tenue vestimentaire des joueurs(ses) doit être réglementaire (Loi 4 Règles du Football et Art. 23 Statuts/Règlements Généraux Annuaire du District), et admettre le port des collants entre le 01/11 et le 29/02 en cas de grand froid et sous réserve de l'accord exprès de l'arbitre (Extrait PV Conseil Ligue du 30/11/2024).
- Code du Sport – Art. L332-3 à L332-15 : il est formellement interdit de consommer de l'alcool, de fumer ou vapoter sur les bancs de touche ainsi que de détenir des bouteilles en verre ou des béquilles.
 Affichage obligatoire de la liste des objets interdits
- signal-sports@sports.gouv.fr
- Porter à la connaissance de vos licenciés l'affiche du Ministère des Sports : « Signal-sports »
 (à positionner sur un lieu visible de tous)

AVANT DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

- Présence des responsables du club recevant (ex. Responsable Sécurité, Président, Dirigeants,...) :
 - 1 H 30 avant le coup d'envoi en SENIORS D1 et en Coupe de Lyon et du Rhône
 - 1 H avant le coup d'envoi en CHAMPIONNAT dans les autres divisions et catégories
- 30 minutes avant le coup d'envoi, mise à disposition pour l'arbitre ou le délégué officiel des éléments suivants :
 - ballon du match, un maillot joueur et du gardien de chaque équipe,
 - FMI (ou feuille de match papier si disfonctionnement)
 - drapeaux de touche par le club recevant
- Avant prise de possession du vestiaire, un état des lieux devra être établi par les dirigeants des deux clubs
 (document à disposition sur le site du District)
- La zone technique doit être tracée conformément aux dispositions de notre règlement.
- 3 personnes max. mentionnées sur FMI, hors joueurs(ses) remplaçant(e)s, peuvent s'asseoir sur le banc de touche (ex. éducateur, dirigeant et dirigeant-soigneur). Le Président du club peut se rajouter en se signalant avant le match à l'arbitre et au délégué officiel.
- Seules les personnes inscrites sur la feuille de match et le Président du club peuvent circuler dans les vestiaires.
- Lorsque le Président du club visiteur se déplace, il est conseillé qu'il se fasse connaître aux dirigeants de l'équipe visitée ainsi qu'à l'arbitre et au délégué officiel.
- Le protocole avant le coup d'envoi est obligatoire en D1 et vivement conseillé dans les autres catégories et niveaux.

PENDANT DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

- Tout le monde doit être assis sur le banc. L'éducateur peut se lever, donner ses consignes et se rasseoir dès que les consignes ont été communiquées. En aucun cas, une personne ne peut rester debout tout au long de la rencontre à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone technique.
- Les 2 personnes chargées de la Sécurité doivent se situer de part et d'autre du terrain durant toute la rencontre et doivent être identifiées par une chasuble (sous peine d'amende si manquement). L'une des 2 personnes doit être présente entre les 2 bancs de touche.
- Il est formellement interdit aux spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, ce, sur la longueur totale plus de 3 mètres en amont et en aval (barrières de protection).
- Des délégués de terrain avec chasuble sont obligatoires sur les rencontres (Masculin et Féminin) de la façon suivante :
 - Seniors/U20/U18 Féminines : 2 délégués obligatoires
 - U17/U15 : 1 délégué obligatoire
 - Foot à 8 Féminin : 1 délégué obligatoire
 - Vétérans : 1 délégué obligatoire
- Lorsqu'il y a un délégué officiel du DLR, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche aux côtés de la personne en charge de la Sécurité (guérite prévue à cet effet).
- A la mi-temps et à la fin de la rencontre, la personne chargée de la sécurité située entre les deux bancs doit accompagner le ou les arbitres jusqu'au vestiaire.

APRES DEROULEMENT D'UNE RENCONTRE

- L'équipe LOCALE (toute catégorie) doit se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagné des 2 capitaines que l'équipe visiteuse ait quitté la surface de jeu. Dès que les visiteurs sont entrés dans leur vestiaire, l'équipe visitée peut quitter le rond central pour rentrer au vestiaire, accompagnée de l'arbitre et des 2 capitaines. Peut également s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire. Possibilité d'inverser le protocole uniquement sur demande des officiels.
- La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.
- Les deux équipes doivent impérativement vérifier et valider la tablette en fin de rencontre avec l'arbitre.
- Une personne chargée de la sécurité doit rester dans le couloir (vestiaires), jusqu'au départ des équipes après avoir fait l'état des lieux des vestiaires.
- Une personne chargée de la sécurité également accompagner l'équipe visiteuse et les arbitres jusqu'au PARKING du stade.

LE RESPECT DES RÈGLES = LA SÉCURITÉ DE TOUS ET LA RÉUSSITE SUR NOS TERRAINS

Le non-respect de ces obligations peut entraîner des sanctions disciplinaires et financières.

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez l'améliorer. Ce ne sera qu'un plus pour éviter les incidents.

Retrouver toutes les informations et documents officiels sur le site du District de Lyon et du Rhône de Football

Mise à jour le 29/05/2026

DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

COMMISSION PREVENTION / SECURITE / ETHIQUE / MEDIATION

RESPECT
FAIR PLAY
TOLÉRANCE
SOLIDARITÉ

FEUILLE DE ROUTE - FUTSAL
OBLIGATION DES CLUBS

A AFFICHER DEVANT LES VESTIAIRES ET A PRESENTER AVEC LA FEUILLE DE MATCH

- Pour les catégories Séniors, U18 et U15, la présence du Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club avec gilet «prévention» ou «responsable sécurité» et du dirigeant responsable du club recevant, est obligatoire. En catégorie Seniors, la présence d'un deuxième délégué est vivement recommandée pour renforcer la sécurité.
 - Arrivez 45 minutes minimum avant le coup d'envoi en CHAMPIONNAT et en COUPE de LYON et du RHÔNE.
- Obligation de mettre à disposition de l'arbitre un vestiaire avec douche.
- 20 minutes avant le coup d'envoi, mise à disposition pour l'arbitre ou le délégué officiel :
 - d'un maillot joueur, du maillot gardien, du maillot « powerplay » et d'une chasuble (remplaçants) de chaque équipe,
 - de la feuille de match complétée, accompagnée de l'intégralité des licences et copie de la feuille de route,
 - du ballon du match (à remettre à la fin de l'échauffement de l'arbitre) et des ballons de remplacements.
- Trois (3) personnes au maximum, mentionnées sur la feuillede match, en dehors des joueurs remplaçants, peuvent s'asseoir sur le banc de touche (par exemple l'éducateur, le dirigeant et le dirigeant-soigneur). Le Président du club peut se rajouter en signalant toutefois sa présence avant le match aux officiels.
- Tout le monde doit être assis sur le banc à l'exception de l'éducateur qui peut rester debout et dans sa zone technique.
- Tous les remplaçants doivent obligatoirement porter intégralement une chasuble sur le banc.
- Le Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club doit être identifié par le port obligatoire d'un gilet «prévention» ou «responsable sécurité» et se positionner à un endroit stratégique de la salle pour maintenir le bon déroulement de la rencontre (gestion notamment des spectateurs).
- Lorsqu'il y a un délégué officiel du DLR, celui-ci doit être placé entre les deux bancs de touche (sur un banc de préférence).
- La zone de remplacement de chaque équipe doit être matérialisée.
- Il est formellement interdit aux spectateurs de se placer derrière les bancs de touche, et ce sur la longueur totale, plus de 2 mètres en amont et en aval (il est recommandé de délimiter la zone de protection à l'aide de plots, ruban...).
- Dans la mesure du possible, les bancs des remplaçants doivent être positionnés à l'opposé des tribunes spectateurs.
- Seules les personnes inscrites sur la feuille de match sont autorisées dans la zone de jeu et les vestiaires.
- Lorsque le Président du club visiteur se déplace, il est conseillé qu'il se fasse connaître aux dirigeants de l'équipe visitée ainsi qu'à l'arbitre et au délégué officiel.
- A la mi-temps et à la fin de la rencontre, le Responsable Sécurité ou Délégué(e) Club doit accompagner le ou les arbitres jusqu'au vestiaire.
- A la FIN du MATCH, l'équipe LOCALE devra se rendre dans le rond central et attendre avec l'arbitre accompagnée des 2 capitaines que l'équipe visiteuse soit rentrée au vestiaire. Ensuite seulement, ils pourront regagner leurs vestiaires. Cette mesure pourra s'appliquer à la mi-temps si l'arbitre ou le délégué le juge nécessaire.
- A la FIN du MATCH, le Responsable Sécurité ou le Délégué(e) Club et, le cas échéant, un deuxième délégué(e) doit rester dans le couloir séparant les différents vestiaires, et ce, jusqu'au départ des équipes. Il devra également accompagner l'équipe visiteuse et les officiels jusqu'au PARKING.
- La collation offerte, même si elle n'est pas obligatoire, reste un geste de savoir vivre et de FAIR PLAY indiscutable.

LE RESPECT DES REGLES = LA SECURITÉ DE TOUS ET LA REUSSITE SUR NOS TERRAINS

Le non-respect de ces obligations peut entrainer des sanctions disciplinaires et financières.

Cette liste n'est pas exhaustive, vous pouvez l'améliorer. Ce ne sera qu'un plus pour éviter les incidents.

Retrouver toutes les informations et documents officiels sur le site du District de Lyon et du Rhône de Football

Mise à jour le 29/05/2026

Examen des vœux

Vœu n°1 - Présenté par le Comité Directeur
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

L'année dernière, lors de l'AG de CALUIRE, nous avions adopté le vœu de ST FORGEUX qui souhaitait que l'on accorde un point de bonus à l'équipe qui n'avait pas eu de cartons rouges ou noirs pendant la saison.

Ce vœu a été adopté par une courte majorité, et nous avons accepté ce choix démocratique.

Force est de constater que, si nous devions arrêter le championnat ce jour, aucune équipe ne bénéficierait de ce bonus tant pour une montée en division supérieure, que pour éviter une descente. Les quelques équipes qui n'ont pas de cartons rouges, sont toutes dans le ventre mou de nos championnats.

Notre Comité Directeur, lors de sa réunion du 11 mai, a de ce fait souhaité que l'on revoit ce vœu. En effet, la gestion administrative et humaine de ce vœu est très lourde, ce pour un résultat nul.

Nous proposons exceptionnellement à l'Assemblée Générale de voter pour la suppression de cette disposition et de la remplacer par une récompense financière significative (montant à déterminer).

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°1 : approuvé à la majorité moins 8 abstentions et 1 contre – Application 1er juillet 2026

Vœu n°2 - Présenté par la Commission des Règlements
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Règlements Sportifs du District - Article 10.2.3 Participation des joueurs en équipe inférieure

Précicion à apporter :

Lorsqu'une équipe première d'un club évolue en Ligue (ou en National) et qu'elle est engagéeen Coupe de Lyon et du Rhône, les matchs joués au titre de cette coupe seront considéréscomme matchs de l'équipe supérieure, mais ils ne permettront pas de purger une suspensionpour le compte du championnat de Ligue (ou National).

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°2 : approuvé à la majorité moins 7 abstentions – Application 1er juillet 2026

Vœu n°3 - Présenté par la Commission des Règlements
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Règlements Sportifs du District - Article 17.1 Homologation

A ajouter :

8. Lorsqu'un match se déroulera sur un terrain non homologué ou retiré du classement, l'équipe locale aura match perdu par pénalité
9. Lorsqu'un arbitre officiel refusera de donner le coup d'envoi d'un match pour cause de terrain non ou mal tracé et/ou non conforme, l'équipe locale aura match perdu par pénalité.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°3 : approuvé à la majorité moins 7 abstentions et 2 contres – Application 1er juillet 2026

Vœu n°4 - Présenté par la Commission Féminines
Vœu approuvé par le Comité Directeur du 11/05/26 (13 pour / 6 contre / 3 abstentions)

OBLIGATION DES CLUBS : Les clubs de Seniors D1 Féminine doivent, à minima et de manière cumulative :
Avoir au moins une équipe spécifique féminine U11F ou U13 F engagée dans une pratique du district avec présence sur les dates de pratiques identifiées dans le calendrier du Football d'Animation Féminin. Les ententes et les groupements sont valables pour satisfaire cette obligation dont un seul club pourra bénéficier
Avoir un effectif d'au moins 5 joueuses U7–U9 (participant aux événements 100 % féminins du District)
Ces dispositions seront vérifiées en fin de championnat. En cas d'accession en championnat D1, une dérogation à l'une de ces obligations sera accordée au club montant sur l'année d'accession

En cas de non-respect de l'obligation, il sera procédé à un retrait de 1 point ferme au classement.
Date d'effet : 01/07/27

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°4 : refusé à la majorité avec 25 contres 30 abstentions et 39 pour

Vœu n°5 - Présenté par la Commission Féminines
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

OBLIGATION DES CLUBS
Tout club disposant de licenciées U7–U9 doit être représenté par à minima une joueuse lors des événements 100 % féminins organisés par le District.
Pour les catégories U11F et U13F, l'équipe engagée en championnat (mixte ou 100 % féminin) doit obligatoirement participer aux actions féminines du District.
Ces dispositions seront vérifiées tout au long de la saison.
En cas de non-respect de l'obligation, une amende de forfait (20 €) sera appliquée au club.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°5 : approuvé à la majorité moins 30 abstentions et 19 contres – Application 1er juillet 2026

Vœu n°6 - Présenté par la Commission Féminines
Vœu retiré car refusé par le Comité Directeur du 11/05/26 (13 contre / 1 pour / 8 abstentions)

Création d'un championnat U16F à 8, regroupant les catégories U14F, U15F et U16F avec le surclassement U13F non autorisé.

Vœu n°7 – FC PONTCHARRA ST LOUP
Avis défavorable du Comité Directeur du 11/05/26

Modification du règlement de Sanction Disciplinaire - Tableau Synthétique (VIII) - Article D
Mise hors compétition de l'équipe au 8ème carton rouge ou incident

Nous proposons de modifier cet article en continuant le retrait d'un point supplémentaire pour toute nouvelle exclusion ou nouvel incident
Motif : Les arbitres étant prévenu des équipes à 6 ou 7 rouges hésitent beaucoup plus à mettre des cartons rouges sur les matchs concernant ces équipes afin d'éviter une exclusion du championnat. Le but étant de supprimer cette règle et de

continuer à faire augmenter les points en moins ce qui mettrai moins de pression sur les arbitres des rencontres (par les staff, les joueurs, le public) et apaiser certaines rencontres de fin de saison.

Vœu non présenté car retiré par le Club de FC PONTCHARRA ST LOUP

Vœu n°8 – OS POUILLY POMMIERS
Avis défavorable du Comité Directeur du 11/05/26

Que le vendredi soir devienne un jour/horaire légal concernant les rencontres Seniors à 8 féminin (horaire à définir selon acception).

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°8 : refusé à la majorité moins 9 pour

Vœu n°9 – SC BIGARREAUX
Ce vœu ne sera pas présenté car déjà refusé la saison dernière

Niveau Senior: Souhait de regrouper les poules D3 par secteur géographique à partir de la saison 2026/2027.
Raisons : économique (budget carburant à la hausse), sportif (perte de joueurs suite à des déplacements à rallonge) et enfin écologique (impact bénéfique pour la planète).

Vœu n°10 – SC BIGARREAUX
Avis défavorable du Comité Directeur du 11/05/26

En cas de refus de notre vœu n°1 à l'AG du 29 mai 2026.
Niveau Senior : À partir de la saison 2026/2027 lors du tirage des poules D3, souhait d'une évolution de la soi-disant frontière Nord/Sud (Tunnel de Fourvière) à une nouvelle frontière Ouest/Est (Tunnel de Fourvière).

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°10 : refusé à l'unanimité

Vœu n°11 – SC BIGARREAUX

Souhait d'une évolution des horaires de match du samedi en catégorie senior.
Plage horaire : 18 h 00 – 19 h 15 avec accord préalable du club adverse.
Raison : disponibilité des joueurs seniors (travail, éducateurs encadrants les catégorie jeunes l'après-midi).

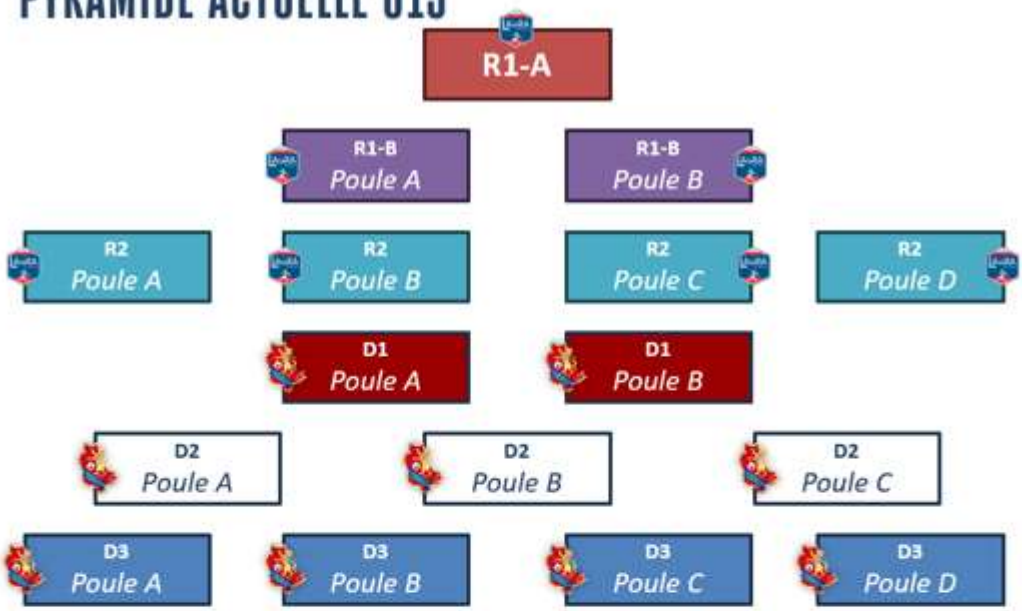
Réponse du Comité Directeur du 11/05/26 : ces horaires existent déjà et vont même de 18 h 00 à 20 h 00. Une modification sera apportée au texte « par pas de 15 minutes au lieu de 30 minutes.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°11 : approuvé à la majorité moins 1 abstention – Application 1er juillet 2026

Vœu n°12 - Présenté par la Commission Technique et des Jeunes
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Modification du Championnat U15 D1
Règlements Sportifs du District - 4.7.1 U15 D1 : 24 Clubs (3 Poules de 8 équipes – 2 phases)

PYRAMIDE ACTUELLE U15



CONSTATS ISSUS DE NOTRE ETUDE (2009 – 2025)

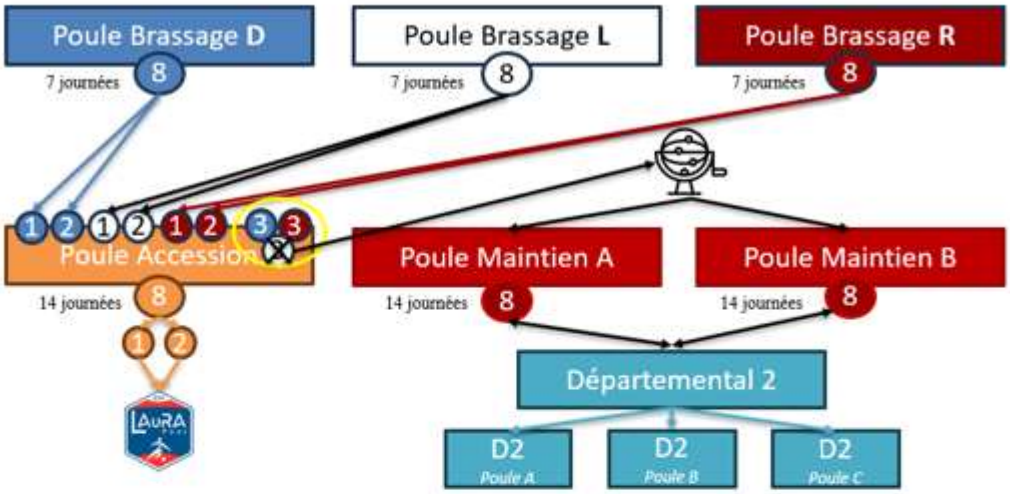
- Depuis la réforme des championnats régionaux :
- Le nombre de **rencontres déséquilibrées est en hausse** (de 21% à 38%)
- **Aucun champion départemental n'a enchainé de montée** en U15 R1-Niveau B ou U16 R1

- Le format à 14 équipes est celui qui à proposé les rapports de forces les plus hétérogènes
- 39% puis **44 %** des rencontres ont proposé des écarts de score de + de 3 buts

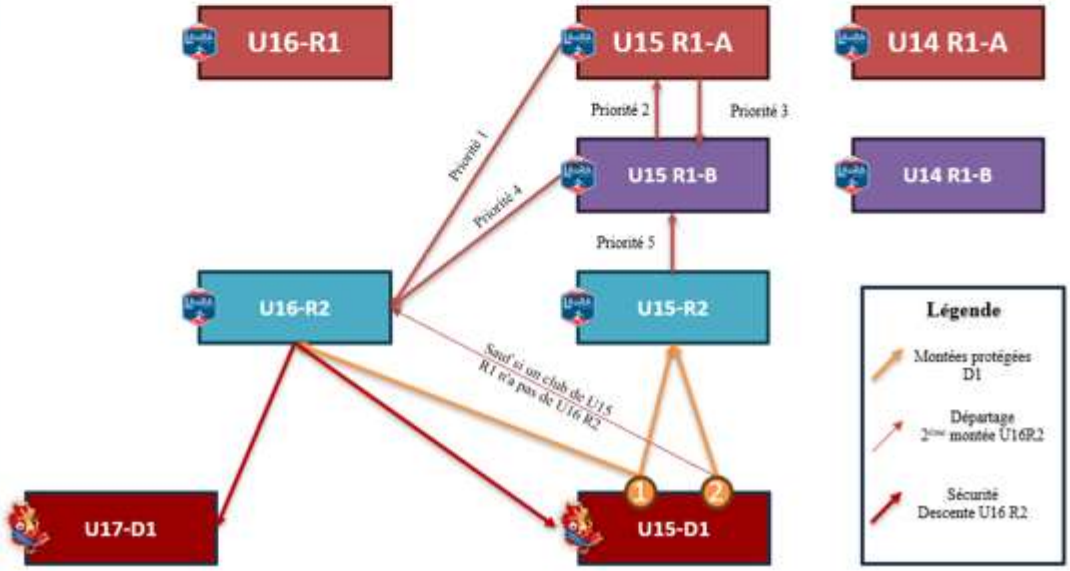
- Les meilleurs joueurs / équipes ne s'affrontent pas assez fréquemment
- Environ 8 rencontres par an (Opposition entre les 5 premières équipes de nos deux poules.

Le format actuel de compétition ne répond plus aux besoins sportifs de notre élite départementale

U15 D1 – NOUVELLE FORMULE



SCHEMAS MONTEES-DESCENTES – A PARTIR DE 2026-2027



LES INTERETS DE CETTE REFORME

- Projet partagé avec les clubs avec des critères sportifs prioritaires
- Maintien de 24 équipes en D1
- Homogénéiser les rapports de force et mettre en valeur de notre élite U15
- Qualifier notre élite départementale (Favoriser le suivi des talents)
- Préserver l'intérêt sportif le plus tard possible dans la saison
- Mise en place de formations continues avec les encadrants
- Collaborer avec les Commissions Arbitrage et Délégation

DEPLOIEMENT

1. Etude et Présentation Commission Compétition
2. Pré-Projet & Présentation Bureau DLR
3. Présentation étude lors de la 1ere consultation des clubs
4. Avis Favorable des clubs lors de la 2nde Consultation
5. Présentation AG Hiver 2025
6. Groupe de travail – 3ème consultation
7. Vote lors de l'AG d'été 2026

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°12 : approuvé à la majorité moins 15 abstentions et 2 contres – Application 1er juillet 2026

Vœu n°13 - Présenté par la Commission Technique et des Jeunes
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Développement de la Formation du Football d'Animation / Ambition 2028 : Le Foot d'Animation de Demain

Obligation d'encadrement qualifié et structuration technique (à compter de la saison 2027/2028) :
Tout club libre doit identifier sur Footclubs un Responsable Technique et/ou Responsable Ecole de Foot titulaire au minimum du DF REF ou du BMF
Le club accueil devra identifier sur la feuille de plateau U7/U9 le référent du plateau qui devra être formé (à minima une AF accompagnateur d'équipe ou CFI)
Obligation pour un encadrant mineur intervenant sur les plateaux de l'École de Foot de suivre une formation (à minima une AF accompagnateur d'équipe ou CFI)

Aides financières à la formation pour la saison 2026/2027 :
Participation DLR de 40 € sur le CFI U10-13 pour le premier éducateur formé de la catégorie du club en U11 et U13.
Participation DLR de 20 € sur le CFI U6-9 par stagiaire à partir de 2 éducateurs U7-U9 inscrit sur une même session.
Participation DLR de 50€ sur le DF REF pour un responsable technique ou Ecole de Foot identifié sur Footclubs.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°13 : approuvé à la majorité moins 16 abstentions et 7 contres – 1er juillet 2026

Vœu n°14 - Présenté par la Commission Technique et des Jeunes
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 11/05/26

Procédure en cas d'exclusion d'un éducateur ou dirigeant :
Pendant le match : L'éducateur devra (comme un joueur) aller aux vestiaires. Le deuxième dirigeant inscrit sur la feuille de match prend alors la responsabilité de l'équipe, ou à défaut un autre éducateur ou dirigeant du club présent sur la rencontre.
Conséquences de la suspension : Si la suspension est supérieure à 9 matchs ou 3 mois (hors Article 4, 5 et 6 du barème disciplinaire) : le club sanctionné pour répondre au statut des éducateurs (obligations en niveau D1) devra mettre un éducateur responsable licencié et formé (licence animateur ou éducateur fédéral) dès parution de la sanction sur la durée de la suspension.

Vote de l'AG pour l'approbation du vœu n°14 : approuvé à la majorité moins 1 abstention – Application 1er juillet 2026

Questions diverses

AS VALSONNE
Possibilité d'avoir 16 joueurs sur la feuille de match en seniors
Championnats U15 à 8 joueurs de champ et 3 remplaçants sur un demi-terrain

Réponse du Président Arsène MEYER : « La possibilité d'avoir 16 joueurs c'est impossible actuellement puisque ce sont des feuilles informatisées comme vous le savez et qu'il n'y a aucune prévision en la matière par la FFF. Pour faire cela il faut un texte fédéral, ce qui n'est pas du tout dans les tuyaux actuellement.
Et pour le 2ème point, ce n'est pas prévu. Nous avons la chance d'avoir un championnat U15 largement fourni et que nous n'avons pas de prévision en la matière.

Si à un moment ou à un autre on a une possibilité ou une idée, on n'hésitera pas à venir vers vous, mais c'est pas prévu pour le moment. »

Intervention de Tazghat FARTAS, Président de l'OLYMPIQUE DE VAULX EN VELIN

« Messieurs, Mesdames, tout d'abord je tiens à vous remercier de votre présence et de vous féliciter pour le travail que vous menez tout au long de vos saisons footballistique. Messieurs du Comité Directeur, Monsieur le Président, merci pour m'avoir donné la parole.

Ce soir je vais pousser un coup de gueule.

Rapidement parce que je sais que j'ai deux minutes parce que ma plaidoirie pourrait prendre plus de 2 heures. Je pense que plusieurs clubs sont censés avoir le même souci que nous. chaque fois que je passe en commission de discipline, j'ai l'impression d'avoir des sanctions arbitraires contre nous. Nous sommes pointé du doigt alors que d'autres ont les mêmes infractions que nous mais pas les mêmes sanctions. J'ai avec moi plus de six affaires, les mêmes que les miennes. Certains prennent des sursis, moi je prends des peines fermes. Et comme je disais, je vais pas développer, je développerai en appel.

Par contre je tenais à revenir sur Hervé BAUDOUX, félicitations pour le travail que tu as fait.
Je reviens sur la question Monsieur le Président de l'APC. Parce qu'aujourd'hui les arbitres sont défendus par l'article 128, les délégués sont défendus, mais nous les Présidents c'est qui qui nous défend ? Parce qu'à chaque fois que l'on passe en commission, vous nous dites le comité il est représentatif, il est représenté par des présidents bleus, par ceci, par cela. En attendant, c'est pas ceux-là qui nous défendent nous. Au contraire, ils nous enfoncent. Moi la question que je pose aujourd'hui, c'est comment faire pour relancer cette association, l'APC, si elle existe encore. Je pense que sur le papier elle existe peut-être, mais officiellement elle n'existe pas.

Et comme je le disais, je pense que vous êtes d'accord avec moi, il y a beaucoup d'injustices au niveau de la commission de discipline, en particulier pour nous. Peut-être je me trompe, je sais pas. Aujourd'hui j'ai des preuves qu'on nous sanctionne différemment. On nous prend tout notre argent en amendes. Aujourd'hui, on se débat pour aller chercher 3 € pour acheter une paire de chaussettes à des gamins, mais ensuite, on nous les prend sur des décisions, article 128, article 136.
Les Présidents de Club sont investis toute l'année, qu'il pleuve ou qu'il vente. Et ces gens-là, on ne les calcule pas en commission. Quand on est là, il suffit qu'on dise article 128, ça sert à rien de parler. Pourquoi on se présente en commission, puisque l'arbitre a toujours raison, le délégué a toujours raison, et la commission discipline a toujours raison.

Voilà ma doléance aujourd'hui. Est-ce qu'on peut relancer l'APC ? Est-ce qu'on peut mettre un article pour les présidents aussi ?
Je pense que nous sommes tous investis.

Merci, président. »

Réponse du Président Arsène MEYER : « Merci Taz pour ton intervention. On a laissé le temps à la démocratie de s'exprimer. Alors plusieurs choses, d'abord quand il y a une affaire disciplinaire lorsqu'on veut se défendre, il faut aller en appel. C'est ça la démocratie, je l'ai dit tout à l'heure dans mon discours. Le dossier sera réanalysé à ce moment-là. On peut faire des erreurs, tout le monde en fait : moi, mon secrétaire qui est à côté de moi, le président de la commission de discipline, le président de la commission des règlements, tout le monde peut faire des erreurs et une commission d'appel ça sert à ça. Ils reprennent entièrement le dossier, toujours en tenant compte des règlements de notre district qui sont, je le rappelle, des règlements aggravés en termes de discipline, ce qui n'est malheureusement pas toujours respecté. Moi je ne peux pas intervenir, je l'ai dit dans mon discours, c'est d'ailleurs tant mieux, la loi de 84 me l'interdit. Je ne peux pas intervenir dans une commission de discipline, en appel. Je laisse chacun s'exprimer. Quand j'ai un petit une remarque à faire, je vais la faire,

bien sûr, comme tout le monde. Mais je laisse s'exprimer les gens, je laisse la démocratie agir, et ce à tous les étages de notre district. Je crois que de ce côté-là on ne peut pas me reprocher grand-chose.
Concernant l'APC, c'est une bonne question. L'APC c'est moi qui l'ai créée en 1995, le 1er janvier 1995. Donc je revendique la pérennité si je puis dire. Mon ami Hervé qui est là l'a animé avec toute sa force, pendant des années. On a eu aussi Pierre MEUNIER, qui était l'ancien président de l'AS BRON, qui avait fait un boulot aussi extraordinaire. Notre ami Gérard LEROY, aujourd'hui décédé, malheureusement, qui était aussi un des présidents pendant un moment donné. Il y a eu André COURBIS, retraité du comité directeur du district. Pendant des années d'ailleurs, on suggérait à l'APC de nous fournir des membres de commission de discipline, même des membres du comité directeur. On a été à chaque fois écoutés, je dis "on" si je me situe côté APC, et je parle sous le couvert de Patrice REA qui est en face de moi. A chaque fois que l'on se rencontre on aborde le sujet de l'APC et je lui dis que ça serait bien de la relancer.
Il y a l'UNAF pour les arbitres, il y a l'AEF ou l'UNECATEF pour les éducateurs. On a d'ailleurs discuter d'un vœu présenté ce soir avec l'AEF. Mais moi, si je n'ai pas de correspondant en face de moi de l'APC, je ne peux pas en inventer un. Quand j'ai été élu président, l'ancien président de l'APC est venu me voir le lendemain. Depuis, je ne l'ai plus revu. On a même une dotation financière pour l'APC, comme pour l'UNAF. C'est environ 600 € par an. On donne un petit coup de main pour les aider à s'organiser. On met à disposition toutes nos salles de district pour ça. Je ne peux pas être plus démocratique, je ne peux pas faire plus.
Maintenant, je me tourne vers tous les présidents qui sont dans cette salle. Unissez-vous, relancez l'APC. Vous n'avez même pas besoin de créer une association, elle existe déjà.
Moi je suis pour l'échange, pour le dialogue et pour la démocratie. Donc je compte sur vous. »

Avant de clôturer cette AG, le Président Arsène MEYER remercie tout le monde pour le travail qui a été fait ce soir. La salle était pleine. Donc tout le monde a joué le jeu.
Il demande à tous les Clubs de rendre en sortant les bulletins bleus et les badges afin de faire un pointage en fin d'AG.

L'ordre du jour étant épuisé le Président Arsène MEYER clôt l'Assemblée Générale à 22 h 40 et remercie la Commune de SAINT FORGEUX en particulier Monsieur le Maire, présent à toute la réunion, d'offrir l'apéritif.

RAPPORT MORAL

RAPPORTS DES COMMISSIONS
SAISON 2025/2026

RAPPORT MORAL 2025/2026

Secrétaire général : Serge GOURDAIN
Secrétaire générale adjointe : Martine GRANOTTIER

La saison 2025-2026 a une nouvelle fois démontré toute l'importance du rôle de notre District au service du football rhodanien. Notre priorité demeure claire : soutenir et accompagner les clubs, rester à leur écoute.

La sécurité et la lutte contre les violences : une priorité absolue
La recrudescence des incivilités n'a encore pas épargné notre district, c'est pourquoi la prévention des violences et des incivilités a occupé une place centrale dans notre action cette saison. La Commission Prévention, Sécurité, Éthique et Médiation (PSEM) a poursuivi son travail auprès des clubs : préparation des rencontres sensibles, échanges avec les dirigeants, rappels des obligations réglementaires et sensibilisation aux responsabilités de chacun.
L'expérimentation du carton violet en Seniors D2 ayant fait ses preuves, il a été étendu aux catégories Séniors de la D1 à la D3, toujours dans un but de limiter et calmer les incivilités, les agressions verbales.
La feuille de route pour le foot d'animation a été mise en place afin encore de sécuriser au mieux les plateaux.
Notre engagement a par ailleurs bénéficié d'une visibilité nationale. Canal+ a choisi de réaliser un reportage consacré aux violences dans le football et aux solutions mises en œuvre pour les combattre. Le tournage a notamment permis de suivre le travail accompli de la commission PSEM et le fait que notre district a été choisi prouve encore que nous réalisons un travail très important. Cette reconnaissance nous encourage à poursuivre nos efforts, car la sécurité et le respect doivent rester l'affaire de tous.

Développer le football pour toutes et tous
Le District a également poursuivi ses actions de développement. Le **Club des 1000**, réseau de partenaires économiques au service du football, a franchi le cap des 100 partenaires. Cette dynamique contribue à soutenir des projets essentiels, notamment en faveur du football féminin et du football adapté.
La promotion de la pratique féminine s'est poursuivie à travers des actions de découverte et d'accompagnement des clubs.
Le football adapté a également conservé toute sa place dans notre projet, avec des initiatives permettant à de nouveaux publics de pratiquer notre sport dans un cadre accueillant et inclusif.
Nous avons par ailleurs continué à valoriser l'engagement bénévole, indispensable au fonctionnement de nos clubs. Le cap des 1 000 licences volontaires illustre l'importance de ces femmes et de ces hommes qui donnent de leur temps pour faire vivre le football.

Un District proche de ses clubs
Au-delà des actions sportives, nous devons poursuivre l'amélioration de nos services, de notre communication et de nos outils de travail afin de faciliter les démarches des clubs et de rendre notre accompagnement toujours plus efficace.
C'est pourquoi **Lyonix** : un projet né au cours de la saison 2025-2026 qui a été marquée par la réflexion et la construction d'un nouveau projet destiné à renforcer l'accompagnement des clubs. Né de la volonté du District de moderniser ses services et de faciliter le quotidien des dirigeants, ce projet s'inscrit dans une démarche d'innovation au service du football amateur.
La saison 2025-2026 aura ainsi constitué la phase de réflexion, de conception et de préparation de Lyonix, avec l'ambition de faire de cet outil un véritable levier d'accompagnement et de simplification pour les clubs du territoire.
Le mot de la fin : Notre responsabilité collective est de maintenir un District accessible, attentif et exigeant, capable de protéger les acteurs du jeu tout en accompagnant le développement de nos clubs.

COMMISSION MEDAILLES

Composition :
Président Serge GOURDAIN
Membres du CD Marc Bayet – Salima Saket – Sylvie Dos Santos
Membre de la commission : Blanc séverine

Le lundi 13 avril 2026 réunion de validation des demandes de Médailles Fédérales, de Ligue, du District, et des clubs.
84 médailles ont été attribuées comme suit :

- médaille Fédérales OR et une d'argent
- **18** médailles de Ligue dont 1 d'or, 3 de vermeil et 14 d'argent
- **63** médailles du district de Lyon et du Rhône dont 1 d'or, 13 de vermeil et 49 d'argent

Du 28 aout au 8 septembre 2026 - Remise des médailles dans les groupements du District.

Le 29 mai 2026 remise de 3 Plaquettes d'anniversaire FFF à l'AG du DLR à St Forgeux plus 3 plaquettes d'anniversaire de club du district de Lyon et du Rhône plus 1 plaquette du district remise en Hommage à **Hervé Baudoux** et 5 médailles **du district** pour des dirigeants de **l'AS St Forgeux** et une médaille d'argent du district de Lyon et du Rhône de football à **Denis Dupont**

25 Juin 2026 - Soirée de remise des médailles au siège du District.

COMMISSION SPONSORING / MECENAT / COMMUNICATION

Président : Lionel TOUZET
Membres du Comité Directeur : Bernard COURRIER - Stéphanie STOICA
Membres représentant les clubs : Denis DUPONT – Anne Lise RICHARD – Zachary BRITHMER

L'activité a essentiellement été consacrée au travail de recherche de partenaires et mécènes.
Denis Dupont effectue un travail énorme. Des contacts ont également été donnés par des membres du CD et des bénévoles que nous remercions vivement.
Nous nous réunissons tous les lundis afin de faire un point sur la communication avec un bel investissement de la part de Bernard COURRIER, Denis DUPOND, Anne-Lise RICHARD et Zachary BRITHMER .
Pour la saison 2025-2026, le club des 1000 compte 100 partenaires ou mécènes pour une enveloppe annuelle de don approximative de 137800 €.

Le challenge des buteurs de D1 a toujours le naming la société MIN FRET.

IDEAL PNEUS reste le partenaire du football féminin, avec le naming du championnat de D1 et le challenge des buteuses.

L'entreprise SACCINTO continue d'être le partenaire N° 1 du foot adapté.

Notre site internet :

- sur les 12 derniers mois nous avons eu 5.7 millions de vue dont 4.5 millions uniquement pour la rubrique compétitions
- 150 000 utilisateurs actifs
- 141 000 nouveaux utilisateurs

Nous sommes aussi sur les réseaux sociaux :
FB 6600 abonnés - INSTAGRAM 11400 abonnés – LINKEDIN 2396 abonnés-TWITER 1056 abonnés
Progression sur ces 4 réseaux.
Nous publions en moyenne entre 20 et 30 infos par semaine par réseau social.

Les partenaires des Coupes de Lyon et du Rhône de Football Seniors sont : CREDIT AGRICOLE, le District et EKINSPORT, RADIO SCOOP.

Les dons récoltés cette saison serviront à développer le football amateur en général et le football adapté ainsi que le football féminin en particulier.

Plusieurs actions ont été menées pour animer et fidéliser les partenaires durant la saison 2025-26 :

- Une visite du stade de l'Olympique Lyonnais, GROUPAMA STADIUM
- Une soirée « partenaires » organisée au Pasino Grand Lyon en présence de M DELFORGE Président de la LFA..
- Un challenge en 9 étapes autour des nouvelles pratiques. 46 équipes classées cette saison et le vainqueur est : SORIPEINT
- 15 événements réalisés au cours de l'année.

L'annuaire « club des 1000 » va être édité pour la 6ème saison. Il reprend le pédigré et l'activité de tous. Il sera édité à 150 exemplaires.
Un panneau mettant en valeur tous les partenaires est visible dans le hall du district.

Projet en cours :
Déplacement en Angleterre pour aller voir un match de Manchester United organisé par notre partenaire FAN KULTUR mais aussi d'un match du CLUB DES 1000 à Auchel le 6/7 mars 2027 (stade Pierre LAIGLE) contre le district de l'Artois ou les amis de Pierre LAIGLE.

Un objectif pour la saison prochaine 2026-27 : maintenir les partenaires/mécènes mais surtout continuer à les fidéliser par nos actions.
Sur la saison 2026-27 il y a 17 événements de prévus.

COMITE D'ACTION ET DE SOLIDARITE

Président : Bernard COURRIER (06.78.73.69.47)
Membres représentant les Clubs, les salariés du DLR, les bénévoles et les groupements : Antonio PEREIRA, Loïc RIETMANN, Annick DI STEFANO, Noureddine ERRACHIDI, Fabien JASPERO, Marc BAYET, Patrice REA, Abdallah MEZGUELDI, Albert PILIA, Sabine PARIS

Cette nouvelle commission a vu le jour en décembre 2025.

Ses missions, outre offrir un avis consultatif au Comité Directeur, sur ses décisions importantes, le C.A.S. écoute et soutient les clubs, notamment en cas d'urgence.

Pour ce faire, il gère le Fonds d'Aide aux Clubs créé lors du COVID, en 2020.

Quelques dossiers ont été traités cette saison pour un montant de 1 400 €.
Un document explicatif sur les rôles de ce Comité est en cours de rédaction et sera envoyé aux clubs

Une autre mission a été confiée au C.A.S., celle d'organiser un concours sociétal, en avril 2026 et d'en décider la répartition des prix, pour un montant total de 6000 €. Le lauréat est le club de LIERGUES qui a été félicité pour un dossier très riche et complet.

Nos travaux vont reprendre avant la fin d'année, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

COMMISSION FORMATIONS

Président : *Bernard COURRIER (06.78.73.69.47)*
Membres du CD : *Serge GOURDAIN - Martine GRANOTTIER - Lakhdar TOUATI*
Membres : *Anne Lise RICHARD - Alain BARBIER*

La Commission FORMATIONS, composée de membres du Comité Directeur et de représentants des clubs, a pour mission d'aider les clubs à mieux comprendre les règlements, d'assister les nouveaux Présidents à mieux connaître les rouages des institutions et de créer et développer toutes formations utiles aux clubs, aux bénévoles ou aux élus du CD…

Cette saison la Commission a peu échangé dans les clubs autour des règlements sportifs, suite à un grand manque de demandes des clubs.
Pourtant une vingtaine de clubs sont intéressés pour participer et de nouvelles dates doivent être trouvées.
Nous en avons profité pour rajeunir, compléter et mettre à jour la présentation POWER POINT

Nous avons travaillé sur les formations de délégués officiels et surprise, ainsi que sur la formation des délégués au terrain des clubs, de nouvelles sessions vont démarrer.

Les nouveaux membres élus du Comité Directeur ont été formés pour assurer les permanences téléphoniques du weekend.

Nous recherchons de nouveaux membres pour nous assister…

COMMISSION MEDICALE

Depuis la dernière assemblée générale la Commission Médicale a effectué ses tâches statutaires.

Activité standard - *Contrôle des visites médicales des arbitres*
Cette tâche appelle un examen complet des dossiers et on remercie l'Administration du district de nous aider dans cette action. Il faut vérifier les dates des ECG et des échographies cardiaques, et catégoriser chaque dossier. Cette opération est

nécessaire pour limiter le risque cardiaque de l'activité d'arbitrage... même si l'arbitre n'est pas le seul à courir sur le terrain. Ici on a affaire à une obligation de la FFF.

On rappelle rapidement, de façon brève, ces règles :

*Pour les arbitres de moins de 18 ans :

Pas de contraintes cardiaques ; un QS (questionnaire santé) avec des réponses toutes « négatives » suffit,

*Arbitres de plus de 18 ans :

Une échographie cardiaque est requise (une fois dans la carrière),

*Arbitres de 18 à 34 ans :

fournir un ECG (électrocardiogramme), valable jusqu'à 35 ans,

fournir un DMA (dossier médical arbitrage) tous les 3 ans, et un QS « négatif » les deux autres années,

* Arbitres de plus de 35 ans :

fournir un DMA tous les ans,

fournir, tous les 5 ans, un examen biologique (à faire dans laboratoire d'analyse médicale) et passer un examen avec un cardiologue qui atteste de l'absence de contre-indication cardiaque à la pratique de l'arbitrage.

Actuellement, les arbitres qui ont passé un test d'effort, négatif (avec attestation), de moins de 5 ans, peuvent être dispensés de cette étape.

Comme on le voit, le contrôle de toutes ces conditions demande « un certain temps » et ceci rend cette tâche très chronophage. Il y a environ 200 dossiers à contrôler chaque année. Les dossiers incomplets sont retournés, en indiquant la cause du refus.

Contrôle des visites médicales « spéciales » (sur classement, sous classement …). Il faut gérer en local les dossiers médicaux (passage par un médecin fédéral, qui sont transmis au District puis à la Ligue.

Contacts avec la LAuRA-Foot pour une bonne coordination de l'action médicale au niveau régional ainsi que pour les agréments de médecins.

Participation aux réunions du Comité Directeur du District pour apporter le point de vue médical et participer à la vie du District. Le Docteur Claude-Jad Dbouk (médecin DLR) ou un représentant, assure cette fonction.

Reconduction et mise à jour de la liste des médecins agréés par la FFF (au niveau du district), puisque le district est le premier niveau.

Passages réguliers au District pour se tenir au courant des informations, pour prendre les décisions ponctuelles relevant de la compétence médicale, et pour assurer une présence médicale dans la famille du foot,

Opération sports-études

Un suivi des élèves en Sport-Etudes football, avec les établissements agréés par le District, est assuré. Cette opération est financée par le district. Le suivi est réalisé par des médecins de la Commission. On notera qu'il y a plus de 700 élèves en sport-études pour notre district ; ceci est très encourageant, mais il faut assurer, financièrement et en médecins. Une visite par cycle scolaire (collège, lycée)est organisée. Pour les élèves de la section sport-études district la visite est annuelle.

L'action est coordonnée par la commission médicale, en relation avec l'équipe technique du district, notamment Sébastien Dodille.

La présence régulière de la Commission Médicale dans la vie du District est donc une nécessité qu'il faut assurer.

COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

A noter que la commissions des terrains a perdu durant cette saison trois membres :
Charlaine LABROUSSE avec sa promotion professionnelle ne pouvait plus s'investir
Jean-Noël FAUCON pour raison de santé
Lucien VITALLI pour raison de santé

Je tiens à remercier ses trois membres pour l'immense travail qui a été réalisé pour la belle tenue de notre commission.

Je remercie également les membres de la commission régionale des terrains pour l'aide apportée afin de pouvoir tenir les délais des visites et contrôles des terrains du District de Lyon et du Rhône.

Nous avons réalisé 117 interventions validés par la ligue à ce jour qui se décomposent de la manière suivante :

- 11 Demande d'Avis préalable qui ont entrainés 5 dossiers FAFA
- 30 visites de terrains pour un classement
- 57 classements éclairages (gros travail de Lucien VITALI)
- 8 visites conseils qui ont entrainé 4 DAP et 4 FAFA
- 6 contre visite

L'ensemble de ces interventions entrainent bien évidemment un rapport de visite, il faut compter en moyenne 1h30 pour une visite et 1h30 pour le rapport avec les photos.
Tout comme pour les éclairages nous adresserons à la commission sportive le détail des terrains qui ont été retirés du classement.

COMMISSION PSEM

Président : Laurent Costanza. Secrétaire : Lucien Sina.
Membres du comité directeur : Martine Granottier, Hocine Kérouani et Annick Di Stefano.

Réunion chaque lundi à partir de 14 h 30 : bilan des rencontres du week-end.

Contact : psem@lyon-rhone.fff.fr

Missions et actions de la commission

- Prévenir les tensions entre clubs, joueurs, dirigeants, supporters et arbitres.
- Organiser des auditions et rechercher des solutions par le dialogue et la médiation.
- Rappeler les valeurs d'équité, de respect, d'esprit sportif et de sécurité.
- Veiller à l'application de la feuille de route sécurité lors des rencontres.
- Préparer les matchs sensibles et accompagner les clubs en projet de fusion.

Autres interventions

- 21 préparations de matchs sensibles.
- 10 auditions ou convocations devant la commission PSEM.
- 20 rapports d'arbitres ou de délégués officiels examinés.
- 5 réunions de sécurité obligatoires organisées en début de saison.

COMMISSION ENGAGEMENT SOCIETAL

Présidente : Martine GRANOTTIER **Membres :** Laurent COSTANZA – Annick DI STEFANO – Salima SAKET

Au cours de la saison 2025-2026, la Commission Engagement Sociétal a poursuivi son action autour d'un objectif essentiel : prévenir les violences, lutter contre les incivilités et promouvoir un football respectueux des valeurs citoyennes.

Durant cette période, une vingtaine de situations sensibles ont été prises en charge. Elles provenaient de sollicitations directes de clubs, de licenciés ou de parents, ainsi que de signalements transmis par la FFF, notamment à la suite de déclarations effectuées sur la plateforme « jalerte ».

La Commission a également travaillé en étroite collaboration avec la Commission Prévention, Sécurité, Éthique et Médiation (PSEM) du District. Dans le cadre de cette approche transversale, la PSEM nous transmet les dossiers relevant davantage de l'engagement sociétal, notamment ceux concernant des faits de violence, des propos racistes ou d'autres comportements discriminatoires, afin qu'ils puissent être examinés et traités par notre Commission.

Chaque dossier traité par la Commission fait l'objet d'un accompagnement individualisé et de nombreux échanges avec les personnes concernées : licenciés, présidents de clubs, éducateurs, parents ou représentants des mairies. L'ensemble de ces démarches est mené dans le respect de la confidentialité et de l'anonymat des personnes.

Notre commission veille également à ce que les clubs respectent les affichages obligatoires proposées par la FFF mais aussi par le ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative. Ce rappel d'affichage est fait lors des réunions sécurité de début de saison dispensées par la commission PSEM.

Enfin, un suivi statistique du carton violet a été réalisé en collaboration avec la Commission de l'Arbitrage. Pour la saison 2025-2026, le dispositif a été étendu à l'ensemble des catégories seniors, de la D1 à la D3 (pour rappel, en phase test la saison 2024/2025 sur la catégorie séniors D2 sur 2 mois).

Une vingtaine de cartons violets ont été utilisés par les arbitres et l'on peut se satisfaire que les rencontres concernées aient toutes pu aller à leur terme.

COMMISSION FAIR-PLAY ET ETOILES

Présidente : Virginie LAGRANGE
Membres du Comité Directeur et/ou Commission : Jean-François BLANCHARD - Didier COMBIER - Laurent COSTANZA - Bernard COURRIER – Cécile GARCIA – Patrick NOYERIE - Patrick PINTI - Lakhdar TOUATI

Membre de la CTJ : Jérôme HERNANDEZ – Fabien JASPERO
Présidents de club : Christelle CHOMEL - Gérard LE MONNIER - David PILAT - Roland STOICA - Laurent VENET
Contact téléphonique : Virginie LAGRANGE (06.74.29.41.27)

Au cours de la saison 2025-2026, la Commission Étoiles a poursuivi ses travaux d'amélioration du dispositif Étoiles afin de proposer aux clubs un outil plus lisible et plus accessible. Cette démarche s'est traduite par la réécriture et l'harmonisation des critères ainsi que par la création d'un questionnaire numérique sous Forms.
L'objectif poursuivi a été de faire évoluer cette démarche vers un véritable outil d'accompagnement des clubs, leur permettant de réaliser un état des lieux de leur organisation, d'identifier leurs points forts et de mettre en évidence leurs axes de progression.
La Commission est convaincue que le dispositif Étoiles constitue un levier pertinent pour valoriser les bonnes pratiques et accompagner le développement des clubs du District dans une démarche d'amélioration continue.

Perspectives
La saison 2026-2027 sera marquée par le déploiement du nouveau questionnaire Étoiles et par la remise des Certificats Étoiles destinés à valoriser l'engagement et les actions menées par les clubs.
La Commission souhaite faire de ce dispositif un outil simple et utile, contribuant à la structuration des clubs, à la valorisation des bonnes pratiques et au développement du football départemental, au-delà du seul enjeu sportif.

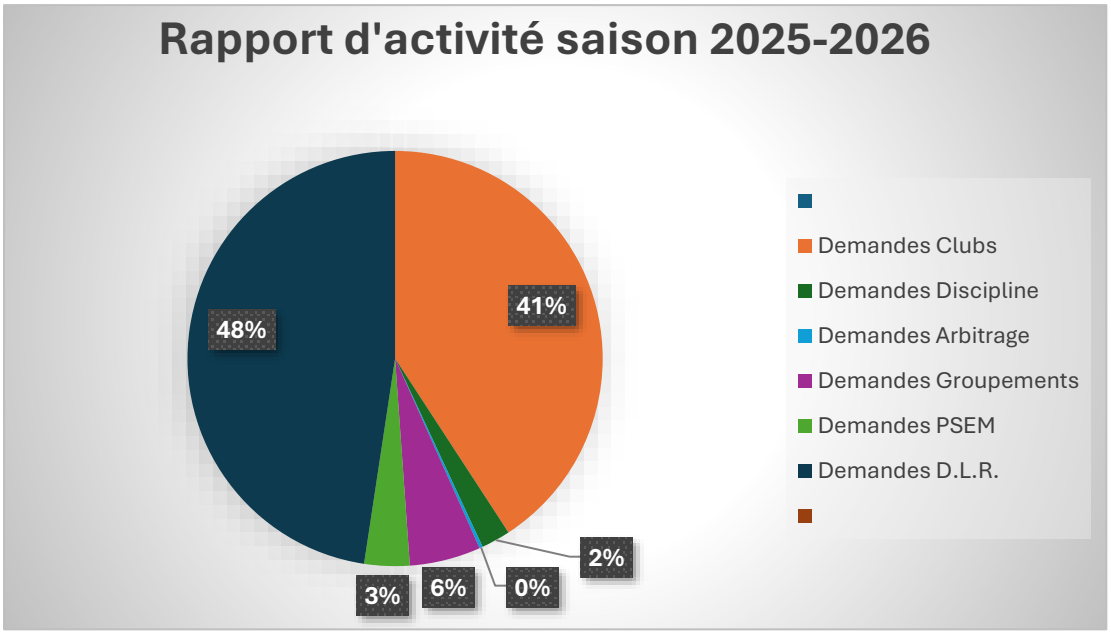
Remerciements
La Présidente remercie l'ensemble des membres de la Commission pour leur implication et leur disponibilité tout au long de la saison. Ses remerciements s'adressent également aux Commissions partenaires du District ainsi qu'aux clubs, dirigeants et bénévoles dont l'engagement contribue au développement du football départemental.

Conclusion
La Commission Étoiles poursuivra son engagement afin de valoriser les clubs qui œuvrent au quotidien en faveur du fair-play, du respect, de la convivialité et de la qualité de leur vie associative. Elle souhaite également promouvoir ces valeurs et encourager les initiatives qui les font vivre sur et en dehors des terrains.

COMMISSION DELEGATIONS

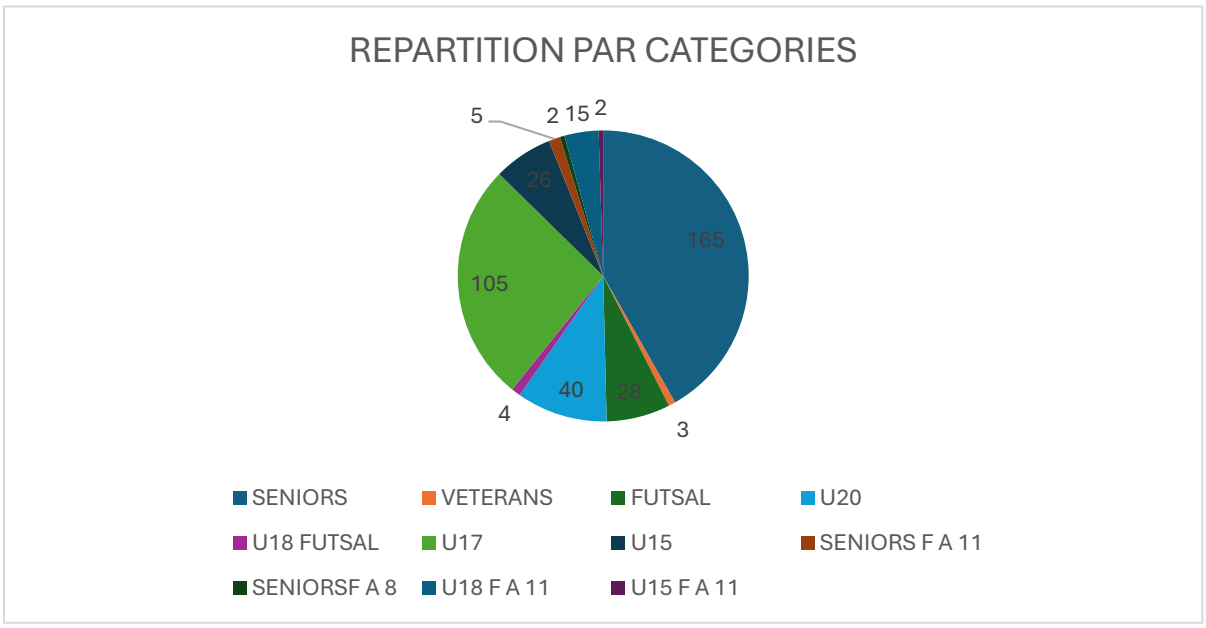
Président : KEROUANI HOCINE
Membre CD : TOUATI Lakhdar

Demandes Clubs	162
Demandes Discipline	9
Demandes Arbitrage	1
Demandes Groupements	22
Demandes PSEM	14
Demandes D.L.R.	189
Total	**397**



REPARTITION PAR CATEGORIES

SENIORS	**165**
VETERANS	**3**
FUTSAL	**28**
U20	**40**
U18 FUTSAL	**4**
U17	**105**
U15	**26**
SENIORS F A 11	**5**
SENIORSF A 8	**2**
U18 F A 11	**15**
U15 F A 11	**2**



COMMISSION DES REGLEMENTS

Membres du Comité Directeur : Sylvie DOS SANTOS (présidente) - Bernard COURRIER – Lakhdar TOUATI
Membres représentants des clubs : PIEGAY Gérard– BALANDRAUD Jean-Luc – ABBES CHRISTIN Linda - MONTERO Antoine – HAMID-IBRAHIM Adoum

Pour l'année 25/26 il y a eu 252 affaires traitées dont 30 en féminines, pour un montant de 14358.00 euros.
4 affaires perdu en appel debout de l'année 25/26 par la suite on n'a plus fait d'erreur et d'autre part on a gagné toutes les autres après.

COMMISSION DE DISCIPLINE

Président : M. Eric GRAU **Vice-Président** : M. André ROGER
Membres du Comité Directeur : Mme Virginie LAGRANGE ; Mme Sylvie DOS SANTOS ; M. Hocine KEROUANI
Représentants des clubs : Mme Sabrina GEORGET (Secrétaire) ; M. André QUENEL ; M ; Jean-Marie SANCHEZ ; M. Loïc RIETMANN (représentant des éducateur) ; M. Moussa TALL (Représentant des arbitres)
Instructeurs : Mme Cécile GARCIA ; M. Roland BROUAT

Son activité (avec comparatif saison 2024-2025) :
Le secrétariat du DLR a géré 17 366 dossiers soit une augmentation de (+ 2.11 %) par rapport à la saison précédente et de (+ 8.70%) par rapport à la saison N-2. Les dossiers se répartissant comme suit :

- Cartons Jaunes : 14 881 (+ 2.75 %) Dont 453 pour les éducateurs et/ou dirigeants (+ 0.01%)
- Cartons Rouges : 1 444 (+ 6.9 %) Dont 155 pour les éducateurs et/ou dirigeants (-7.09%)
- Cartons Blancs : 1 041 (+ 0,62 %)

La C. D. de Discipline a traité : 113 Dossiers se décomposant comme suit :

- 101 Instructions
- 12 Comparutions

A noter une forte progression des Instructions (+ 16.83%), signifiant des faits plus graves qui se sont déroulés sur les terrains et malheureusement hors de l'espace de jeu.

Toutes ces auditions se sont déroulées les lundis et les mercredis au siège du DLR.

Répartition par catégories :
Foot animation: 5 U14/15 :13 U16/17: 22 U18/19/20: 10 Seniors: 36
Vétérans : 1 Fem : 45 Futsal : 3 Arbitre : 4 Dirigeant/Educateurs : 14

Le bilan de la saison
L'activité de la Commission a été stable par rapport à l'année pour un nombre de cartons qui a légèrement augmenté (+ 2%).

Il est à constater une diminution des sanctions à destination des éducateurs et dirigeants notamment sur les catégories de jeunes, nous avions déjà constater cette baisse lors de la saison N-2.
Nous remarquons une légère stabilité des cartons jaunes (+2.75%) avec un écroulement des sanctions destinées aux éducateurs et dirigeants.

En ce qui concerne les auditions, on constate une stabilité sur le nombre, mais beaucoup plus de dossiers sensibles avec des procédures d'Instruction qui ont augmentés (+16.83%).
Une stabilité des dossiers relatifs à la catégorie séniors toujours en légère baisse depuis au moins trois saisons.

Les perspectives 2026-2027

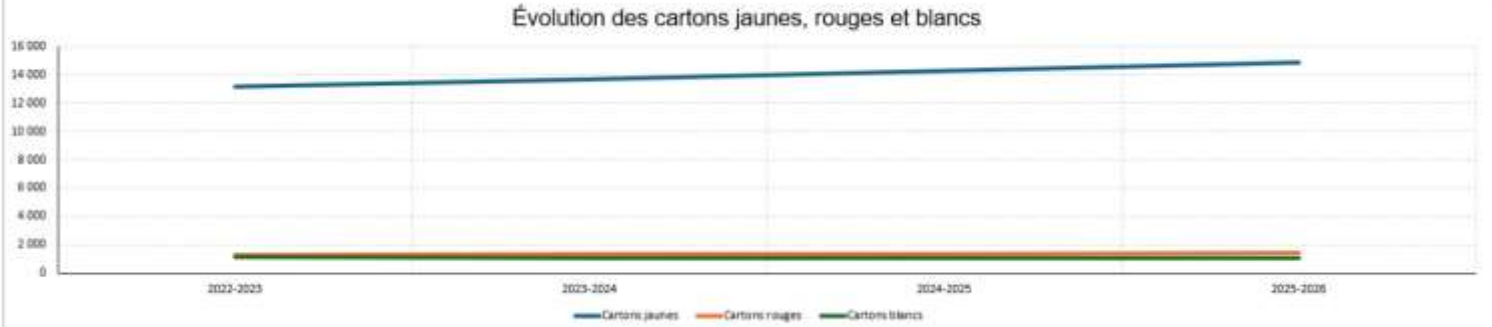
Le constat est malheureusement une forte augmentation des affaires disciplinaires « graves », de ce fait, la commission sera encore plus vigilante et notamment sur les mauvais comportements à l'encontre des officiels.

Le DLR maintient ses réunions « SECURITE », qui auront lieu cette année dans chaque Groupement.

La Commission de Discipline souhaite une excellente saison 2026/2027 à l'ensemble des clubs, éducateurs, dirigeants et bénévoles et souhaite constater une inversion de la tendance sur les affaires disciplinaires, et donc une prise de conscience de chacun.

Synthèse des cartons par couleur - 2022 à 2026

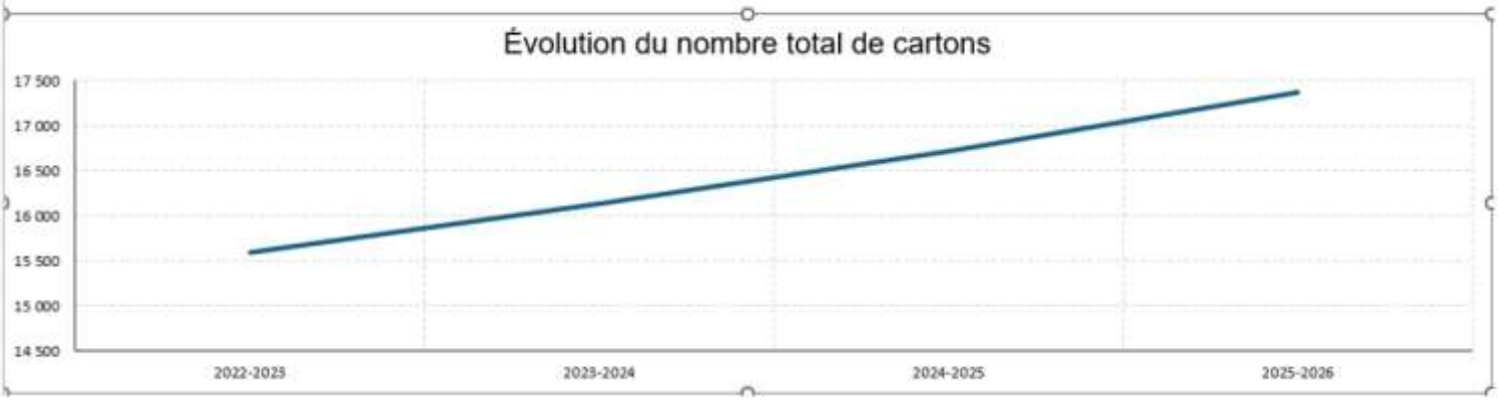
Saison	Cartons jaunes	Évolution annuelle	Cartons rouges	Évolution annuelle	Cartons blancs	Évolution annuelle	Total	Évolution annuelle
2022-2023	13 177		1 287		1 132		15 596	
2023-2024	13 717	4,1%	1 380	7,2%	1 030	-9,0%	16 127	3,4%
2024-2025	14 323	4,4%	1 357	-1,7%	1 034	0,4%	16 714	3,6%
2025-2026	14 881	3,9%	1 444	6,4%	1 041	0,7%	17 366	3,9%



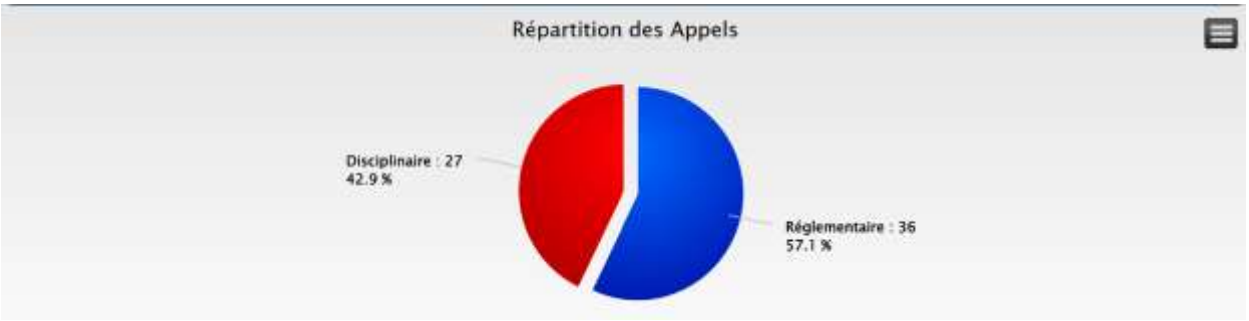
Evolution du nombre de cartons - 2022 à 2026

Saison	Nombre total	Évolution annuelle	Amendes (€)
2022-2023	15 596		237 226 €
2023-2024	16 127	3,4%	247 415 €
2024-2025	16 714	3,6%	272 108 €
2025-2026	17 366	3,9%	318 648 €

Indicateurs clés	
Hausse des cartons sur 4 saisons	11,3%
Hausse des amendes sur 4 saisons	34,3%
Motif le plus fréquent (25-26)	J1 - Comportement antisportif (FMI)
Part du motif principal (25-26)	67,7%



COMMISSION D'APPEL



La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône est divisée en 2 sous commissions :

LA COMMISSION D'APPEL RÉGLEMENTAIRE

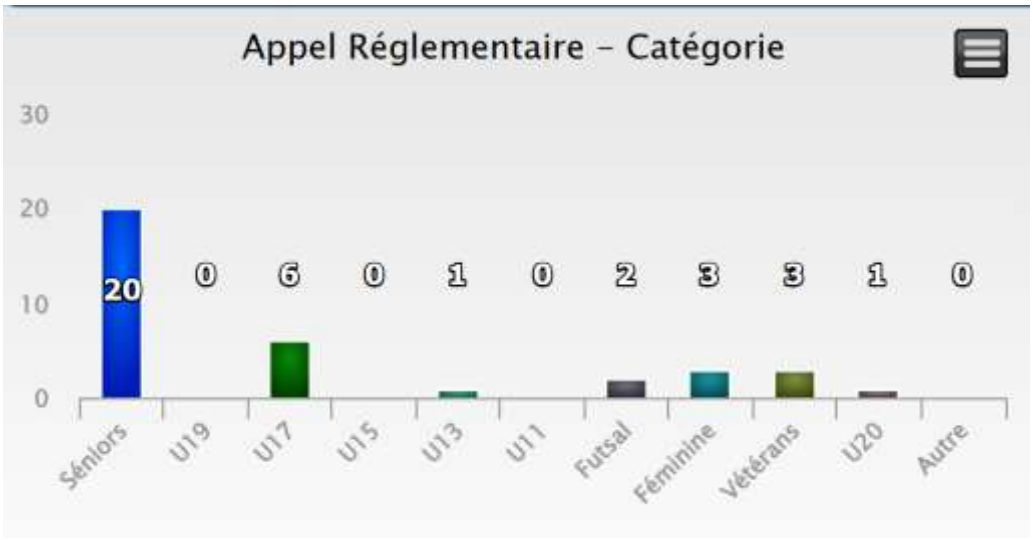
Elle est composée de 3 membres du Comité Directeur, d'un représentant des arbitres et de 5 personnalités qualifiées ou représentant de club, soit au total 9 membres.

La commission d'appel réglementaire examine les dossiers d'appel des commissions : règlements, sportive, arbitres, trésorerie… Ses décisions, à la différence de la commission d'appel disciplinaire, sont susceptibles d'un dernier appel en Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football (LAuRAFoot).

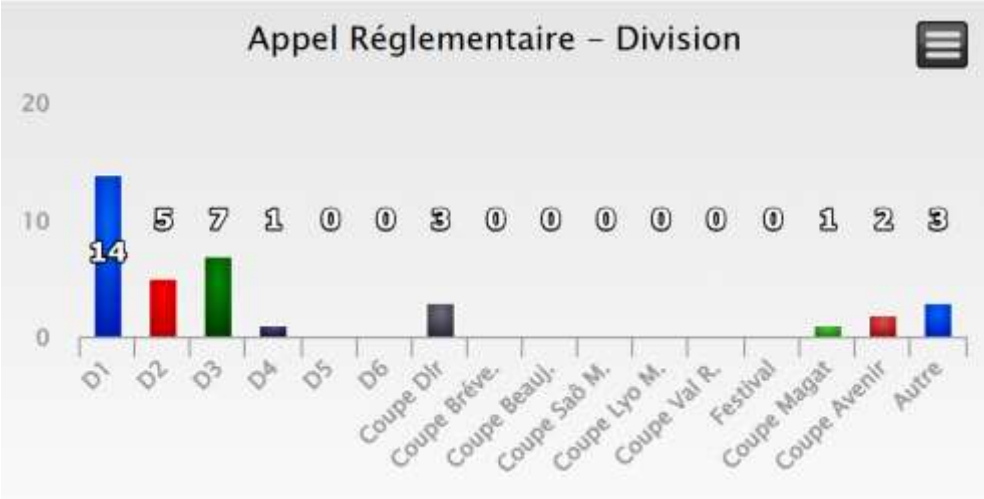
Président : Christian NOVENT **Vice-Président** : Didier HAMON
Membres du Comité Directeur : Mme Annick DI STEFANO, M. Franck BALLANDRAS
Personnalités qualifiées : Mme Monique SEIGNEURET, MM. Christian BIGEARD, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI
Représentant des arbitres : M. Guillaume CIMIER

36 dossiers ont été enregistrés soit une diminution de **11** dossiers par rapport à la saison 2024-2025.

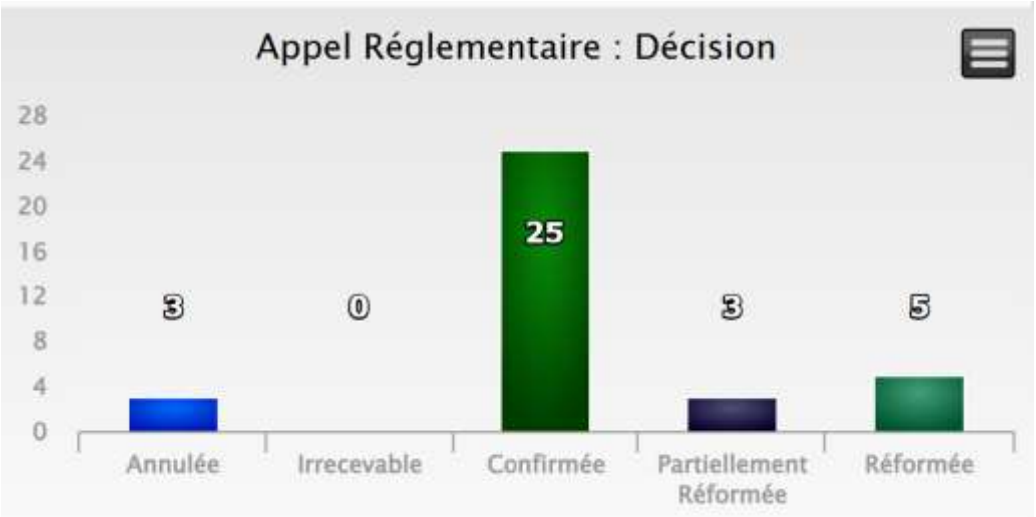
Les appels réglementaires concernent les catégories suivantes : Seniors : **20** / U17 : **6** / U13 : **1** / Futsal : **2** / Féminine : **3** / U20 : **1** / Vétérans : **3**

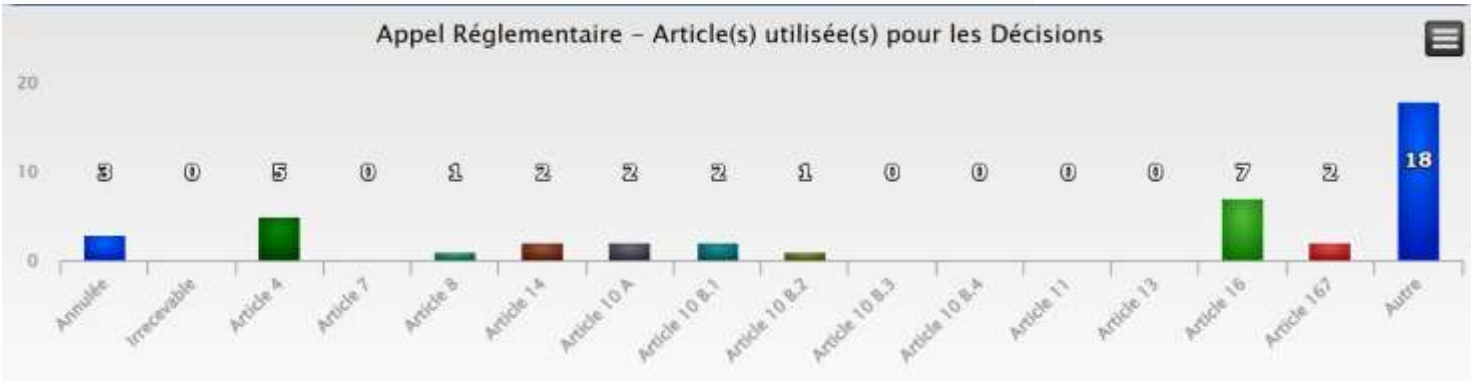


Les appels réglementaires concernent les divisions suivantes : D1 : **14** / D2 : **5** / D3 : **7** / D4 : **1** / Coupes : **6** / Autre : **3**

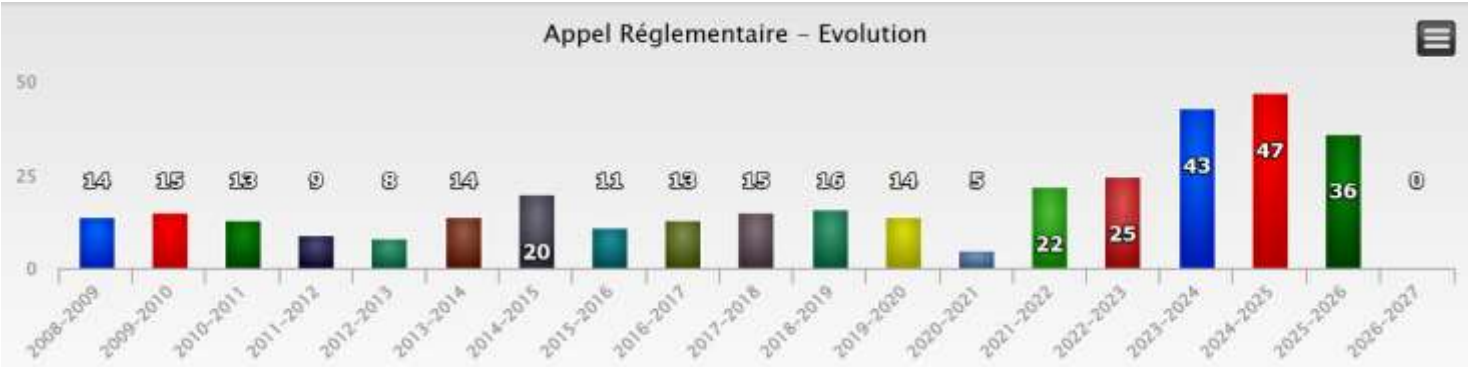


Parmi les dossiers d'appel réglementaire reçus :
25 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1ère instance
3 dossiers où les décisions ont été partiellement réformées par rapport aux décisions de la 1ère instance
5 dossiers où les décisions ont été réformées par rapport aux décisions de la 1ère instance
3 dossiers annulés à la demande du club
0 dossier déclaré irrecevable





Appel(s) en ligue
Ne jugeant pas en dernier ressort, certains dossiers de la commission d'appel réglementaire du District de Lyon et du Rhône peuvent faire l'objet d'un appel à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ou d'une évocation au Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône.
Pour la saison 2025/2026, **4** dossiers ont fait l'objet d'un appel en Ligue Auvergne Rhône Alpes. La Ligue Auvergne Rhône Alpes a confirmé la décision de la Commission d'Appel pour ces **4** dossiers.

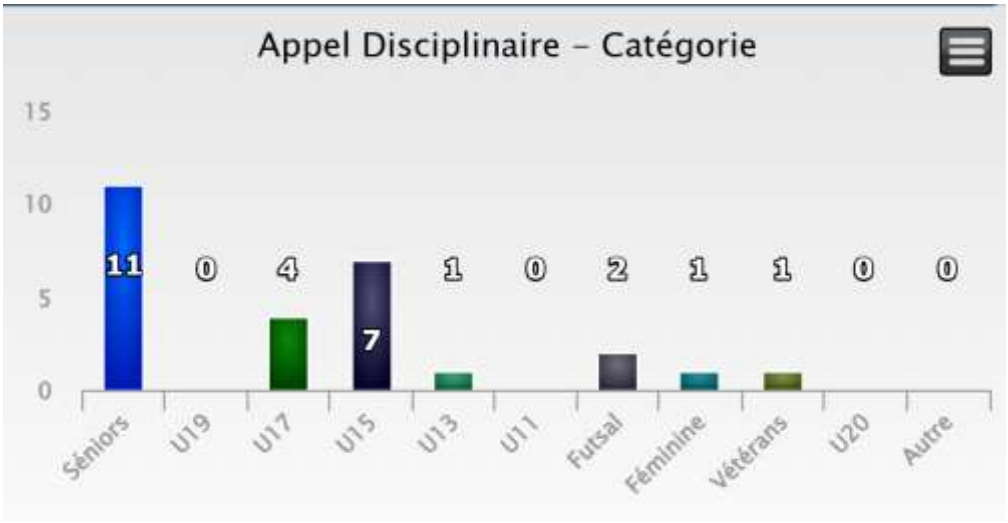


LA COMMISSION D'APPEL DISCIPLINAIRE

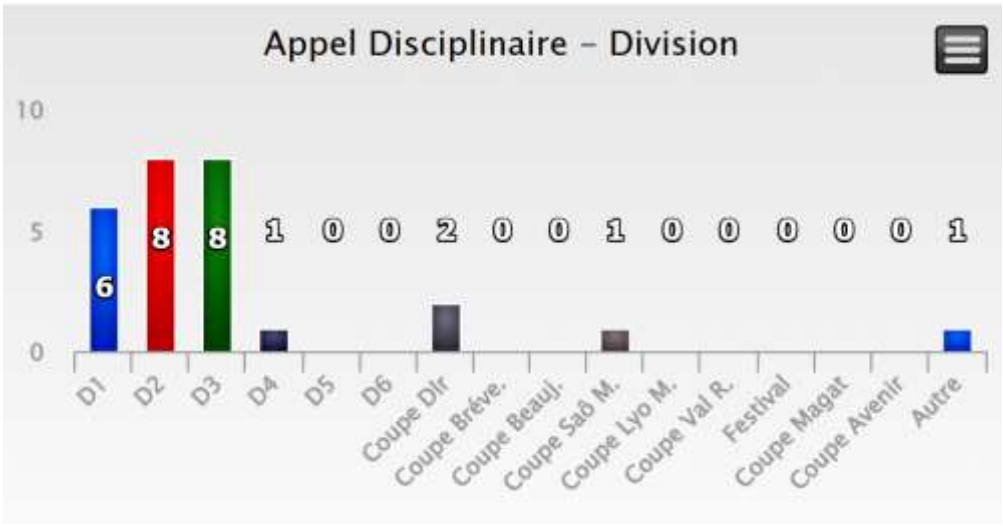
La commission d'appel Disciplinaire examine les dossiers d'appel de la commission de discipline dans les conditions suivantes :
- En matière disciplinaire, il n'y a que 2 niveaux de juridiction. La commission d'appel du District de Lyon et du Rhône juge en dernier ressort les appels concernant des sanctions de la commission de discipline **ne comprenant pas** de suspension ferme égale ou supérieure à 1 an, pas de retrait ferme de point(s), pas de suspension ferme de terrain ou match à huis clos, pas de rétrogradation, pas de mise hors compétitions, pas d'exclusion ou de refus d'engagement, pas de radiation.
- Dans le cas contraire, c'est la commission d'appel de Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football qui doit juger. Si le club ne saisit pas la bonne commission d'appel, son appel est jugé irrecevable.
- Lorsqu'un club fait appel devant la commission d'appel du District de Lyon et du Rhône, le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a donné pouvoir à son Bureau pour également faire appel de la décision de sa commission de discipline, ce qui permet de réexaminer tout le dossier et éventuellement d'aggraver certaines sanctions.
Elle est composée de 3 membres du Comité Directeur (2 minimum), de 6 représentants de clubs ou autres personnalités qualifiées (3 minimum). Rappelons que lorsqu'elle siège, la commission d'appel disciplinaire doit comprendre une majorité de représentants qualifiés, par rapport aux membres du Comité Directeur.

Président : Christian NOVENT
Vice-Président : Didier HAMON
Membres du Comité Directeur : Mme Annick DI STEFANO, Franck BALLANDRAS
Personnalités qualifiées : Mme Monique SEIGNEURET, MM. Christian BIGEARD, Jean-Philippe KAPP, Gilles URBINATI
Représentant des arbitres : M. Guillaume CIMIER

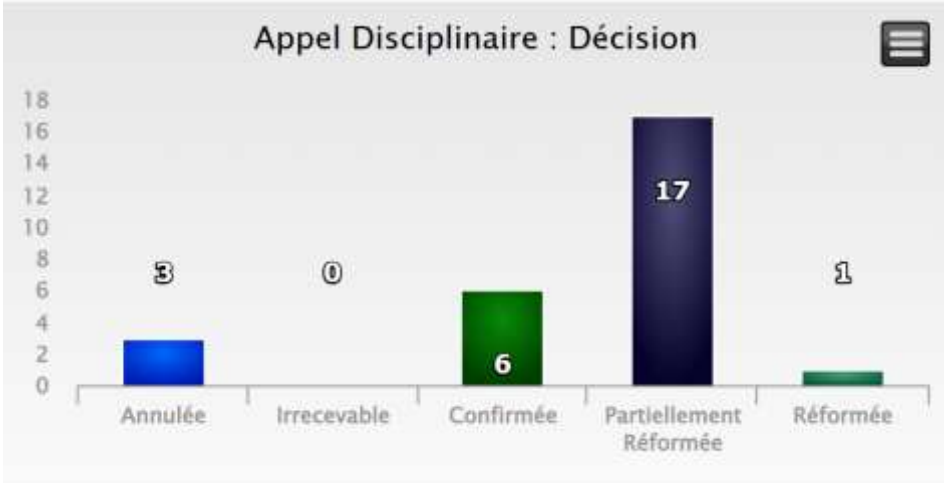
27 dossiers ont été enregistrés soit une diminution de 3 dossiers par rapport à la saison 2024-2025.
Les appels concernent les catégories suivantes : Seniors : **11** / U 17 : **4** / U15 : **7** / U13 : **1** / Futsal : **2** / Féminine **: 1** / Vétérans : **1**

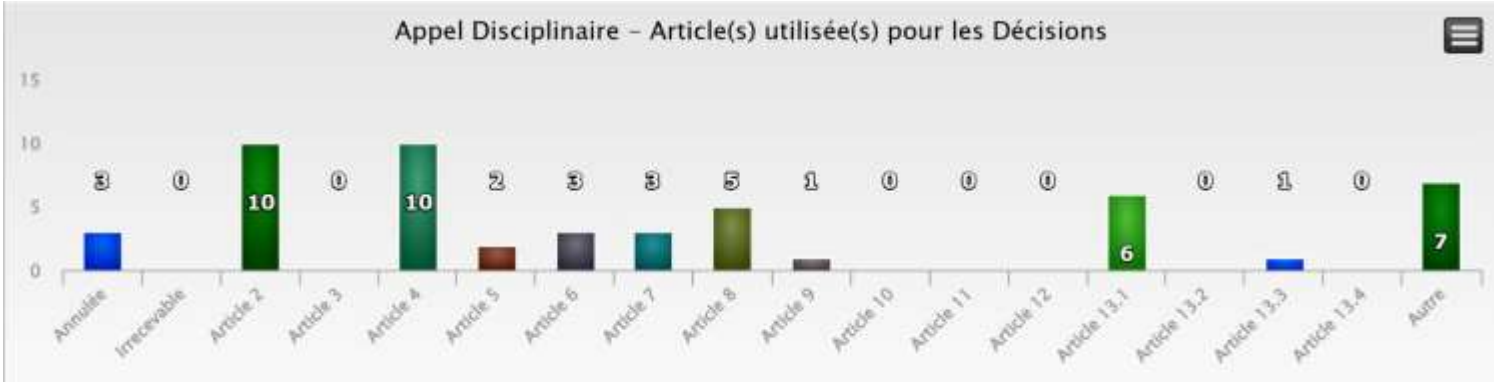


Les appels concernent les divisions suivantes : D1 : **6** / D2 : **8** / D3 : **8** / D4 : **1** / Coupes : **3** / Autre : **1**



Parmi les dossiers d'appel reçus :
6 dossiers où les décisions ont été confirmées par rapport aux décisions de la 1ère instance
17 dossiers où les décisions ont été partiellement réformées par rapport aux décisions de la 1ère instance
1 dossier où la décision a été réformée par rapport à la décision de la 1ère instance
3 dossiers ont été annulés à la demande du club
0 dossiers ont été déclarés irrecevable







Appel(s) au Comité National Olympique et Sportif français (CNOSF) et ou Tribunal Administratif
Trois dossiers ont fait l'objet d'une demande de conciliation auprès du CNOSF.
Après avis du CNOSF, le Comité Directeur du District de Lyon et du Rhône a maintenu les décisions prises par la Commission d'Appel.

FAIT MARQUANT

Le nombre d'appel règlementaire et disciplinaire reste important et stable.
Globalement, nous pouvons noter une méconnaissance du barème disciplinaire et une augmentation importante des incivilités à l'égard des arbitres.

COMMISSION DE L'ARBITRAGE

Composition de la Commission
Représentant des arbitres au CD : Roger ANDRE
Représentants du CD : Franck BALANDRAS - Bernard COURRIER - Martine GRANOTTIER
CTDA : Roland VIALLET

Bureau
Président : Laurent CHABAUD
Président-délégué : Edouard MARTINS DAJUSTA

Vice-Président : Guillaume CIMIER
Secrétaire : Hugo FETTER
Trésorier : Roger ANDRE

Pôle désignations
Seniors : Vincent DEFOIX – Olivier LANDY
U20 : Cédric MEAUDRE
JAD U17 – rencontres U18 – U16 Ligue : Safa OZDEMIR
JAD U15 – rencontres U15 - U14 Ligue : Guillaume CIMIER
Futsal : Thierry BOLZE

Pôle observations
Seniors – U20 : Edouard MARTINS DAJUSTA
JAD U17 : Khalil MAAOUI
JAD U15 : Salman MAAROUFI

Autres membres
Responsable secteur Jeunes Arbitres : Armand KAYADJANIAN
Réserves techniques : Jean Claude LEFRANC
Référent arbitres Féminines : Amélia FERNANDEZ
Suivi de l'absentéisme : Noureddine ERRACHIDI
Suivi des arbitres et JAD stagiaires : Khalil MAAOUI – Vincent DEFOIX – Olivier LANDY
Suivi JAD Promotionnels : Jules CARRO
Représentant des éducateurs : Sébastien DULAC
Représentant Commission de Discipline : Moussa TALL
Représentant Commission d'Appel : Guillaume CIMIER
Président UNAF Lyon et Rhône : Christophe BOULON

Répartition des tâches
Le bureau de la CDA est composé de 5 membres.
Le Pôle désignations compte 6 personnes lesquels ont assuré près de 12 000 désignations.
Le Pôle observations composé de 3 membres procède à la désignation des observateurs.
Les arbitres féminines sont suivies par une référente tout au long de la saison sportive.
Enfin, la gestion administrative est assurée par 4 autres membres (suivi absentéisme, gestion des fautes techniques, trésorerie pour assurer le paiement des indemnités des arbitres non réglées le jour du match et autre suivi administratif divers).

Des partenaires (essentiellement des arbitres de Ligue et FFF) assurent des missions de formation à la préparation des examens de Ligue (deux sessions par saison).
2 autres représentent les arbitres dans les Commissions de Discipline et d'Appel.
Différents membres de la CDA et/ou formateurs aident à l'encadrement des différentes actions de formation étant précisé que la présence du Président de l'Amicale des Arbitres et ses membres assurent un rôle important dans la fidélisation des effectifs.

Ajustements saison 2026/2027
La Commission Départementale de l'Arbitrage a procédé à quelques ajustements :

- Guillaume CIMIER est nommé Président-Délégué de la CDA à la suite du retrait de Edouard MARTINS DAJUSTA
- Guillaume BEREAUX devient le désignateur des arbitres Futsal
- Amélia FERNANDEZ assure la désignation des arbitres féminines adultes et jeunes

- Hugo FETTER assure le suivi de l'absentéisme des arbitres lors des rencontres
- Martine GRANOTTIER intègre la commission en qualité de secrétaire
- Nourredine ERRACHIDI prend le relais de Roger ANDRE en tant que trésorier de la CDA
- Salman MAAROUFI remplace Guillaume CIMIER en qualité de désignateur JAD U15

Effectifs

Notre effectif compte 613 arbitres. Il se décompose comme suit :

- Arbitres fédéraux = 19
- Arbitres de ligue = 67
- Arbitres districts adultes = 225
- Jeunes Arbitres districts = 118
- Arbitres districts Futsal (spécifiques) = 22
- Arbitres Féminines : 28
- Arbitres stagiaires formés au cours de la saison sportive : 134

Gestion administrative

Dans ses missions statutaires et récurrentes, celle prioritaire de notre Commission reste bien évidemment de **DESIGNER DES ARBITRES ADULTES ou JEUNES ARBITRES** sur les matchs de nos compétitions selon leur affectation établie en fin de saison précédente lors des classements.

Cet important travail de désignation est complété par un suivi rigoureux de l'absentéisme pour les arbitres seniors ou jeunes arbitres non présents à leur match (amende, retrait de désignation, convocation devant la CDA si récidive voire arrêt de désignation et remis à disposition de son club).

Ce traitement permet aussi en fin de saison d'établir la liste des arbitres n'ayant pas effectué le nombre de matchs suffisant pour couvrir les obligations de leurs clubs imposées par le statut de l'arbitrage.

Dans cet esprit, comme le mentionne le classement des arbitres ou jeunes arbitres de fin de saison, 31 ont fait l'objet d'une convocation suivie d'une reprise « sous conditions ». 10 arbitres se sont présentés à la convocation de reprise.
Par ailleurs, 32 arbitres, en état de récidive, ont fait l'objet d'une mesure administrative avec obligation de repasser un stage de Formation Initiale avant toute reprise.

Il est à noter qu'un arbitre a été déclaré en arrêt d'activité pour ne pas avoir réalisé le minimum requis au test physique (TAISA) et cela sur 2 saisons consécutives.

La Commission traite également la situation des arbitres ou jeunes arbitres qui n'ont pas été réglés d'une partie de leurs frais à l'issue du match (très souvent le club visiteur). Cette tâche est assurée par le trésorier de la Commission.

Enfin, pour l'ensemble de ses missions de recrutement, de formation, de fidélisation, et de promotion, notre Commission est aidée du Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, **Roland VIALLET** dont les actions au service de l'arbitrage mais aussi à l'écoute de nos clubs sont permanentes.

Le travail effectué en amont par la Commission du Statut de l'Arbitrage présidée par **Christophe MORCILLO** ne doit pas être sous-estimé tant le travail de fourmi consistant à pointer le renouvellement des licences arbitres ou de veiller aux mutations des arbitres d'un club à un autre est indispensable à la bonne marche de notre arbitrage.

Il en va de même pour la Commission Médicale présidée par le **Docteur Claude Jad DBOUK** en collaboration avec le **Docteur Christian BERGER-VACHON,** examine toujours scrupuleusement et avec professionnalisme plus de 350 dossiers médicaux.

Recrutement des arbitres

Le bilan est le suivant :

INSCRITS	203 candidats dont 81 formés hors du DLR	
ABSENTS et/ou AJOURNES	58	29%
ADMIS	145	71%

Ces candidats ont été préparés au cours de 4 stages de formation initiale en externat (août - octobre - décembre 2025 et janvier 2026). Il est à noter que certains candidats ont été formés hors du DLR.
1 FIA régionalisée a été organisée pour les 11 districts à TOLAVOLOGE les 20-21 et 22 février 2026.
2 FIA 100% féminines ont eu lieu au cours de cette saison sportive dont la gestion était assurée par la Ligue.
2 FIA Futsal se sont déroulées en novembre 2025 et février 2026 sous la responsabilité de la LAURA. 6 candidats Futsal ont été admis à l'issue de ces 2 jours et demi de formation.

Ces formations ont mobilisé 12 formateurs : Omar AIT HAMMOU - Lazhar BENHARRAT - Christophe BOULON - Imrane BOURAS - Jules CARRO - Benoît GASPARD - Khalil MAAOUI - Salman MAAROUFI - Lilian PALMIER - Patrick PRESTINI - Anthony THION – Alexandre VEYET.

Les stages en externat ont été complétés d'une séance complémentaire pour former les candidats à la Feuille de Match Informatisée et traiter l'aspect des autres formalités administratives sans oublier la formation des Gestes Qui Sauvent « GQS ».
Avant d'aller siffler leurs premiers matchs sur lesquels ces candidats ont été accompagnés sur leurs deux premiers matchs arbitrés voire trois si cela s'avérait nécessaire (quatre à cinq pour les jeunes arbitres Féminines), ceux-ci sont allés préalablement observer un arbitre expérimenté afin de suivre ses faits et gestes dans son évolution.

Ces accompagnements ont représenté 322 déplacements d'observateurs ou d'arbitres en activité afin de lancer ces nouveaux arbitres ou jeunes arbitres sur de bons rails.

Notre District a donc enregistré le recrutement de 145 nouveaux arbitres dont 32 féminines (futsal inclus) : 39 seniors, 100 jeunes arbitres et 6 arbitres Futsal.

Les arbitres promus (toutes sessions confondues) ont été rassemblés le samedi 30 mai 2026 pour dresser un bilan de leur début d'activité, leur présenter leur Commission Départementale de l'Arbitrage et Amicale d'arbitres UNAF. Lors de cette soirée, l'écusson d'arbitre officiel a été remis l'ensemble des participants.

Formation continue des arbitres

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur et aux bonifications allouées pour la participation aux stages, des formations dédiées à chaque catégorie ont été organisées ainsi que des séances tests physiques.

Le tableau bilan fait ressortir un taux de participation aux stages de 77% et un taux de réussite égal à 85% concernant le test physique T.A.I.S.A. (Test Aérobie Intermittent Spécifique Arbitre).

Catégorie	Effectif	Participants Stage	Taux de présence	Participants Test Physique	Taux Réussite
D1	28	25	89%	27	96%
D2	33	27	82%	28	89%
D3	52	42	81%	53	92%
D4 et D5	51	38	74%	49	82%
AA D1 – AA D2	29	23	79%	30	80%
U20	37	20	54%	37	78%
JAD	126	98	78%	117	77%
TOTAL	356	273	77%	341	85%

Le stage obligatoire des arbitres D1 et Espoirs s'est déroulé sur deux jours (samedi 3 et dimanche 4 janvier 2026) à PROPIERES. Au cours de ce stage, les stagiaires ont pu apprécier les interventions d'Arsène MEYER - Président du DLR et Roger ANDRE (Membre du Comité Directeur et de la Commission de Discipline) sur l'importance de la cohérence du rapport disciplinaire.

Il est à noter qu'une journée de valorisation de l'arbitrage féminin a regroupé 47 arbitres le samedi 28 mars 2026 au siège du District.

Par ailleurs, la Commission a procédé à la désignation de 540 observations d'arbitres et jeunes arbitres ou détections de jeunes arbitres en U15.

Enfin, 94% des arbitres ont satisfait aux obligations du questionnaire annuel sur les lois du jeu lequel a été effectué à distance via un formulaire sous Google pendant au printemps 2026. 345 questionnaires type QCM ont été validés et noté.

Avec des félicitations pour tous les arbitres et jeunes arbitres ayant dirigé l'ensemble des Finales de nos compétitions (Coupes de Lyon et du Rhône) à la satisfaction générale.

Une mention spéciale pour **Toufik AIT HAMMOU** qui a officié la Finale de la Coupe de France Futsal.

Un grand BRAVO aux arbitres adultes et jeunes qui ont terminé aux places de MAJOR dans leurs catégories respectives

- Alessandro MOLINO – District 1
- Pierre Adrien THIZY – District 2
- Mohamed MEHIAOUI – District 3
- Ramzy HEMAMID – District 4
- Philippe PINTO – AA
- Maxence AMGHAR – District U20
- Nassim EL MAHRAD – JAD U17
- Matis ROUMEAS – JAD U15

Souhaitons à nos arbitres que la saison 2026/2027 soit une belle saison sportive avec le leitmotiv « Être un partenaire du jeu » tout en les remerciant de leur dévouement et de leur disponibilité à la cause du sifflet et/ou du drapeau.

Enfin, bienvenue aux collègues arbitres qui nous rejoignent mutés d'une autre région pour des raisons professionnelles, scolaires ou personnelles.

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

Président : Christophe MORCILLO
Représentants des arbitres : Franck BALANDRAS - Laurent CHABAUD - Jean-Claude LEFRANC
Représentants des licenciés des clubs : Antoine MONTERO - Baptiste ODIN - Emmanuel MULLER
Consultant : Roland VIALLET (Conseiller technique départemental en arbitrage)

Deux points majeurs ressortent de l'activité de cette Commission pour la saison 2025-2026 :
Concernant le respect par les clubs de leurs obligations vis-à-vis du statut de l'arbitrage :
Après une baisse très significative lors de la saison 2024-2025 (21 clubs seulement amendés, un record), le nombre de clubs en infraction lors de la saison 2025-2026 retrouve le niveau qui était le sien lors de la saison 2023-2024, à savoir 30 clubs amendés.

Il faut noter que près de la moitié (14 exactement) de ces clubs amendés en fin de saison n'avaient pas été listés en infraction au 28 février. En effet, certains arbitres n'ayant pas effectué le nombre minimum de matchs requis dans la saison pour être considérés comme représentatifs de leur club, ont placé leur club en infraction.

Il est donc fondamental que les clubs suivent régulièrement le nombre de matchs effectués par les arbitres qui les représentent afin de s'assurer que ceux-ci les couvrent bien en fin de saison au regard du Statut de l'arbitrage.

De plus, on constate une augmentation sensible du nombre de clubs en infraction pour la 1ère année : 16 clubs pour la saison 2025-2026, alors que 11 clubs seulement avaient été amendés en première saison d'infraction en 2024-2025.

En revanche, il est positif de noter que deux-tiers des clubs qui avaient été listés en infraction en début de saison (43 clubs avaient été listés en infraction au 31 août, comme lors de la saison précédente) ont régularisé leur situation avant le 15 février, en envoyant des nouveaux candidats à l'arbitrage en formation.

Concernant l'octroi de mutations supplémentaires :

La Commission constate que la tendance baissière du nombre de clubs ayant droit à une ou plusieurs mutations supplémentaires, s'est confirmée en 2025-2026. En effet, si 28 clubs étaient concernés pour la saison 2024-2025 (et 34 en 2023-2024), seuls 21 clubs pouvaient bénéficier de cet avantage pour la saison 2026-2027.

Et à l'instar des années précédentes, une partie seulement des clubs concernés (9 clubs exactement) ont utilisé leur(s) droit(s) en indiquant les équipes bénéficiant de ces mutations.

COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUNES

Membres de la CTJ : AGHEY, ANTUNES, BARCEL, BENABDALLAH, BENASSIE, BERNARD, BLANC, BOICHON, BOINON, BOSSY, BOULAND, BOUTERAA, BRUNAND, CAILLAT, CHABBI, CHERITI, CHIBANI, CHIRAT, CIPOLLA, COPETA, CORDIER, DA COSTA, DAHAN, DAQUIN, DE CINTAS, DE CINTAS, DEDIER, DELALE, DIAZ, DJEBAR, DJEBAR, DOMESTICI, DUCREUX, ELEKA, ESCOFFIER, FAIVRE, FAVRE, FERNANDEZ, FIDAN, FOURNIER, GALLOUZE, GAOUA, GLEY, GOMES, GONON, GOUDARD, GRANDJEAN, GRANERT, GUEYE, GUEYE, GUILLOT, HEUZE, HUMBERT, JACCARD, JENDOUBI, KEME, KERNAFI, LACHIZE, LARRET, LEHOUAR, LENORMAND, LEPEU, MANAS, MARCHE, MASSARD, MONFRAY, NAFTI, OLIVERO, PAYSANT, PAZ, PEREIRA, PICOLLET, REY, RONOT, SABRE, SADOUNE, SAFFI, SAMATE, SANLAVILLE, SCHEIWE, SERRE, SIGELLI, SONNET, SOUVIGNHEC, TAN, TESTIER, TRANCHAND, TRAORE, TRUEL, ULLDEMOLINS, VICENTE, YAO.

Membres de droit / Honoraires / Direction : MEYER Arsène (Président du District), SCHEIWE Christian (Vice-Président DLR, Président de la CTJ), RICHARD Anne-Lise (Directrice Générale Adjointe), CHAUVOT, DJEBAR, DRESCOT, DULAC, JACQUET, OGIER, PELOUX, RICHARD, SOKOL, SUBRIN

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'équipe technique départementale (ETD) et la Commission Technique et des Jeunes (CTJ) poursuivent leur mission d'accompagnement des clubs dans leur structuration, le développement de la performance des jeunes, la formation des éducateurs et la promotion d'une pratique éducative et inclusive du football sur l'ensemble du territoire du District de Lyon et du Rhône.

Cette saison 2025-2026 marque l'aboutissement d'un cycle de trois saisons consécutives mené avec la même équipe de cadres techniques et éducateurs sportifs. Cette stabilité organisationnelle a favorisé une meilleure autonomie sur les dossiers, une montée en compétences affirmée et une dynamique de travail collective de grande qualité.

Près de 90 membres bénévoles étaient identifiés cette saison, dont 70 actifs sur les différentes opérations de terrain (formation, PPF, football d'animation). Plus de 550 interventions techniques ont été réalisées sur le territoire.

Les valeurs cardinales qui guident la CTJ – Bienveillance, Intégrité, Proximité, Professionnalisme, Partage et Engagement – continuent d'inspirer chacune des actions menées au quotidien auprès des clubs, des éducateurs et des pratiquants.

II. FORMATION DES ÉDUCATEURS

L'activité formation franchit un nouveau palier avec 731 stagiaires formés (729 éducateurs en formation continue et 2 candidats en validation d'anciens diplômes CFF1 et CFF2), soit une progression globale de +8,5% (+57 stagiaires) par rapport à la saison dernière. Au total, 37 sessions ont été réalisées (dont 5 sessions décalées en soirée) au sein de 34 clubs d'accueil (contre 25 en 24-25). 115 clubs ont été représentés (dont 5 clubs spécifiques Futsal) ainsi que 64 clubs extérieurs au département.

Constats et adaptations pédagogiques:

Dynamique très positive : Les CFI U10-U13 demeurent les plus demandés avec 306 stagiaires sur 15 sessions (représentant plus de 40% des effectifs totaux). Le CFI U14-U19 consolide son attractivité avec 167 stagiaires.

Innovations ciblées : Déploiement réussi de formations dédiées aux mineurs (60 stagiaires U10-U13 et 12 en U6-U9) pendant les vacances scolaires et Mise en Situation Pédagogique (MSP) lors des stages vacances de leur club, intégration de modules spécifiques dans les Sections Sportives Scolaires (20 stagiaires au FC Lyon), et création du programme féminin Next Gen Coaches à Pusignan (26 stagiaires).

Points de vigilance : Le CFI U6-U9 (112 stagiaires) et le CFI Mineurs restent plus délicats à remplir (2 sessions annulées) ; le CFI Seniors est en repli avec 67 stagiaires (-20). Les Attestations Fédérales (AF Futsal 16 stagiaires, AF Foot Adapté 19 stagiaires) et les modules Gardiens de But (29 stagiaires sur 2 sessions à Irigny et Dommartin) maintiennent un niveau stable. 3 sessions ont dû être annulées sur l'année pour manque d'inscrits, et 40 absences injustifiées ont été relevées.

Rayonnement régional LAuRAFoot : La commission technique s'est fortement investie dans le tutorat régional avec 90 tuteurs mobilisés (+50 par rapport à N-1) pour encadrer 7 BEF, 19 BMF, 2 BMF Futsal, 5 DEUST et 59 DF. Le District représente près de 50% des stagiaires DF, 29% des BEF et 26% des BMF de la Ligue. 31 jours de mise à disposition supplémentaires ont été assurés pour encadrer des jurys et sessions DF.

Formation / Module	Sessions 25-26	Participants 25-26	Sessions 24-25	Participants 24-25
CFI U6-U9	6 (2 annulées)	112	8	110
CFI U10-U13	15	306	11	248
CFI U14-U19	7 (1 annulée)	167	7	164
CFI Seniors	4	67	4	87
CFI GB Initiation	2	29	1	22
CFI Futsal U10-U13	1	13	1	16
AF Futsal	1	16	1 (AF Féminine)	12
AF Foot Adapté	1	19	1	15
TOTAL FORMATIONS FÉDÉRALES	37	729	34	674
Validation anciens CFF (en club)	-	2	-	11
TOTAL GÉNÉRAL ACCOMPAGNÉ	37	731	34	685

Répartition des stagiaires par groupement :

- Vallée du Rhône : 149 stagiaires (25 clubs)
- Saône Métropole : 147 stagiaires (22 clubs)

- Lyon Métropole : 143 stagiaires (23 clubs)
- Brévenne : 98 stagiaires (20 clubs, très forte progression contre 60 en N-1)
- Beaujolais : 68 stagiaires (19 clubs, repli consécutif aux sessions annulées)

- Clubs spécifiques Futsal : 19 stagiaires (5 clubs)
- Clubs extérieurs (Hors District) : 107 stagiaires (64 clubs représentés, confirmant le rayonnement départemental)

III. PLAN DE PERFORMANCE FÉDÉRAL (PPF)

Le PPF a totalisé plus de 140 actions sur l'ensemble de la saison. La grande réussite méthodologique réside dans le déploiement opérationnel des Centres de Perfectionnement et de Suivi (CPS) par secteur, assurant le continuum entre détection de masse, perfectionnement technique et accompagnement individuel. Les résultats objectivés du CPS U12 (étendu aux U13/U14) démontrent l'efficacité du dispositif : +4,84 de progression au jonglage pied fort (+3,71 pied faible, +1,76 tête), une note d'adhésion des familles de 8,67/10, l'introduction de l'analyse vidéo (caméra VEO), et un taux d'orientation vers le parcours régional atteignant 89%. Les visios d'information et d'échange avec les parents en amont des étapes ont par ailleurs été généralisées.

PPF Garçons

Parcours U12 : Actions de masse sur les brassages Poule Élite (J1 à J4), détections de secteur, CPS sectoriels et départemental, et opposition de référence contre les U12 de l'Olympique Lyonnais (77% des joueurs du CPS orientés au rassemblement régional).

Parcours U13 : Suivi de cohorte, observations phase 2, détection libre pour le Pôle Espoirs Garçons (PEG) de Lyon, CPS départemental, opposition OL et participation au Rassemblement Interdistricts (RID).

Parcours U14 : Suivi de cohorte, détections de secteur, CPS départemental, stage départemental (100% des joueurs CPS U14 retenus au stage) et rassemblement final face à l'OL.

Parcours U15 : Suivi des effectifs en R1/R2, matchs de préparation contre les U16 R2 de l'AC Chandieu Heyrieux et de l'Éveil de Lyon, participation à la Coupe Interdistricts (CID) et rassemblement U15 Avenir. La qualité de la génération est attestée par la sélection de 3 joueurs issus de l'équipe du Rhône pour le stage National FFF à Clairefontaine.

Parcours U16 : Challenge DLR U16, rassemblements départementaux et opposition lors des Rassemblements Interdistricts.

PPF Gardiens de But (GB)

Détection et suivi de cohorte GB U13, Centres de Perfectionnement mixtes U12 et U13.

Densification du partenariat avec l'Olympique Lyonnais via 4 Centres de Perfectionnement spécifiques DLR-OL.

Animation de la Réunion Technique des spécialistes GB le 10 février 2026 et grande Fête Départementale des Gardiens de But en juin 2026.

PPF Féminin : « La joueuse au centre du projet »

Mise en place et animation des Centres de Perfectionnement départementaux U11F et U12F.

Victoire de la sélection départementale lors de la Coupe Interdistricts (CID) U14F et double sacre lors des Rassemblements Interdistricts (RID) U13F.

1 joueuse U13F issue d'un club amateur admise au Pôle Espoirs, 5 joueuses retenues pour le stage National FFF, 14 joueuses U14F et 16 joueuses U13F sélectionnées pour les stages régionaux LAuRAFoot.

PPF Futsal: L'entonnoir de spécialisation
Parcours U14 : 221 convocations générées. 24 joueurs retenus sur le RID (Rhône A et Rhône B). 14 joueurs (60%) ont intégré le stage régional, dont 8 issus du Centre de Suivi Futsal et 6 issus de la passerelle foot libre. 1 joueur intégrera la section Sport-Études du Lycée Branly.

Parcours U15 : 150 convocations (observations Coupe DLR et passerelle foot à 11). 19 joueurs convoqués sur les rassemblements régionaux. La sélection régionale interligues U15 est composée à 60% de joueurs rhodaniens.

Parcours U16-U17 : 26 joueurs observés (100% de profils spécifiques futsaleurs). 7 réintégrés au parcours régional et 50% de la sélection régionale U17 issue du Rhône (tous élèves au Lycée Branly). 3 éléments ont été appelés en sélections nationales de jeunes.

Culture technique : Organisation d'une conférence de référence en partenariat avec l'Amicale des Éducateurs de Football (AEF) sur la « Transversalité Futsal / Foot à 11 », animée par Raphaël REYNAUD (Sélectionneur de l'Équipe de France A Futsal).

IV. DÉVELOPPEMENT ET ANIMATION DES PRATIQUES (DAP)

Football d'Animation
Réussite de la Réforme U13 : Entrée en vigueur pleinement maîtrisée par les clubs rhodaniens (seulement 12 infractions réglementaires constatées sur les 234 matchs de brassages et de phase 1).

Climat de pratique : Actions régulières de sensibilisation lors des festi-animations et plateaux. 6 rapports de matchs avec incidents ont été relevés en U13 et 2 en U11 sur le secteur lyonnais, traités individuellement avec les responsables techniques.

Journée Nationale des Débutants (JND) : Organisation fluide et épurée sur 2 sites départementaux pour la première fois sur ce format centralisé malgré l'incapacité d'avoir un seul site d'accueil suffisamment important.

Démographie : Baisse constatée du nombre de licenciés garçons sur le football d'animation (4 616 licenciés U6 à U13 contre 5 313 en 24-25 et 5 429 en 23-24). Certains clubs ont choisi un accueil plus qualitatif que quantitatif.

Football Féminin
Pratique organisée : Le championnat U13F rassemble 36 équipes. La catégorie U11F comptabilise 17 équipes engagées sur 3 phases (avec formule à 5), mais déplore 12 forfaits sur la saison, imposant une refonte évolutive du format de jeu pour 2026-2027.

Événements 100% féminins : 5 Challenges Passion de U7F à U13F, 4 Plateaux des Copines dans 14 clubs d'accueil, et 310 jeunes filles réunies lors de la Fête Départementale.

Programme « Next Gen Coaches » : Action phare co-organisée avec 30 jeunes licenciées engagées, une soirée de lancement au Groupama Stadium, une clôture au siège du District et 26 jeunes filles certifiées lors du CFI U10-U13 à Pusignan.

Accompagnement terrain : 5 visites complètes de sections féminines (FC Villefranche Beaujolais, US Vénissieux Jonage, JSTO Givors, AS Montchat, AS Algérienne Villeurbanne) en lien avec le plan fédéral « 500k licenciées ».

Futsal Départemental : L'activité Futsal rassemble 229 équipes issues de 17 clubs :
Pratique Spécifique : Plateaux d'animation : U7 (20 équipes), U9 (33 équipes), U11 (26 équipes), U13 (10 équipes). Championnats : U13 (10 équipes), U15 (12 équipes), U18 (14 équipes). Challenges : U13 (11 équipes) et U15 (9 équipes).

Pratique Associée (Clubs libres) : Coupes DLR Futsal : 104 équipes engagées (U13 = 61 éq, U15 = 31 éq, U18 = 12 éq). Plateaux « Futsal Associé » : Plus de 200 équipes mobilisées (U7 = 55 éq sur 2 dates, U9 = 68 éq sur 2 dates, U11 = 83 éq sur 3 dates). L'encadrement par les bénévoles CTJ valorise la tenue des plateaux et l'image du futsal.

Analyse : Recul de 10% des licences Futsal (2 488 licences contre 2 766 en 24-25, soit -278 licences), consécutif à l'arrêt complet des sections futsal jeunes de Condrieu Futsal et du GOAL FC par pénurie d'encadrants.

Para Football Adapté
Journée d'ouverture et de découverte à Caluire réunissant plus de 70 pratiquants en situation de handicap mental ou psychique.

Module de formation Sport Adapté le 17 janvier 2026 (18 stagiaires inscrits DLR/Ligue).

Rassemblement Foot5 à OL Five Décines le 5 mars 2026 (80 participants).

Championnat régulier : 9 dates de plateaux week-end entre les 11 clubs conventionnés.

Journée finale départementale le 30 mai 2026 à Chazay-d'Azergues et signature de 3 conventions fédérales « J'AIME le Foot » (US Meyzieu, FC Saône Mont-d'Or, Genas Azieu).

Pratiques Loisirs & Nouvelles Pratiques
Foot en Marchant : 2 événements de promotion (20 participants en moyenne) et accompagnement d'une section sur les rassemblements régionaux pour promouvoir la mixité et l'activité physique intergénérationnelle.

Foot à 5 : Organisation de la 2e édition de la Coupe de Lyon et du Rhône de Foot5.

Loisir Jeunes : 8 journées en formule triangulaire pour la nouvelle pratique U16 à 8 (9 clubs, 11 équipes) et 4 rassemblements U11/U13 en structures indoor.

V. FOOTBALL EN MILIEU SCOLAIRE
Dispositif « Foot à l'École » (FAE)
Le dispositif confirme sa progression avec 51 classes engagées sur l'ensemble du département (contre 40 en 24-25) :

Enseignement public (USEP) : 18 classes présentes aux rassemblements finaux du mois de mai. Accompagnement de 7 clubs supports (Grenay, Genas, Sporting Lyon Confluence, Chazay, Craponne, Liergues, Caluire Foot Féminin) et prêt de 25 kits de matériel pédagogique. 5 productions culturelles départementales ont été transmises au jury. 3 présentations ciblées auprès des Conseillers Pédagogiques de Circonscription (Anse, Tarare, Caluire).

Enseignement privé (UGSEL) : Réactivation structurée du partenariat avec 8 écoles associées, cycles FAE initiés dans 6 établissements et participation active à une journée interclasses regroupant 10 classes de 6e et 5e (environ 300 élèves).
Sections Sportives Scolaires (SSS) & Classes Aménagées
Réunion de rentrée commune des SSS/CHAM et 100% des effectifs saisis sous l'outil fédéral Foot 2000.
Accompagnement technique à l'intégration de la SSS Lycée Lumière / FC Lyon en Challenge Jean Leroy.
Dialogue renforcé avec les IPR-EPS de l'Académie de Lyon : obligation de signature des avenants conventionnels par le District pour le maintien de la reconnaissance fédérale.

Classe Sport-Étude Futsal Départementale (Lycée Édouard Branly)
Encadrement & Fonctionnement : 23 élèves scolarisés sous la responsabilité sportive de Gaëtan HALLIER et un staff de 5 techniciens. Conception d'un livret technique de référence (situations, musculation, étirements).
Bilan sportif : Absence de qualification au Championnat de France UNSS cette saison, mais promotion 2010 prometteuse.
Performances & Élite : 5 joueurs sur 10 de la sélection régionale U17 aux Interligues sont issus de Branly. 2 élèves scolarisés ont été sélectionnés en Équipe de France U19 Futsal. Au total, 12 anciens élèves ont été appelés en Équipes de France jeunes cette saison (+ 4 avec la sélection du Maroc).

VI. LABELS ET PROJETS CLUBS

Bilan de la Campagne des Labels 2025-2026
La session 2025-2026 enregistre un score d'efficacité : 100% de réussite pour les 10 clubs ayant soutenu leur dossier final devant le jury de mai 2026, avec 14 labels décernés ou renouvelés sur 14 demandés :
10 Labels Jeunes FFF (dont 4 renouvellements et 6 nouvelles attributions).
7 Labels Jeunes Féminines (dont 4 renouvellements et 3 nouvelles attributions).
1 Label Futsal (nouvelle attribution).
(18 clubs ont par ailleurs été honorés lors de remises individualisées pour la promotion 2025-2028, représentant 12 labels jeunes, 12 féminins et 2 futsal).
Procédures disciplinaires : 3 clubs ont fait l'objet d'un dossier transmis au Comité Directeur de la Ligue AURA.

Structuration : Du Label vers le « Projet Club »
Conformément à la directive DTN, la transition vers le Projet Club a été expérimentée cette saison auprès de 7 clubs pilotes (Vénissieux FC, AS Montchat, Genas Azieu, FC Ternay, CS Vienne, Martel Caluire et Ménival FC). Dès 2026-2027, le Projet Club deviendra l'unique socle d'entrée méthodologique (saison 1) avant toute validation par un Label (saison 2).
Fabien JASPERO pilotera le nouveau dispositif transversal « Appui Soutien Projet Club », articulé autour de diagnostics de club, de suivis individualisés et de tables rondes bimestrielles au District sur les engagements sociétaux (bénévolat, inclusion, projet associatif).

Programme Éducatif Fédéral (PEF)
Réédition du guide méthodologique PEF distribué aux éducateurs.
45 clubs sont inscrits sur l'outil numérique fédéral, dont 18 clubs particulièrement actifs (et 36 clubs actifs sur la plateforme élargie).
Déploiement de l'opération « PEF Solidarité » avec les commissions de groupement autour des 5 dons solidaires (jouets, peluches, livres, vêtements, chaussures).
Mise à l'honneur départementale : présence d'un lauréat PEF régional à Clairefontaine.

VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026-2027

L'exercice 2025-2026 vient clôturer trois années de stabilité technique et de progression continue pour le District de Lyon et du Rhône. Les voyants d'activité sont au vert (records de stagiaires en formation, essor du milieu scolaire, 100% de labels obtenus, niveau d'élite préservé sur le PPF), mais la fin de saison a été marquée par une fatigue des techniciens et des clubs face à la densification des exigences fédérales.

Les orientations de 2026-2027 :
1. Renforcement et valorisation des Ressources Humaines : Recrutement de Pierre TRANCHAND au poste d'éducateur sportif à temps plein (référent technique sur le groupement Brévenne). Création d'un poste de Conseiller en Développement Associatif (animé par Fabien JASPERO) et d'un nouveau poste de CTD DAP (Gaetan HALLIER). Accueil de volontaires du Service Civique (jusqu'à 4 postes agréés) pour soulager les actions transversales de terrain (Foot Féminin, Futsal, Écoles, PEF, Foot Adapté) et étude sur le recrutement d'un apprenti technicien. Remerciements et félicitations à Ramy NAIT SAIDI qui, après avoir validé son BEF et le CFI Préparation Athlétique au cours de ses trois saisons d'apprentissage au District, rejoint le CASCOL Oullins en tant que Directeur Technique.

2. Projet « Ambition 2028 » : Refonte de la formation continue décentralisée, renforcement des compétences des éducateurs du Foot d'Animation et accompagnement personnalisé des Responsables d'Écoles de Football.

3. Réformes des pratiques fédérales : Déploiement des réformes nationales DTN sur le Football d'Animation, consolidation de la nouvelle formule U13 et mise en place de la réforme U15 D1.

4. Modernisation numérique & outils de performance : Refonte de l'espace Responsables Techniques sur Clic Ton District. Intégration accrue des outils d'intelligence artificielle pour optimiser la gestion administrative (contrôle des feuilles de match, convocations, exploitation statistique). Utilisation de matériel technologique moderne (cellules de vitesse, traceurs GPS, vidéo VEO) pour le suivi des talents et les stages de sélections.
La Commission Technique et des Jeunes remercie très chaleureusement le Président Arsène MEYER, la Direction Générale ainsi que les membres du Comité Directeur pour leur soutien constant. Elle adresse sa profonde reconnaissance à l'ensemble des bénévoles de commission, cadres techniques, dirigeants, éducateurs et municipalités d'accueil qui s'engagent jour après jour pour faire rayonner le football rhodanien.

Ensemble, pour le football rhodanien avec ambition, cap sur 2028 !

COMMISSION DES COUPES

Président : Lakhdar TOUATI
Vice-Président : Christian SADIN
Membres CD : Bernard COURRIER, Virginie LAGRANGE, Serge GOURDAIN
Membres : Maurice MOURROZ - Noé TEDIM DA SILVA RIOS - Farid BEN FARAH

Remerciements à Anne Lise, Erika, Corinne, Alain, Gabriel, Zachary et les commissions Féminines et Futsal pour leur investissement à l'organisation des différentes Coupes du DLR et pour leurs participations lors des phases finales.

Remerciements pour leur accueil et le prêt de leurs installations aux CS Neuville et SO Pont de Chéruy Chavanoz.

La commission organise et anime les coupes de Lyon et du Rhône pour les catégories U15, U17, U20, Seniors, Vétérans, Féminines VIAL, U18F, U15F. Elle vient aussi en appui pour le Futsal notamment pour l'organisation des tirages et la gestion du matériel, maillots et ballons.

Nos partenaires pour la saison 2025/26 sont le CREDIT AGRICOLE, RADIO SCOOP et notre équipementier EKINSPORT.

Notre activité est importante en début de saison avec la gestion des inscriptions, les tirages et l'organisation des premiers tours. **Chaque saison, la commission recherche des clubs acceptant de mettre à notre disposition leur site pour l'organisation des phases finales et ce, après visite des installations retenues parmi les clubs candidats.**

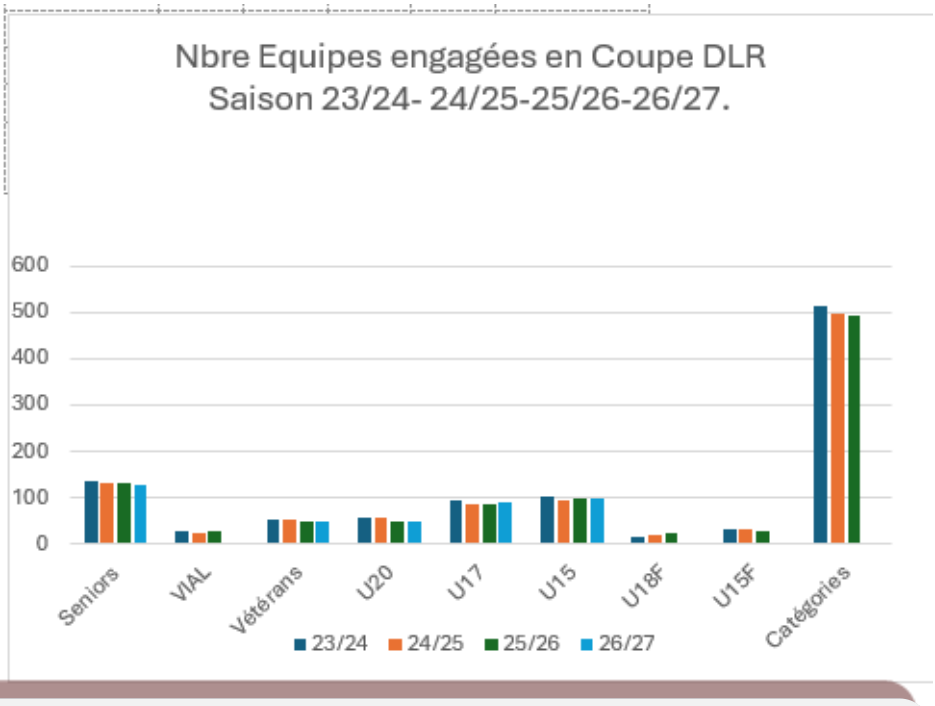
Les lauréats des Coupes du District de Lyon et Du Rhône de la saison 2025-2026 sont les suivants :

- **Seniors** : FC Lyon R3 (O. Vaulx en velin D1)
- **Féminines VIAL** : O. Lyon Sud D1 (CFF Caluire D1 finaliste)
- **Vétérans** : SC Bron Terraillon (Bron Grand Lyon finaliste)
- **U20** : Ent. Saint Priest D1 (FC Colombier Satolas D1 finaliste)
- **U17** : FC Colombier Satolas 2 D1 (AS Craponne D2 finaliste)

- **U15** : FC Chassieu Décines D1 (FC Chaponnay Marennes D1 finaliste)
- **U18F** : USVJ D1 (FC Villefranche 2 D1 finaliste)
- **U15F** : Caluire FF 1968 D1(AS Genas D1 finaliste)

Suivi équipes engagées en coupe de Lyon et Du Rhône.

	23/24	24/25	25/26	26/27
Seniors	134	133	133	129
VIAL	28	23	27	
Vétérans	52	53	50	50
U20	57	57	50	49
U17	94	87	84	89
U15	103	96	99	98
U18F	16	19	24	
U15F	32	31	27	
Catégories	516	499	494	



COMMISSION DES COMPETITIONS

Au service des clubs, chaque semaine !

La saison 2025-2026 est désormais terminée. L'occasion de revenir sur le travail réalisé par la Commission des Compétitions, pleinement mobilisée tout au long de l'année pour accompagner les clubs et garantir le bon déroulement des championnats du District.

Composée de **10 membres**, la Commission se réunit chaque lundi afin de répondre aux sollicitations des clubs et de traiter les nombreux dossiers liés à l'organisation des compétitions.

Plus que jamais au service des clubs, la Commission s'efforce de ne laisser personne au bord du terrain !

Des missions essentielles au bon déroulement des championnats :
La Commission des Compétitions a notamment pour mission d'organiser et de garantir le bon déroulement de l'ensemble des championnats masculins et féminins du District, à l'exception du football d'animation, géré par les groupements.
Elle élabore les calendriers à partir des propositions des clubs, recueillies notamment lors d'une réunion ouverte organisée en juin, puis veille au bon déroulement de la saison sportive.

Au quotidien, ses missions sont nombreuses et variées :

- Élaborer la composition des poules dans les différentes catégories masculines et féminines.
- Accompagner les clubs dans l'établissement des calendriers de la saison.
- Veiller au respect des règlements sportifs des championnats et traiter les éventuelles réclamations.
- Assurer le suivi des feuilles de match informatisées ou, exceptionnellement, au format papier.
- Traiter les demandes de modifications de matchs et les différentes sollicitations des clubs.
- Répondre aux demandes et observations transmises par les clubs via leur boîte mail officielle.

La relation avec les clubs est permanente et constitue une priorité pour la Commission, qui s'attache à apporter des réponses adaptées aux situations rencontrées.

L'outil informatique occupe une place prépondérante dans cette organisation, notamment pour le suivi des compétitions et le traitement des nombreuses demandes transmises via Footclubs.

Une activité soutenue tout au long de la saison :
Les chiffres de la saison témoignent de l'ampleur du travail réalisé par la Commission des Compétitions.

- **Près de 200 clubs** engagés dans le football libre.
- **Près de 80 poules** de championnat.
- **Plus de 400 matchs** disputés chaque week-end dans le football libre.
- **Plus de 4 890 mails** reçus au cours de la saison.
- **Plus de 5 500 demandes de modifications de matchs** traitées via Footclubs.

Derrière ces chiffres, il y a un travail régulier et rigoureux, indispensable à la bonne organisation des compétitions et à l'accompagnement des clubs tout au long de la saison.

Les accessions en Ligue : félicitations aux clubs promus !
La saison 2025-2026 a également été marquée par plusieurs accessions au niveau Régional. La Commission des Compétitions adresse ses félicitations à l'ensemble des clubs concernés.

Seniors :

- Haute Brévenne 1
- Olympique Belleroche 1
- AS Craponne 2
- AS Pusignan 1
- US Millery-Vourles 1, à la suite de son accession depuis le championnat U20 R1

Champion de Lyon et du Rhône : AS Craponne 2

U20 :

- ES Saint-Priest 1
- FC Colombier-Satolas 1

U17 :

- Olympique Lyon Sud 1
- Haute Brévenne 1

U15 :

- FC Chassieu-Décines 1
- FC Chaponnay-Marennes 1

Ces accessions récompensent le travail accompli par les clubs, les éducateurs, les dirigeants et les joueurs tout au long de la saison.

Le point sur les descentes :
Les mouvements entre les championnats départementaux et régionaux concernent également plusieurs équipes reléguées.

- **Seniors :** 6 descentes de LAuRAFoot.
- **U20 :** 1 descente de LAuRAFoot.
- **U17 :** 1 descente du championnat U18 R2.
- **U15 :** aucune descente de LAuRAFoot.

Une commission mobilisée pour les clubs :
Au terme de cette saison 2025-2026, la Commission des Compétitions tient à remercier l'ensemble des clubs pour leur collaboration et leur confiance.
Grâce à l'engagement de ses membres et aux échanges permanents avec les clubs, elle poursuit son objectif : garantir des compétitions organisées, équitables et conformes aux règlements, tout en restant à l'écoute des réalités du terrain.

La Commission félicite chaleureusement tous les clubs promus et leur souhaite pleine réussite sportive au niveau supérieur !

COMMISSION FEMININES

Présidente : Stéphanie STOICA
Elus du Comité Directeur : Bernard COURRIER – Serge GOURDAIN
Membres CTJ : Alexandre BERNHARD-Ramy NAÏT SAIDI
Membres : Patrice MONTAGNON – Dervil ARGYRE - Ayoub AYAR- Sandra MARTINS - Nicolas COURTOIS- Sabri AMERI - Jordy NDINDA - Angelo CIYZA - René COPPETA

La pratique féminine en danger pour le futur
Une baisse du nombre de licenciées, passant de 4626 l'année dernière à 4337 cette année. Cela représente une diminution de 289 licenciées. Cette variation est alarmante car le foot animation a perdu 341 licenciées.

Le Championnat et Coupes 2025-2026

Les Championnats : 148 équipes étaient engagées sur 2025-2026

	2025	2026
Senior à 11	22	29
Senior à 8	12	8
U18 à 11	20	25
U18 à 8	10	6
U15 à 11	23	22
U15 à 8	23	21
U13 District	38	30
Total	**148**	**141**

Un championnat U11 F District complète l'offre sportive du District par des Plateaux.

Coupes 100% féminines

Coupe Vial : Le trophée a été remis à OLYMPIQUE LYON SUD et des récompenses sous forme de bons d'achats, ont été remises aux 2 finalistes.

Coupe U18F : Le trophée a été remis à US VILLETTE D ANTHON et des récompenses sous forme de bons d'achats ont été remises aux 2 finalistes.

Coupe U15F : Le trophée a été remis à CFF1968 et des récompenses sous forme de bons d'achats ont été remises aux 2 finalistes.

Les temps forts de la Saison 2025-2026

De multiples actions de promotion du football féminin se sont déroulées tout au long de l'année, telles que :

- Plateaux des Copines U6- à U9F
- Challenge Passion U7, U9F, U11F
- Développement de la pratique Foot 5
- Fête départementale 100% féminines sur les infrastructures de l'OL Academy.
- Action NEXT GENERATION COACH : 32 participantes
- Action remise de jeu de maillots pour une création d'équipe en foot Animation

Un partenariat ambitieux avec Ideal Pneu
Ideal Pneu est le sponsor du football féminin du DLR depuis maintenant 3 ans

- Naming du championnat Seniors D1 à 11 qui est devenu **Championnat Ideal Pneu**
- Challenge des **meilleures buteuses D1**
- **Atelier de Tir au but et remise de maillots de l'OL féminin** sur les challenges Passion

La commission Féminines remercie vivement toute l'équipe d'Ideal Pneu pour sa collaboration et sa contribution au développement du football féminin départemental.

Les autres actions en faveur du football féminin
Appel à projets « Toutes Foot » piloté par la FFF

Les ambitions de la Commission Féminines
La Commission Féminines est déterminée à faire de la prochaine saison une période de croissance et de succès pour notre District. Nos ambitions se concentrent sur deux axes principaux : **la fidélisation de nos actuelles licenciées et l'attractivité pour de nouvelles joueuses de tous âges.**

Pour cela, les actions suivantes seront proposées et étalées sur les prochaines saisons :

- Continuation des **plateaux 100% féminin de découverte** ouverts aux non-licenciées en U7-U9F mais aussi en U11F
- Mise en place **d'actions ciblées** :

Bon d'achats pour la création d'une équipe 100% féminine
Bon d'achat pour toute joueuse ayant la fonction d'éducatrice en foot féminin
Bon d'achats pour toute création d'entente et de groupement

- **Partenariats avec les écoles et les centres aérés** : Collaboration avec les clubs, les établissements scolaires et les structures de loisirs pour encourager les jeunes filles à rejoindre un club de football.
- **Création de pratiques pour le Foot Animation**
- **Foot 5x5 , foot à 3x3**
- **Investissement du DLR pour rapprocher les clubs pour une création d'entente ou groupement**

COMMISSION FUTSAL

Président : Lakhdar TOUATI
Vice-Président Délégué : Lucas FERNOUX
Elus du Comité Directeur : Bernard COURRIER - Lakhdar TOUATI
Correspondant Futsal Séniors : Lucas FERNOUX - Antonio PEREIRA
Correspondant Futsal Jeunes : Antonio PEREIRA - Dimitri BOTHIER
Correspondant Futsal Féminin : Camille AGHEY

Membres : Antonio PEREIRA, Thierry BOLZE, Elabo ELLOH, Dimitri BOTHIER et Camille AGHEY

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06.07.90.40.12 et Lucas FERNOUX : 07.61.09.46.75

La saison 2025-2026 a confirmé la dynamique positive du futsal départemental, avec une participation importante des clubs et une compétitivité accrue. Le championnat sénior a réuni 47 équipes (D1 à D3), avec une Division 1 particulièrement disputée, qui a vu l'équipe du FC Vaulx-en-Velin 2 accéder au championnat régional.

Les catégories jeunes ont également poursuivi leur développement, avec 14 équipes en championnat U18, 12 en U15 et 10 en U13. En parallèle, les plateaux pour les catégories U7 à U13, organisés par la commission technique, ont activement contribué à la promotion et au développement de la pratique chez les plus jeunes.

La Coupe de Lyon et du Rhône a, elle aussi, connu une belle réussite cette année, avec la participation de 34 clubs représentés par leur équipe première. Organisée à Caluire-et-Cuire, devant un public nombreux, la finale a offert un spectacle de qualité. A cette occasion, l'AS St Priest 2 s'est imposée face au SC Portes de l'Ain 1, venant ainsi conclure une compétition particulièrement disputée.

Concernant la pratique féminine, le championnat s'inscrit désormais progressivement dans le paysage du futsal départemental, même si son développement reste encore limité. Cette saison, le championnat a réuni 7 équipes, avec un titre remporté par l'A. Futsal de Vaulx-en-Velin, devant l'AM.S. Diémoz. En coupe, c'est l'AM. S Diémoz qui s'est illustré en remportant la compétition face au FC Villefranche Beaujolais.

Nous tenons également à souligner le bon déroulement de cette saison, marquée par un nombre très limité d'incidents ayant donné lieu à des sanctions disciplinaires.

Le futsal départemental a connu cette saison une légère baisse en termes de licenciés, avec un total de 2488 licenciés, dont 1413 jeunes, soit une baisse de de 10% par rapport à la saison précédente. Cependant, le poids du District de Lyon et du Rhône (DLR) au sein du futsal régional reste particulièrement significatif : plus de 70% des licenciés de la Ligue AURA sont issus de notre district. Ainsi, 8 des 12 clubs engagés en Régional 1 et 6 sur 14 en Régional 2, provenaient du DLR, ce qui illustre bien le dynamisme du futsal rhodanien.

Pour la saison 2025-2026, le futsal départemental anticipe une légère baisse des effectifs dans différentes catégories. Le championnat sénior réunit 46 équipes, réparties comme suit : 11 en D1, 20 en D2, et 15 en D3. Les catégories jeunes sont également concernées par une légère diminution du nombre d'équipes, avec 12 en U18, 12 en U15, et 10 en U13. Le championnat féminin se maintient avec 6 équipes engagées.

Au niveau régional, 20 des 37 équipes proviennent du DLR, avec notamment 9 sur 12 en Régional 1 et 7 sur 15 en Régional 2 et 4 sur 10 dans le championnat U18. Sur le plan national, cinq équipes du district évoluent également dans différentes compétitons : Goal Futsal Club en D1, l'AS Saint-Priest et le FC Vaulx-en-Velin en D2, A. Futsal Vaulx-en-Velin en D1 féminine et ALF Futsal en U19.

La commission futsal reste vigilante quant au respect des règlements, notamment en ce qui concerne les reports de matchs, et met l'accent sur la sécurité et le respect au sein des gymnases. Le recrutement et la fidélisation des arbitres, acteurs essentiels au bon déroulement des compétitions, constituent également une priorité. Dans cette optique, et comme annoncé lors de la plénière du 30 aout 2026, le statut de l'arbitrage sera appliqué dès cette saison. Ainsi, chaque club engagé en D1 futsal devra être en mesure de présenter un arbitre spécifique futsal. Cette mesure vise à répondre à une demande des clubs, en renforçant l'encadrement arbitral et accompagné durablement le développement du futsal départemental.

Nous remercions l'ensemble des clubs, joueurs, éducateurs et arbitres pour leur engagement continu dans le développement du futsal au sein du District de Lyon et du Rhône.

COMMISSION FOOT LOISIRS

Président : Mr Gérard MEI
Membres de la commission : Madame Marilyne ETAIX ; Mrs Christian BOURLIOUX ; Manuel DE OLIVEIRA ; Robert BOURLIOUX ; Fabien JASPERO ; Simon LESNIOHSKI ; Olivier ROBERT.

Bilan sportif :

- Effectif foot masculin à 11 : **70 équipes** inscrites et réparties en 9 poules
- Effectif foot masculin à 8 : **48 équipes** inscrites et réparties en 6 poules
- Effectif foot féminin à 8 : **22 équipes** inscrites et répartie en 3 poules
- Nombre de licenciés : **2791 (- 2,9 % par rapport à N -1)**

Organisation du Challenge foot à 11 :
70 équipes réparties en 9 poules sur 3 niveaux (3 poules dans lesquelles seule la note de fair-play a été pris en compte pour le classement final)
Journée finale (nocturne : 19h00-00h30) le 12 juin 2026 à Jonage
14 équipes qualifiées
Vainqueur Challenge : RILLIEUX 1 Vainqueur Fair-Play : RILLIEUX 1

Organisation du Challenge foot 8 Masculin :
48 équipes réparties en 6 poules de 8 à 10 équipes sur 2 niveaux
Journée finale (nocturne : 19h00-00h30) le 19 juin 2026 à Feyzin
12 équipes qualifiées (11 présentes)
Vainqueur Challenge : PASSION foot 1 Vainqueur Fair-Play : MANISSIEUX 1

Organisation du Challenge foot à 8 Féminin :
22 équipes réparties sur 3 poules Géographiques
Journée finale (nocturne : 19h00-00h30) le 19 juin 2026 à Feyzin.
12 équipes qualifiées
Vainqueur Challenge: Sporting Club Confluence Vainqueur Fair-Play : Millery Vourles

Organisation de la Coupe :
80 équipes inscrites
Un tour de cadrage
Finale : ASVEL - Roule Mulatière 3
Vainqueur : ASVEL

Bilan administratif :
L'assemblée général a eu lieu à la Mairie de Lyon 8 ème le 16/09/2025
Les représentants des équipes ont été réunis le 23 et 24 septembre 2025 pour des informations sur le déroulement de la saison 2025 /2026
Ces réunions sont animées par les membres de la commission.
Principaux objectifs de ces réunions :

- Faciliter l'organisation du challenge en permettant aux responsables des équipes de se rencontrer pour fixer les dates des matches
- Permettre à la commission de rappeler les règles de fonctionnement du foot loisir
- Aide pour les demandes de licence
- Utilisation de la FMI (tablette)
- Faciliter l'insertion des nouveaux clubs inscrits
- Informer les responsables sur le nouveau système d'inscription sur internet foot club
- Provoquer l'échange d'idées sur l'esprit Foot-Loisir

COMMISSION FOOT ENSEMBLE

Membres de la commission foot ensemble : Bernard, Arsene, Evelyne, Hocine, Salima, Nawelle, Alain, Lionel, Christian, Sonia, Chantal, Dervil
La commission travail dans 2 directions

Les centres spécialisés + IME
En collaboration avec le CDSA et la commission technique du DLR nous avons proposés 3 journées

- Le 25 septembre à Caluire avec 40 participants et une vingtaine de bénévoles dont plusieurs du club recevant que je remercie pour leur accueil et leur implication dans l'organisation
- Le 05 mars en salle à l'OL Five très belle réussite avec 80 participants bonne ambiance et bonne réception des responsables
- Le 28 mai à l'Arbresle, le soleil nous à obliger à revoir notre copie, par prudence plusieurs établissements on annulés, du coup 40 participants juste sur la matinée

Pour la prochaine saison 3 dates retenues

- 1er octobre à Ecully
- 18 mars à OL Five en salle
- 13 mai journée finale

Tout au long de la saison nous répondons aux sollicitations pour participer à des colloques ou forums auxquelles nous essayons de répondre présent pour présenter nos projets avec le foot adapté : la métropole, hôpital mère -enfant, les clubs avec des interventions au niveau des enfants etc…

Avec les clubs :

Cette saison à vue la création du chalenge Saccinto avec + ou – de réussite

Nous souhaitons remercier les clubs pour avoir accueillis les 9 plateaux de la saison dont 1 plateau en salle : SCOL/FC2S/ECULLY/GENAS-CHANDIEU/FC ST FOY/FC LYON/OLYMPIQUE LYON SUD/ST FONS/CHAZAY

En moyenne 12 équipes y ont participé, réparties par niveau :

Niveau 1 : 5 équipes

ASEF 1 - SCOL 1 (1ere phase) - SCOL 2 - FC2S - FC ST FONS- FC LYON

Niveau 2 :

FCVB - SMO FC - FC ST Foy les Lyon – SCBT - SCOL 3 - SCOL 4 - ACH (1 seul plateau)

Tous les plateaux ont été honorés, parfois écourtés en raison des conditions climatiques.

Afin d'assurer les matchs dans de meilleurs conditions sportives, la commission foot ensemble a pris la décision de mettre à disposition des arbitres officiels pour la 2e phase de la saison.

La saison des plateaux c'est fini de belle façon malgré la canicule lors d'une belle journée festive organisée avec le club de Chazay

Tout au long de la saison, nous avons tenus à faire quelques ajustements et améliorer quelques points :

- Imposer l'adhésion à une licence 3F (obligatoire pour participer au plateau du DR dès septembre)
- Convention de partenariat avec le CDSA
- L'élaboration d'un règlement sportif
- Veiller à la bonne organisation logistique des clubs recevant : organisation des vestiaires, mise à disposition des chasubles, ballons et arbitres bénévoles. Nous proposons de faire un cahier des charges.
- Remise d'une feuille d'effectif par équipe et par plateau
- Dotation de 4 chasubles arbitres à chaque club et brassards capitaines SACCINTO
- Fixer une date limite pour l'engagement des équipes. La planification des plateaux impactée par des désistements parfois trop tardives.
- Limiter l'âge des arbitres bénévoles à minimum 15 ans.
- Veiller à l'équipement des joueurs notamment le port des protèges tibia.

La fin de saison a vu l'arrivée de 4 clubs supplémentaires nous rejoindre, et notamment des clubs accueillant des enfants

GROUPEMENT BEAUJOLAIS

Président : Didier COMBIER **Vice-président** : Christian Perrot

Le groupement gère le foot animation et les coupes à 11 sur le secteur du Beaujolais. Cela regroupe 260 équipes pour 29 clubs pour le foot animation (U6 à U13) et 108 équipes en coupe à 11.

U7 Responsable Christian PERROT

Nous avons commencé la saison par :

La Journée d'Accueil à LIMAS LE 27 Septembre 2025

Avec **47** équipes présentes : **23** équipes le matin et **24** équipes l'après-midi

Ensuite **8** Matinées Plateaux avec **50** à **54** équipes présentes :

04 / 10 / 2025 : J1 : 5 Festi-Foot soit **53** équipes

08 / 11 / 2025 : J2 : 3 Fest0-iFoot + **1** FESTI-ANIMATION à BEAUJEU avec **18** équipes soit **50** équipes
22 / 11 / 2025 : J3 : Journée Annulée (intempéries)
06 / 12 / 2025 : J4 : 5 Festi-Foot soit **52** équipes
07 / 03 / 2025 : J5 : 3 Festi-Foot + **1** FESTI-ANIMATION à POMMIERS avec **18** équipes soit **51** équipes
21 / 03 / 2025 : J6 : 5 Festi-Foot soit **54** équipes
25 / 04 / 2025 : J7 : 3 Festi-Foot + **1** FESTI-ANIMATION à AMPLEPUIS avec **18** équipes soit **52** équipes
09 / 05 / 2025 : J8 : 5 Festi-Foot soit **54** équipes
Soit sur la saison : 3 FESTI-ANIMATIONS à BEAUJEU, POMMIERS et AMPLEPUIS et **29** FESTI-FOOT organisés, **1** Journée Annulée (22 Novembre)
NB : 1 NON RETOUR de Feuilles de Plateau + Feuilles d'Effectifs

Nous avons terminé la saison avec :
La JND le Samedi 13 Juin 2026 sur 2 Sites : JONAGE et MORNANT
30 équipes étaient inscrites sur le FAL ou par Mail avec **6** équipes présentes sur **16** Convoquées le MATIN et **11** équipes présentes sur **14** convoquées l'APRES-MIDI soit **17** équipes présentes sur **30** inscrites
NB : Absence de 11 Clubs sur 22 ayant des équipes U7 Absences excusées de 2 Clubs

U9 Responsable Fabrice BOTTERON, Jacques De OLIVEIRA
L'animation des U9 s'est déroulée sur 10 journées
84 équipes, soit 3 de moins que la saison précédente, ont participé aux 99 plateaux organisés.
On peut noter un taux de forfait assez important en deuxième partie de saison

U11 Responsable Gilbert SEVE et Franck BEDIAT
64 équipes ont participés aux 3 phases. OL Belleroche, FC Villefranche, Domtac FC sont montés en inter groupement à la mi-saison

U13 Responsable Guy PISTOL, Ahmed FEZZA et Simone Boisset

Coupe Festival PITCH
Pour cette saison le groupement devait présenter trois équipes en finale départementale le 28/03
Le 13/09 a eu lieu le premier tour composé de toutes les équipes 1 de chaque club soit 25 équipes
Après 2 autres tours les équipes de FCVB 1, DOM TAC 1 et PONTCHARRA 1ont représenté le groupement en finale départementale
Toutes nos félicitations à ces clubs et mention au FCVB pour sa huitième place sur 16 en finale nationale à CAPBRETON

Championnat :
La saison a débuté avec :
Deux équipes en poule U 13 Elite FCVB 1 et DOM TAC 1
Trois équipes en poule U 12 Elite FCVB 2 et DOM TAC 2 et Pontcharra 2
Six équipes en poule U 13 Excellence FCVB 3, DOM TAC 3, Pontcharra 1, Belleville 1, Liergues 1, Mont Brouilly 1
Toutes ces poules sont gérées par le district.
En groupement 47 équipes réparties dans les différentes poules : une poule espoir, trois poules hautes et deux poules basse
La première phase s'est jouée sur 7 journées du 20/09 au 06 /12.
La deuxième phase s'est déroulée du 28/ 02 au 09 / 05 sur 7 journées également avec des changements de niveau pour différentes équipes
FCVB 1 et DOM TAC 1 ont joué en poule critérium compétition gérée par la ligue
Pontcharra 2 est descendu en poule espoir
Quelques changements aussi dans les poules de Groupement

La saison s'est terminé par la journée festive du 30/05 où toutes les équipes de la même poule se rencontraient sous forme de mini tournoi. Le bilan de cette journée est plutôt négatif dû à un grand nombre de forfait. C'est pourtant une journée officielle qui est inscrite au calendrier dès le début de saison.
Nous avons même eu un club qui n'a pas souhaité faire une feuille de match.
Malgré cela les autres retours reçus sont bons.
Sur le plan administratif l'utilisation de la tablette est plutôt bien respectée

Coupe à 11 Responsable Christian ROBERT, Simone Boisset et Didier COMBIER

Coupe du Beaujolais U15 :

32 équipes inscrites soit plus 4 équipes que la saison dernière
Equipes en coupe du Rhône qualifiées en 1/16ème de finale de la coupe du Rhône ne peuvent pas participer, Et.S. Lierguoise 1, Ent. Haut Beaujolais 1, R.C. Beligny Villefr 1, El.S. De Gleize 1, Sud Azergues Foot 1, O.S. Beaujolais 1,
Après 4 tours la finale a opposé sur le Terrain de CHARENTAY LE 07/06
Beaujolais Foot 1 - Fc Reneins Vauxonne1 Malgré l'heure matinale le public est là pour encourager leurs équipes Belle victoire de FC RENEINS VAUXONNE malgré une bonne résistance de Beaujolais Foot 4 - 1
Félicitations aux deux clubs

Coupe du Beaujolais U17 :

16 équipes engagées moins 1 équipe
FC Pontcharra St Loup 1 EL.S. Gleizé 1, FC Reneins Vauxonne 1qualifiés pour les 1/16ème de finales de la coupe du Rhône n'ont pu participer
Après 3 tours la finale a opposé Beaujolais foot 1 - Domtac Fc 3 : Beaujolais Foot a de nouveau bien tenté sa chance mais a dû s'incliner sur le score de 2 - 4
Félicitations aux deux clubs

Coupe des Vignerons seul les clubs de 3ème et 4 -ème division sont concernés
34 équipes inscrites plus 2 équipes
Chazay Azergues 1 qualifié en 1/16ème coupe du Rhône n'a pu participer
Bully F.C. 1, Bully F.C. 2, Ouroux Grosne 1, A.S. Sornins Reunis 1, Sud Azergues Foot 2, El.S. De Gleize 1, Liergues 2, F. C. Mont Brouilly 2 qualifiées en 8 -ème de finale de la coupe Magat n'ont pas pu participer
Après 4 tours la finale a opposé
O.S. Pouilly Pommiers 2 - F.C. Tarare 1 : Victoire du FC Tarare 2 - 0
Félicitations aux deux clubs

Coupe MAGAT

26 équipes inscrites moins 2 équipes
Chazay d'Azergues 1, Sud Azergues Foot 1. Qualifiés en1/16ème de finale de la coupe du Rhône n'ont pu participer
Après 4 tours la finale a opposé Bully 1 - AM. S. St Forgeux 1 : Bully 1 malgré la différence de niveau a défendu chèrement sa peau et s'incline sur le score de 1 – 2
Félicitations aux deux clubs. Cela fut une belle journée de football avec une bonne convivialité et surtout un respect que l'on souhaite voir sur tous les terrains
Merci à tous les clubs participants, les arbitres, les délégués et mes collègues du Groupement
Merci au club du FC Mont Brouilly pour la mise à disposition de leurs installations ainsi que la bonne humeur et l'efficacité de tous les bénévoles.

Je tenais à féliciter les clubs de Chazay, Sud Azergues, Liergues et DOM TAC pour leur joli parcours en coupe de Lyon et du Rhône.

GROUPEMENT BREVENNE

Président : Marc Bayet
Membres : Jérôme Pouzadoux, Dylan Tardy, Denis Contamin, Hadi Laribi, Christian Collet, René Copeta

Suite à des fusions, le Groupement Brévenne ne comprend plus que 31 Clubs répartis en 304 équipes en foot d'animation. Son activité consiste à organiser et gérer les rencontres du foot d'animation, le Festival U13, les Coupes des catégories U13, U15, U17 et Seniors (Coupe Ballandras et Coupe Monts du Lyonnais). Les réunions ont eu lieu tous les mardi de 18h00 à 19h00.

COMMISSION U7
Une première journée (rentrée du foot U7) toujours intéressante sous ce format, avec l'implication de la Commission Technique et des Jeunes et des parents.
63 équipes sont engagées dans la catégorie. 8 journées, 4 Festi-animations, et la Journée des Débutants centralisée à Mornant ont été organisés : un remerciement particulier aux clubs qui les ont accueillis.

COMMISSION U9
Nous avions cette saison 99 équipes U9 inscrites soit un peu moins que les saisons précédentes et aucune équipe n'a été déclarée contrairement aux précédentes saisons. Les plateaux des onze journées de la saison ont tous pu se dérouler, dans de bonnes conditions, sans aucune annulation liée à la météo. Au niveau administratif, nous constatons une importante augmentation du nombre d'amendes, surtout pour des problèmes de non-conformité des feuilles d'effectifs (Joueurs et/ou éducateurs non indiqués ou mal indiqués, etc…) ou d'absence d'équipes sans avoir averti le club organisateur du plateau. Par contre, les délais de transmission des feuilles de bilan ou d'effectif se sont nettement améliorés grâce à une plus grande utilisation de la transmission numérique de ces documents

COMMISSION U11
79 équipes étaient inscrites cette année. Les plateaux se sont dans l'ensemble bien déroulés dans un bon esprit. Un point est à signaler, malgré une amélioration certaine : des négligences concernant les feuilles de matchs encore trop souvent mal remplies (absence des dates et lieux, du numéro du plateau ou des noms de clubs, des licences des éducateurs ou dirigeants…). En revanche, les documents parviennent maintenant presque tous sous format numérique : les délais de transmission sont plus courts et cela facilite grandement le travail !

COMMISSION U13
Pour cette saison nous avons eu 67 équipes engagées en 1ère phase et en 2ème phase 68 équipes recensées.
Cette année, il y a eu une équipe féminine engagée.
La FMI est globalement bien utilisée.
Vigilance à mieux contrôler les dates du calendrier fourni en début d'année notamment sur la journée de clôture.
Nous tenons à remercier tous les clubs pour leurs attitudes correctes sur et autour des terrains.

COMMISSION Coupes à 11
Le nombre d'équipes engagées reste globalement stable dans toutes les catégories sauf en Coupe Monts du Lyonnais.
Coupe Ballandras : 24 équipes engagées
Coupe Monts du Lyonnais : 17 équipes engagées
Coupe U17 : 24 équipes engagées
Coupe U15 : 27 équipes engagées

GROUPEMENT SAONE METROPOLE

Les membres du Groupement Saône Métropole sont MM NOYERIE Patrick (Resp.Coupe Senior - U11) ,ALBEROLA J.Jacques (Resp. U7), NOYERIE Patrick (U13-U11),M.ALBEROLA Jean-Jacques (Coupes U17 et U15) M.OLIVIER Alain (U9),M.CLERMONT Franck (correspondant FOOTCLUBS)

Le Groupement Saône Métropole organise tous les matchs ou plateaux de la catégorie U7 à U13,il gère aussi les Coupes du Groupement(Seniors,U17 et U15)

Seniors (Maurice PACARD) : CALUIRE 1 remporte le trophée face à POINT DU JOUR 1
U17 (Jean LARGE) : GOAL FC 2 s'impose devant EVEIL DE LYON 2
U15 (Christian LARIVIERE) : NEUVILLE 1 1 s'impose face à GENAY 1
U13 : Cette saison 85 équipes étaient engagées en championnat et en coupe de région, 24 en coupe Nationale.

U13

Championnat - Il s'est déroulé en 2 phases:

- Une première phase par poules de 8 sur 7 journées à l'issue de laquelle les 4 meilleures équipes (RILLIEUX 1 – FC VAULX 2 - OL.VAULX 1) quittaient le groupement pour participer à l'inter-groupements organisé par le DLR.
- Une deuxième phase par poules de 8 disputée sur 7 journées .

Coupe Nationale : A l'issue du troisième tour les 3 équipes qualifiées pour la finale départementale étaient : ECULLY – FC VAULX 1 - CALUIRE

Coupe ANAYA : Elle s'est jouée en 4 tours. La finale mettait aux prises les 8 meilleures équipes. Elle se terminait par la victoire de LIMONEST 2 face à FC LYON CROIX ROUSSE 2

Coupe LARGE : Elle regroupait les équipes éliminées des 2 premiers tours de la coupe ANAYA et s'est jouée en 3 tours. La finale mettait aux prises les 8 meilleures équipes. Elle voyait la victoire de ECULLY 3 face à FC VAULX 4

U11

Le championnat s'est déroulé par poules de 16 en 3 phases de 5 journées chacune ,103 équipes étaient engagées. Les équipes de EVEIL DE LYON 1 – FC VAULX 1 – RILLIEUX 1 – US VAULX 1

U9/U8

26 clubs ont présenté 130 équipes, nous avons organisé 10 journées de festifoots, les feuilles de match ont été bien remplies, reste les licences des joueurs présents qui ne sont pas toujours en possession des responsables.

U7/U6

Une saison sans problème, 88 équipes engagées .Nous terminons la saison avec la Journée Nationale à MORNANT et JONAGE .. Nous avons organisé 3 festianimations à ST CYR – SATHONAY - TASSIN ,la journée d'accueil s'est déroulée fin septembre sur les installations de l'OL.VAULX

Le Groupement Saône Métropole remercie les clubs et leurs bénévoles qui ont mis à disposition leurs installations pour les manifestations organisées par le Groupement SAONE METROPOLE.

GROUPEMENT LYON METROPOLE

Président : BLANCHARD JF
Secrétariat : BLANCHARD Christine
Commission Seniors : M.DI NOTA
Commission Coupe U17 : M. DI NOTA
Commission Coupe U15 : M. DI NOTA
Commission U13 : O. FARGET
Commission U11 : S. BLANC
Commission U9 : T. COIGNOT
Commission U7 : C. MOUNIER- E. HAMENOU

Objectif et but du groupement :
Nous organisons les rencontres en plateaux ou championnat des U6-U7 au U 13 ainsi que des matchs de coupes pour les U13 - U15 - U17 et Seniors.
Nous faisons également un suivi tant footballistique qu'administratif des clubs labélisés ou non.
Le groupement se réuni tous les lundi soir de 17h30 à 20 h dans nos locaux VAP 93 rue du 4 aout à Villeurbanne. (1er étage).
Nous sommes amenés à observer des rencontres pour voir si la pratique du foot d'animation est bien appliquée et qu'il n'y a aucun problème de comportement.
Observations.
Chaque année en début de saison, peu de licences sont non enregistrées ou non demandées, pour les premiers tours de coupes.
Par la suite ce sont les feuilles de matchs mal remplies quand elles reviennent ! (Rature ; absence de licences joueurs ; éducateurs ; dirigeants ; le nom du club ; les scores etc.…) ou non utilisation de la FMI pour les U13.
Le PV n'est peut-être pas suffisamment lu d'où des forfaits suite à des changements d'horaires ou de lieux de rencontres.
Une plus grande communication entre clubs serait souhaitable à l'époque des messageries, smartphones et autres réseaux sociaux.
Il faut parfois jongler avec la météo pour faire jouer nos matchs de coupes en semaine en raison de peu de dates disponibles, d'autant plus s'il y a des matchs de championnat en retard.
Petit rappel le foot d'animation est prioritaire le samedi matin sur le foot à 11 et en début d'après-midi.
Dans l'ensemble les clubs répondent bien présents quand ont les sollicites ce dont nous les remercions. Particulièrement FC LYON qui à accueillit la rentrée du foot en U7 et l'US MEYZIEU pour la finale U13 du groupement
Ne pas oublier aussi que nous sommes bénévoles et que nous faisons le maximum pour faire jouer tout ce petit monde dans de bonnes conditions.

<u>Commission U7</u> : Mr C. MOUNIER / E. HAMENOU
Effectifs + ou – 72 équipes (en petite baisse) qui ont toutes participées aux festi foot et festi animations (3) mis en place par le GLM avec l'aide d'Alexandre BERNHARD de la commission technique du district.
La journée d'accueil a eu lieu au **FCL**.
Quelques remarques la plupart des dirigeants (souvent des jeunes encadrants) et accompagnateurs ne connaissent pas les règles du foot animation, difficulté à les faire jouer 4x4 (3 joueurs de champ + 1 gardien) quelques équipes sans ballons ni maillots, le retour des feuilles de bilan sont souvent reçu en retard ou pas du tout ainsi que la feuille d'effectif.
90% des clubs ont proposé leur terrain au moins une fois.
Journée finale à **MORNANT** ou 60 équipes étaient présentes elles ont participé cette année aux divers jeux ludiques proposé par la commission technique et rencontrées des équipes d'autres groupements.

Commission U9 : **Mr T. COIGNOT**
114 équipes en début de saison pour finir à 110 équipes, à noter une petite baisse par rapport aux saisons précédentes.
16 équipes de moins que la saison 2024-2025 et 19 de moins que la saison 2023-2024 sans doute
du au quota de 8 équipes maximum par club sur chaque groupement.
Cette saison encore de trop nombreux forfaits sans justificatif.
Toujours des feuilles de match manquantes ou mal remplies.

Commission U11 : **S.BLANC**
1ER PHASE -- SEPT A OCT
94 équipes
Feuilles de plateaux pas forcement renvoyés dans les temps
Licences pas enregistrées ou non renseignées notamment les éducateurs.
Très peu de forfait sur cette 1ere phase.
2EME PHASE – NOV A FEV
96 équipes
Feuilles de plateaux bien renvoyées dans l'ensemble (mieux que la 1er phase). Les rappels ont été entendus cette fois ci
Les forfaits commencent à intervenir
Beaucoup d'amendes pour feuille de plateaux mal rempli (absence nom prénom éducateur – numéro licence)
3EME PHASE – MARS A MAI
111 équipes
5 EQUIPES EN INTER GROUPEMENT : FCL – MEYZIEU – CDFC – VENISSIEUX – CASCOL – OL
Pas trop de forfait après ajustement des équipes avec les clubs ayant eu des forfaits lors de la 2eme phase.
Les feuilles ne sont plus remplies correctement. (Absences de résultats notamment), certaines arrivent illisibles.
Journée finale du 30 MAI, bon retour des clubs. Pas de soucis particuliers. Le système est compris.
1 plateau final n'a pas pu avoir lieu (FCGERLAND) car match officiel validé sur le créneau du foot animation

RAPPEL :
- Les plateaux sont édités longtemps en avance et les clubs attendent le dernier moment pour annoncer la non disponibilité de leur terrain. Merci d'anticiper.
- Rappeler qu'en début de saison un calendrier foot animation est établi et que celui-ci doit être respecté et qu'il ne doit pas avoir de programmation de foot à 11 mis sur les différentes dates de ce calendrier
- Les horaires doivent nous être envoyés 15 jours à l'avance pour parution au PV .

Les feuilles de plateaux peuvent être scannées et envoyées sous 48H par mail à la commission U11.

Attention aux comportements sur et autour du terrain, ce n'est pas une compétition. Cela va de même pour les éducateurs qui écrivent à la commission pour pouvoir être dans tel ou tel poule au vu de leur résultat. Ça ne fonctionne pas forcement qu'avec les résultats.

Les informations envoyées sur la boite mail du club ne sont pas forcément transmises à la bonne personne ou à la catégorie. De même le PV n'est pas lu
- HORAIRES U11 : 9h30/10h/11h (horaires officiel) /14h
- Nouvelle méthode de répartition des équipes dans les autres groupements est une bonne solution

Commission U13 :
En catégorie U13 pour la saison 2025-2026, ce sont 80 équipes qui se sont inscrites pour la première phase de championnat U13 au lundi 1 septembre 2026 contre 87 la saison précédente. Suite à la réforme en catégorie U13, nous constituons 2 poules Espoirs, 6 poules géographiques hautes et 4 poules géographiques basses pour la première phase. En raison d'un trop grand nombre d'équipes, 4 équipes rejoignent d'autres groupements.

Sur cette première phase, nous avons donné match perdu à l'équipe recevante pour 9 rencontres suite à l'absence de feuille de match (FMI et papier) nous avons totalisé 11 forfaits, 3 forfaits général et 39 rencontres ont eu lieu sans F.M.I suite à divers soucis, ce qui fait aussi beaucoup sur cette première phase.
A l'issue de cette première phase, 4 équipes ont été qualifiées pour rejoindre les poules Excellence pour le Groupement Lyon-Métropole (SC BRON TERRAILLON LA PERLE 2 / CDFC CHASSIEU-DECINES 1 / AS BRON GRAND LYON 1 / FC GERLAND 1).
Pour la seconde phase de championnat, nous totalisons 78 équipes pour cette seconde phase, ce qui nous donne donc 8 poules de 8 et 2 poules de 7.
Sur la seconde phase, nous avons donné match perdu à l'équipe recevante pour 27 rencontres suite à l'absence de feuille de match (FMI et papier) ce qui fait beaucoup, nous avons enregistré 11 forfaits, 27 rencontres ont eu lieu sans F.M.I suite à divers soucis, ce qui fait aussi beaucoup pour cette seconde phase.
Une journée finale sous forme de tournoi par poule de 8 a été organisé le samedi 30 ou dimanche 31 mai 2026 sur base de volontariat. Aucun club nous a répondu positivement et nous avons donc imposé à 10 clubs de recevoir.
9 feuilles de plateaux sur 10 nous ont été retournées, ce qui est très bien.

Au niveau du Festival U13, 23 équipes présentent s'engages pour cette compétions, ce qui nous a donnés 6 poules pour le 1er tour du samedi 13 septembre 2026.
Le second tour à lieu le samedi 13 octobre 2025 ou nous avons 4 poules de 4 équipes avec deux équipes qualifiées par poule pour les finales de groupement du samedi 31 janvier 2026.
Les finales du Groupement Lyon-Métropole du Festival U13 ont lieu au centre de formation Académie de l'Olympique Lyonnais à Meyzieu le samedi 31 janvier 2026 et ce sont les clubs de l'OLYMPIQUE LYONNAIS 1, de l'US MEYZIEU 1, de l'ES TRINITE 1 et du VENISSIEUX FC 1 qui se qualifiés pour représenter notre groupement pour la finale départementale du Festival U13 du samedi 28 mars 2026 au Stade du Clos Layat.

En coupe de Groupement, nous comptons 71 équipes engagées cette saison, ce qui nous fait 17 poules pour le premier tour du samedi 13 septembre 2025. Nous enregistrons déjà 2 forfaits pour ce premier tour.
Pour le second tour du samedi 13 octobre 2025, les équipes éliminées du premier tour du Festival U13 sont reversées en coupe de groupement, ce qui nous donne 63 équipes qualifiées.
Le troisième tour à lieu le samedi 31 janvier 2026 ou nous avons 10 poules de 4 équipes. Nous en registrons 4 forfaits sur ce 3ème tour ?
Les demi-finales ont eu lieu le samedi 2 mars 2026 ou nous avons 4 poules de 4 équipes avec une équipe qualifié par poule pour la finale du samedi 30 mai 2026 à Meyzieu (US MEYZIEU 3 / FC GERLAND 1 / AS MONTCHAT 2 / US MEYZIEU 2).
C'est au Stade des Servizières à l'US MEUZIEU que se déroule les finales de Coupe du Groupement Lyon-Métropole en catégorie U13.
Cette saison encore, c'est au niveau des jongles que tout se départagera suite à une égalisation parfaite entre trois équipes à la fin des rencontres. C'est l'équipe 3 de l'US MEYZIEU qui remporte la coupe de Groupement devant l'équipe 2 de l'AS MONTCHAT, l'équipe 1 du FC GERLAND et l'équipe 2 de l'US MEYZIEU.

<u>Coupes de Groupement</u> : M.DI NOTA

La saison a débuté avec beaucoup plus d'engagements d'équipes par rapport à l'année précédente surtout en U15.
En senior 26 équipes en U17 : 17 équipes et en U 15 27 équipes.
Le calendrier était le même que la coupe du Rhône avec quelques ajustement suivant les cas.
Les finales se sont déroulées au stade TISSERAND à CHASSIEU DECINES avec le palmarès suivant :
En senior coupe GUICHARD vainqueur **FC GERLAND** finaliste FEYZIN
En U17 vainqueur **UGA** finaliste FC GERLAND
En U15 vainqueur **UGA** finaliste US MEYZIEU
Félicitations à l'UGA pour son doublé.
Remerciements aux arbitres et aux délégués pour leurs présences.

GROUPEMENT VALLEE DU RHONE

Membres : Evelyne MONTEIL – Michel FOREST – Sylvain ST DIDIER – Eric CHAMOT – Patrick PETRICCA – Olivier MONTEIL – Alain MONTEIL

U7 Eric
Nombre d'équipes engagées : on a terminé à 88 équipes réparties en 66 équipes U7 et 22 équipes U6. C'est le même nombre que l'année dernière (68 U7 et 20 U6).
Cela a représenté 74 plateaux répartis en 54 plateaux U7 et 20 plateaux U6.
Equipe féminine engagée : pas d'équipe féminine engagée.
Festi animations réalisés : 4 ∗ F.C. TERNAY : 08/11/2025. ∗ U.S.E.L. : 07/03/2026. ∗ A.S. MANISSIEUX : 21/03/2026. ∗ A.S. DIEMOZ : 25/04/2026. Nous avons été très bien reçus par les clubs lors de ces manifestations.
Les animations étaient encadrées par des éducateurs ou joueurs des clubs recevant sous la houlette d'ELLOH et de PATRICK.
La journée d'accueil s'est déroulée à GENAS le 27/09/2025 et la JND à JONAGE le 13/06/2026. L'organisation de la JND a été assurée par la commission technique encadrée par Farès.
Il y avait 2 rotations une le matin de 09h30 à 12h30 et une l'après-midi de 14h30 à 17h30. Comme d'habitude des désistements avertis ou pas sont venus perturbés le planning prévisionnel. Merci au club de l'U.S.E.L. pour leur investissement et la préparation de l'évènement.
Retour feuilles de match : c'est usant d'avoir à réclamer les feuilles d'effectif et / ou les fiches bilan à chaque contrôle des retours de plateaux

U8-U9 Sylvain
11 journées au total avec
En U9 32 clubs pour 76 équipes dont 1 féminine
En U8 27 clubs pour 58 équipes dont 3 féminines
Sportivement rien à signaler, félicitation à tous
Administrativement très bien en U 8, retour globalement dans les délais
En U9 2 ou 3 clubs n'ont pas compris ! feuilles d'effectifs absente régulièrement à l'extérieur, et pas de retour sur plateaux organisés à domicile malgrès plusieurs relances de notre part. Au-delà de l'aspect financier, c'est exposer leur club et donc de fait leur président à de gros ennuis si quelque chose de plus ou moins grave arrivait lors d'un plateau !
Attention pour la saison prochaine

U10-U11 Michel
Engagements des équipes :
112 équipes gérées au cours de la saison.
49 U10 Maximum et 63 U11 Maximum
Nous avons intégré les équipes excédentaires des groupements Lyon métropole et Saône métropole, (14 au total).
Les clubs concernés ont apprécié cette innovation et ont bien communiqué avec notre groupement.
Le nombre d'équipes engagées dans notre groupement est en baisse par rapport à la saison précédente.
98 (42 U10 et 56 U11) 4 équipes féminines. 112 en 2024-2025 (44 U10 et 67 U11) soit10 %.
245 Plateaux U10.
322 Plateaux U11.
Incidents : deux incidents sérieux à déplorer en début de saison, et deux-trois remontées de mécontentement.
Le nombre de plateau est en hausse en raison des désignations ce ceux-ci à trois équipes.

Nos nous sommes déplacés avec Patrick sur des plateaux U11 pour superviser l'arbitrage par les joueurs.
Après l'expérience de la saison 2024-2025 nous avons généralisé cette pratique à partir de la deuxième phase.
Une réunion d'information pour les éducateurs a été organisé au district avant la phase 2,
Les éducateurs présents ont reçu les directives et les documents pour l'initiation de leurs joueurs et joueuses au sein de leur club.
Environ un tier des clubs n'étaient pas représentés (oubli, mauvaise communication, indisponibilité).
Nous continuerons l'expérience cette saison en tenant compte des suggestions et des adaptations à apporter.
Pour terminer félicitations aux clubs suivant pour leur fiabilité (Présence au plateaux, respect des délais d'envoi des feuilles de plateaux et remplissage de ceux-ci)
AS. CHANDIEU/HEYRIEUX - AS TOUSSIEU- CS OZON – FC FRONTONAS – USEL.

U13 Championnat Olivier
Phase 1 : 71 équipes dont 2 du groupement Lyon métropole (Vénissieux et Eveil de Lyon) réparties sur 9 poules _ 1 Poule Espoir et 8 poules de brassage
2 équipes sont montées en poule Excellence.
Phase 2 : 76 équipes dont 2 du groupement Lyon métropole (Vénissieux et Eveil de Lyon) réparties sur 9 poules.
Lors de la journée de clôture du 30/05/2026, 1 club n'a pas renvoyé le compte rendu
Du plateau final sur les 9 plateaux.
Bilan de la FMI
Phase 1 37 feuilles de match papier
Phase 2 14 feuilles papier
Les forfaits : 6 forfaits en phase 1 et 17 en phase 2

U13 coupes Patrick
Festival 30 équipes inscrites
Finale sont qualifié pour le tour départemental : Chaponnay – ASSP – Entente
Mention particulière Entente pour sa qualification au tour régional
GVR 67 équipes inscrites 5 finalistes Colombier – ASSP 2 et 4 – Chaponnay 3 Moins 2
Vainqueur ASSP 4

Coupes à 11 Olivier
U15 : 34 équipes inscrites
Finale Pusignan 1 – Genas 1 vainqueur Pusignan1
U17 : 20 équipes inscrites
Finale Vienne 1 – Usel 1
Vainqueur Usel
Senior : 41 équipes inscrites
Finale Diémoz 1 – Genas 2
Vainqueur Diémoz 1

NOUS SOUHAITERIONS RAJEUNIR LE GROUPEMENT AFIN DE PREPARER L'AVENIR
DONC SI DES PERSONNES DANS VOS CLUBS SOUHAITENT S'INVESTIR AVEC NOUS POUR COMMENCER A CE FORMER AU FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT AFIN DE PRENDRE LA PLACE DANS LE FUTUR AU FUR ET A MESURE DES RETRAITES
J'ATTENDS VOS PROPOSITIONS PAR MAIL AVEC LETTRE DE MOTIVATION ET CV MERCI

COMPTE DE RESULTAT 2025/2026

	du 01/07/25 au 30/06/26 12 mois	%	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Ventes diverses						
Produits des prestations	1 020 829	99,20	974 552	100,00	46 277	4,75
Produits des activités annexes	8 275	0,80			8 275	
Groupements	66 095	6,42	65 655	6,74	440	0,67
Remboursements						
Subventions de fonctionnement	541 742	52,64	561 512	57,62	-19 770	-3,52
Engagements	77 345	7,52	77 685	7,97	-340	-0,44
Reprise de provisions & trans			18 258	1,87	-18 258	-100,00
Total produits fonction.	**1 714 286**	**166,58**	**1 697 662**	**174,20**	**16 624**	**0,98**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Rémuneration du personnel	589 050	57,24	565 643	58,04	23 407	4,14
Charges sociales et fiscales	254 487	24,73	247 037	25,35	7 451	3,02
Charges connexes						
Autres cotisations	5 283	0,51	6 844	0,70	-1 561	-22,81
Personnel extérieurs						
Consommations	20 111	1,95	20 621	2,12	-510	-2,47
Groupements	10 729	1,04	10 564	1,08	164	1,56
Services extérieurs	173 190	16,83	159 083	16,32	14 106	8,87
Autres services extérieurs	544 130	52,87	528 192	54,20	15 938	3,02
Impôts, taxe et vers. assim.	17 970	1,75	17 847	1,83	123	0,69
Subventions versées	1 116	0,11			1 116	
Dot. Amortiss. & Provisions	87 982	8,55	91 486	9,39	-3 504	-3,83
Total des charges de fonction.	**1 704 048**	**165,59**	**1 647 318**	**169,03**	**56 730**	**3,44**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	**10 238**	**0,99**	**50 344**	**5,17**	**-40 105**	**-79,66**
Produits financiers	12 105	1,18	9 192	0,94	2 913	31,69
Charges financières						
Résultat financier	**12 105**	**1,18**	**9 192**	**0,94**	**2 913**	**31,69**
RESULTAT COURANT	**22 343**	**2,17**	**59 536**	**6,11**	**-37 192**	**-62,47**
Produits exceptionnels			4 942	0,51	-4 942	-100,00
Reprise / amort . & provisions						
Charges exceptionnelles			3 474	0,36	-3 474	-100,00
Dot . Amortiss. & Provisions						
Résultat exceptionnel			**1 468**	**0,15**	**-1 468**	**-100,00**
EXCEDENT OU PERTE	**22 343**	**2,17**	**61 003**	**6,26**	**-38 660**	**-63,37**

	du 01/07/25 au 30/06/26 12 mois	%	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
- 701100 DEPLACEMENTS IMPOTS	147 508,00	14,33	140 441,00	14,41	7 067,00	5,03
- 702100 COTISATIONS CLUBS LIBRES	26 030,00	2,53	26 740,00	2,74	-710,00	-2,66
- 702120 COTISATIONS COMITE DIRECTEUR	2 240,00	0,22	2 240,00	0,23		
- 702130 COTISATIONS FOOT LOISIR	2 680,00	0,26	1 400,00	0,14	1 280,00	91,43
- 702140 COTISATIONS FUTSAL	1 840,00	0,18	2 080,00	0,21	-240,00	-11,54
- 702145 AVANCE FRAIS D'ENCADREMENT	25 770,00	2,50	24 180,00	2,48	1 590,00	6,58
- 702150 FRAIS DE GESTION	23 150,00	2,25	21 770,00	2,23	1 380,00	6,34
- 702500 AMENDES ADMINISTRATIVES	96 262,00	9,35	84 350,00	8,66	11 912,00	14,12
- 702505 AMENDES FOOT LOISIRS	1 680,00	0,16	2 630,00	0,27	-950,00	-36,12
- 702550 AMENDES / RECLAMATION	365,00	0,04	245,00	0,03	120,00	48,98
- 702560 AMENDES DISCIPLINE	347 846,00	33,80	299 633,00	30,75	48 213,00	16,09
- 702580 AMENDES FMI	15 160,00	1,47	21 040,00	2,16	-5 880,00	-27,95
- 702590 AMENDES FORFAIT	30 900,00	3,00	31 410,00	3,22	-510,00	-1,62
- 702700 FRAIS PROC. DISCIPL. OU APPEL	9 205,00	0,89	8 715,00	0,89	490,00	5,62
- 702710 RECLAMATIONS	9 360,00	0,91	10 530,00	1,08	-1 170,00	-11,11
- 703210 ASSIST.JURIDIQUE/ANNUAIRE ELEC.	15 600,00	1,52	16 400,00	1,68	-800,00	-4,88
- 704000 PARTENARIAT	15 600,00	1,52	6 175,00	0,63	9 425,00	152,63
- 704100 Mécénat	85 800,00	8,34	101 150,00	10,38	-15 350,00	-15,18
- 704200 Sponsors Coupe de Lyon et du Rhne	20 000,00	1,94	30 000,00	3,08	-10 000,00	-33,33
- 706110 CFI U6-U9	16 190,00	1,57	16 302,00	1,67	-112,00	-0,69
- 706120 CFI U10-U13	39 500,00	3,84	33 325,00	3,42	6 175,00	18,53
- 706121 CFI U14-U19	23 600,00	2,29	22 720,00	2,33	880,00	3,87
- 706122 CERTIFICATION CFF	80,00	0,01	1 230,00	0,13	-1 150,00	-93,50
- 706125 CFI SENIORS	9 420,00	0,92	12 080,00	1,24	-2 660,00	-22,02
- 706127 Attestations Fédérales	1 140,00	0,11	1 020,00	0,10	120,00	11,76
- 706170 STAGES GB + FUTSAL + PROJET	5 990,00	0,58	5 600,00	0,57	390,00	6,96
- 706200 COM.ARBITRES (ABS+AMENDES)	5 518,00	0,54	2 559,48	0,26	2 958,52	115,59
- 706210 COTIS ARBITRES JEUNES+ADULTES	33 141,00	3,22	34 195,00	3,51	-1 054,00	-3,08
- 706230 STAGES ARBITRES	7 856,50	0,76	11 728,00	1,20	-3 871,50	-33,01
- 707130 COMM.RECETTE COUPE	1 397,60	0,14	2 663,30	0,27	-1 265,70	-47,52
Produits des prestations	**1 020 829,10**	**99,20**	**974 551,78**	**100,00**	**46 277,32**	**4,75**
- 708000 MISE A DISPO. DU PERSONNEL	8 275,20	0,80			8 275,20	
Produits des activités annexes	**8 275,20**	**0,80**			**8 275,20**	
- 710020 ENGAGEMENTS BEAUJOLAIS	2 440,00	0,24	2 620,00	0,27	-180,00	-6,87
- 710030 COUPES BEAUJOLAIS	5 150,00	0,50	5 230,00	0,54	-80,00	-1,53
- 710040 AMENDES BEAUJOLAIS	3 740,00	0,36	2 570,00	0,26	1 170,00	45,53
- 710120 ENGAGEMENT BREVENNE	3 150,00	0,31	3 480,00	0,36	-330,00	-9,48
- 710130 COUPES BREVENNE	4 920,00	0,48	4 880,00	0,50	40,00	0,82
- 710140 AMENDES BREVENNE	3 460,00	0,34	3 715,00	0,38	-255,00	-6,86
- 710220 ENGAGEMENTS SAONE METROPOLE	3 850,00	0,37	4 040,00	0,41	-190,00	-4,70
- 710230 COUPE SAONE METROPOLE	5 040,00	0,49	5 680,00	0,58	-640,00	-11,27
- 710240 AMENDES SAONE METROPOLE	3 480,00	0,34	4 285,00	0,44	-805,00	-18,79
- 710320 ENGAGEMENTS LYON METROPOLE	3 720,00	0,36	4 120,00	0,42	-400,00	-9,71
- 710330 COUPES LYON METROPOLE	4 280,00	0,42	3 500,00	0,36	780,00	22,29
- 710340 AMENDES LYON METROPOLE	5 760,00	0,56	6 015,00	0,62	-255,00	-4,24

	du 01/07/25 au 30/06/26 12 mois	%	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 710420 ENGAGEMENTS VALLEE DU RHONE	4 000,00	0,39	4 090,00	0,42	-90,00	-2,20
- 710430 COUPES VALLEE DU RHONE	5 030,00	0,49	4 380,00	0,45	650,00	14,84
- 710440 AMENDES VALLEE DU RHONE	8 075,00	0,78	7 050,00	0,72	1 025,00	14,54
Groupements	**66 095,00**	**6,42**	**65 655,00**	**6,74**	**440,00**	**0,67**
- 740000 SUBV. EXCEPTIO LAURAFOOT	1 362,62	0,13			1 362,62	
- 740010 RETROCESSION LICENCES	165 791,28	16,11	165 687,12	17,00	104,16	0,06
- 740015 SUBVENTIONS FFF	598,45	0,06	6 451,01	0,66	-5 852,56	-90,72
- 740016 SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT GEN	193 583,22	18,81	189 579,00	19,45	4 004,22	2,11
- 740020 SUBVENTION ANS	28 000,00	2,72	30 000,00	3,08	-2 000,00	-6,67
- 740035 SUBVENTIONS CONTRAT OBJECTIF	124 995,00	12,15	124 995,00	12,83		
- 740050 SUBVENTIONS NOUVEAU RHONE+MET	23 600,00	2,29	44 800,00	4,60	-21 200,00	-47,32
- 747000 QP SUBVENTIONS D INVEST.	3 811,25	0,37			3 811,25	
Subventions de fonctionnement	**541 741,82**	**52,64**	**561 512,13**	**57,62**	**-19 770,31**	**-3,52**
- 755025 ENGAGEMENTS FEMININES	3 490,00	0,34	4 140,00	0,42	-650,00	-15,70
- 755030 ENGAGEMENTS CLUBS LIBRES	25 130,00	2,44	24 710,00	2,54	420,00	1,70
- 755045 ENG COUPES FEMININES	2 790,00	0,27	2 780,00	0,29	10,00	0,36
- 755050 ENGAGEMENTS FOOT LOISIRS	5 730,00	0,56	5 750,00	0,59	-20,00	-0,35
- 755055 ENG. COUPES FOOT LOISIRS	4 320,00	0,42	4 200,00	0,43	120,00	2,86
- 755060 ENG. COUPE LYON/RHONE SENIORS	7 980,00	0,78	8 040,00	0,82	-60,00	-0,75
- 755065 COUPE DE LYON ET DU RHONE U20	1 500,00	0,15	1 650,00	0,17	-150,00	-9,09
- 755066 ENG. COUPE LYON/RHONE U17	2 550,00	0,25	2 610,00	0,27	-60,00	-2,30
- 755067 ENG. COUPE LYON/RHONE U15	2 970,00	0,29	2 880,00	0,30	90,00	3,13
- 755069 ENGAGEMENT FUTSAL	5 210,00	0,51	3 900,00	0,40	1 310,00	33,59
- 755070 ENG. COUPES FUTSAL	7 220,00	0,70	7 620,00	0,78	-400,00	-5,25
- 755071 ENG. PRATIQUE FUTSAL JEUNES			1 870,00	0,19	-1 870,00	-100,00
- 755073 ENG. COUPE LYON/RHONE VETERANS	3 000,00	0,29	3 180,00	0,33	-180,00	-5,66
- 755086 Eng. Nouvelles Pratiques	875,00	0,09	1 365,00	0,14	-490,00	-35,90
- 755200 TOURNOIS	2 880,00	0,28	2 990,00	0,31	-110,00	-3,68
- 758100 PRODUIT SUR EX ANTERIEURS	1 700,00	0,17			1 700,00	
Engagements	**77 345,00**	**7,52**	**77 685,00**	**7,97**	**-340,00**	**-0,44**
- 781500 REP.PROV.RISQ. ET CHARG. EXCEP.			6 000,00	0,62	-6 000,00	-100,00
- 791000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOIT.			12 258,03	1,26	-12 258,03	-100,00
Reprise de provisions & trans			**18 258,03**	**1,87**	**-18 258,03**	**-100,00**
Total produits fonction.	**1 714 286,12**	**166,58**	**1 697 661,94**	**174,20**	**16 624,18**	**0,98**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
- 641000 SALAIRES + AUTRES FRAIS PERSO	582 527,09	56,61	553 809,98	56,83	28 717,11	5,19
- 641100 VARIATION 13EME MOIS	1 702,06	0,17	1 038,53	0,11	663,53	63,89
- 641200 CONGES PAYES	4 821,19	0,47	10 670,35	1,09	-5 849,16	-54,82
- 641212 INDEMNISATION SERVICE CIVIQUE			124,32	0,01	-124,32	-100,00
Rémuneration du personnel	**589 050,34**	**57,24**	**565 643,18**	**58,04**	**23 407,16**	**4,14**
- 631100 TAXE SUR SALAIRES	30 468,00	2,96	27 308,00	2,80	3 160,00	11,57
- 645100 URSSAF	161 910,41	15,73	137 260,20	14,08	24 650,21	17,96
- 645300 APICIL	36 714,76	3,57	33 911,54	3,48	2 803,22	8,27
- 645310 MALAKOFF HUMANIS			648,52	0,07	-648,52	-100,00
- 645320 ALLIANZ	16 376,14	1,59	14 051,16	1,44	2 324,98	16,55
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	18 309,75	1,78	33 857,21	3,47	-15 547,46	-45,92

	du 01/07/25 au 30/06/26 12 mois	%	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 647900 REMB CHARGES DU PERSONNEL TR	-9 291,60	-0,90			-9 291,60	
Charges sociales et fiscales	**254 487,46**	**24,73**	**247 036,63**	**25,35**	**7 450,83**	**3,02**
- 649000 COTISATIONS OPCA	2 050,97	0,20	1 994,58	0,20	56,39	2,83
- 649005 FORMATIONS DES SALARIES	5 009,04	0,49	4 849,90	0,50	159,14	3,28
- 649100 REMB. CHARGES DU PERSONNEL (U)	-1 776,75	-0,17			-1 776,75	
Autres cotisations	**5 283,26**	**0,51**	**6 844,48**	**0,70**	**-1 561,22**	**-22,81**
- 606100 FOURN. NON STOCKEE (EDF - EAU)	12 309,94	1,20	14 764,34	1,51	-2 454,40	-16,62
- 606300 FOURN. STOCKEE	7 801,00	0,76	5 856,92	0,60	1 944,08	33,19
Consommations	**20 110,94**	**1,95**	**20 621,26**	**2,12**	**-510,32**	**-2,47**
- 610010 GROUPEMENT BEAUJOLAIS	2 042,47	0,20	1 838,82	0,19	203,65	11,08
- 610110 GROUPEMENT BREVENNE	1 508,10	0,15	1 817,58	0,19	-309,48	-17,03
- 610210 GROUPEMENT SAONE METROPOLE	2 123,24	0,21	2 552,83	0,26	-429,59	-16,83
- 610310 GROUPEMENT : LYON METROPOLE	2 110,75	0,21	2 288,69	0,23	-177,94	-7,77
- 610410 GROUPEMENT VALLEE DU RHONE	1 987,62	0,19	1 315,40	0,13	672,22	51,10
- 610500 DEPENSES GROUPEMENTS	956,52	0,09	751,00	0,08	205,52	27,37
Groupements	**10 728,70**	**1,04**	**10 564,32**	**1,08**	**164,38**	**1,56**
- 613000 LOCATIONS DIVERSES	10 351,71	1,01	7 152,35	0,73	3 199,36	44,73
- 615000 ENTRETIEN ET REPARATION	26 528,92	2,58	16 519,22	1,70	10 009,70	60,59
- 615050 MENAGE SIEGE	12 539,90	1,22	15 500,00	1,59	-2 960,10	-19,10
- 615055 RAMASSAGE NICOLLIN	7 698,80	0,75	8 371,30	0,86	-672,50	-8,03
- 615410 MAINTENANCE INFO ET BUREAUTIQUE	27 629,49	2,68	25 274,31	2,59	2 355,18	9,32
- 616000 ASSURANCES	18 602,48	1,81	16 228,31	1,67	2 374,17	14,63
- 622600 HONORAIRES DIVERS	16 008,49	1,56	14 994,00	1,54	1 014,49	6,77
- 622700 Honoraires Commerciaux	35 070,00	3,41	35 176,00	3,61	-106,00	-0,30
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	233,93	0,02	480,04	0,05	-246,11	-51,27
- 626110 TELEPHONE	12 827,33	1,25	13 083,46	1,34	-256,13	-1,96
- 626120 ALARME	3 064,02	0,30	3 293,07	0,34	-229,05	-6,96
- 627000 SERVICES BANCAIRES	2 634,51	0,26	3 011,38	0,31	-376,87	-12,51
Services extérieurs	**173 189,58**	**16,83**	**159 083,44**	**16,32**	**14 106,14**	**8,87**
- 601500 DEPENSES DIVERSES	17 339,57	1,68	14 420,55	1,48	2 919,02	20,24
- 601505 Club des 1000	17 646,96	1,71	20 651,22	2,12	-3 004,26	-14,55
- 601510 SUBVENTIONS AUX AMICALES	882,84	0,09	1 200,00	0,12	-317,16	-26,43
- 601515 Communication-Publicité	23 389,52	2,27	12 357,18	1,27	11 032,34	89,28
- 601600 RECOMPENSES FANIONS	11 505,67	1,12	7 000,23	0,72	4 505,44	64,36
- 601650 Soutins aux clubs / Opé ponctuelle	9 275,00	0,90	877,50	0,09	8 397,50	956,98
- 618140 SOUTIEN AUX CLUBS	5 707,04	0,55	24 907,00	2,56	-19 199,96	-77,09
- 623100 DONS	4 333,73	0,42	1 517,60	0,16	2 816,13	185,56
- 623800 Activités Sociales	1 909,40	0,19			1 909,40	
- 625000 MISSIONS	10 511,78	1,02	13 227,86	1,36	-2 716,08	-20,53
- 625001 Frais déplacements D.Dupont	7 815,29	0,76	7 776,51	0,80	38,78	0,50
- 625010 DEPLACEMENTS IMPOTS	147 508,00	14,33	140 441,00	14,41	7 067,00	5,03
- 625110 RBT FRAIS CONVOCATION	44,82				44,82	
- 625130 RECEPTIONS	27 920,08	2,71	31 099,76	3,19	-3 179,68	-10,22
- 625131 Réceptions Alsace			2 348,65	0,24	-2 348,65	-100,00
- 625151 DEPLACEMENTS T. PESTRITTO			251,40	0,03	-251,40	-100,00
- 625154 DEPLACEMENTS ROLAND VIALLET	680,46	0,07	586,45	0,06	94,01	16,03

	du 01/07/25 au 30/06/26 12 mois	%	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 625155 DEPLACEMENTS J. HERNANDEZ	1 285,96	0,12	1 691,82	0,17	-405,86	-23,99
- 625158 Déplacements Elabo ELLOH	1 637,06	0,16	1 425,20	0,15	211,86	14,87
- 625163 Déplacements G.HALLIER	1 659,19	0,16			1 659,19	
- 625164 Déplacements F. HACHAICHI	2 122,29	0,21	1 626,20	0,17	496,09	30,51
- 625165 AG LIGUE	315,00	0,03	284,75	0,03	30,25	10,62
- 625166 Déplacement Fabien JASPERO	1 544,44	0,15	1 403,29	0,14	141,15	10,06
- 625167 Déplacement Sebastien DODILLE	1 575,08	0,15	2 145,84	0,22	-570,76	-26,60
- 625168 Déplacement Alexandre BERHNARD	1 690,43	0,16	1 414,10	0,15	276,33	19,54
- 625170 ANPDF/FFF/AE2F	3 769,77	0,37	3 487,53	0,36	282,24	8,09
- 625180 FRAIS DE DELEGATION	6 008,07	0,58	3 356,00	0,34	2 652,07	79,02
- 625310 COMMISSION COMPETITIONS	1 651,31	0,16	2 240,63	0,23	-589,32	-26,30
- 625320 COMMISSION FEMININES	6 087,75	0,59	6 354,82	0,65	-267,07	-4,20
- 625327 Commission Foot Adapté	5 903,58	0,57	5 399,09	0,55	504,49	9,34
- 625335 COMMISSION FUTSAL	2 301,92	0,22	4 255,30	0,44	-1 953,38	-45,90
- 625340 COMMISISON TERRAINS	57,60	0,01	50,99	0,01	6,61	12,96
- 625350 COMMISSION FOOT LOISIR	2 202,61	0,21	2 252,95	0,23	-50,34	-2,23
- 625360 COM. COUPE LYON/RHONE SENIORS	63 215,77	6,14	60 897,07	6,25	2 318,70	3,81
- 625370 COM. COUPE LYON/RHONE JEUNE/VET	24 782,88	2,41	22 566,67	2,32	2 216,21	9,82
- 625400 COMMISSION ARBITRES	3 478,10	0,34	2 512,47	0,26	965,63	38,43
- 625410 STAGES ARBITRES	24 502,75	2,38	21 331,54	2,19	3 171,21	14,87
- 625430 OBSERVATEURS / ACCOMPAGNATEUI	32 290,00	3,14	30 480,30	3,13	1 809,70	5,94
- 625700 COMMISSION TECHNIQUE ET DES JEUN	7 931,44	0,77	7 394,42	0,76	537,02	7,26
- 625710 RASSEMBLEMENTS ET DETECTIONS	13 183,73	1,28	11 533,78	1,18	1 649,95	14,31
- 625720 CFI U6-U9	5 156,00	0,50	4 589,44	0,47	566,56	12,34
- 625721 CFI U10-U13	10 255,75	1,00	9 751,90	1,00	503,85	5,17
- 625722 CFI U14-U19	5 974,40	0,58	6 513,50	0,67	-539,10	-8,28
- 625723 CFI SENIORS	2 737,41	0,27	3 875,40	0,40	-1 137,99	-29,36
- 625724 CERTIFICATION CFF			220,00	0,02	-220,00	-100,00
- 625725 ATTESTATIONS FEDERALES	314,00	0,03	252,00	0,03	62,00	24,60
- 625726 STAGES GB+FUTSAL+PROJET	1 293,01	0,13	1 199,00	0,12	94,01	7,84
- 625730 JOURNEE NATIONALE DES DEBUTANTS	7 206,77	0,70	4 848,03	0,50	2 358,74	48,65
- 625740 SECTIONS SPORTIVES CLUBS			4 918,87	0,50	-4 918,87	-100,00
- 625741 SECTION SPORTIVE DLR/BRANLY	6 852,24	0,67	9 294,48	0,95	-2 442,24	-26,28
- 625742 PAC + LABEL + PEF	337,09	0,03	863,19	0,09	-526,10	-60,95
- 625746 USEP - Foot à l'école	750,00	0,07	750,00	0,08		
- 625747 Nouvelle Pratique Loisirs	2 620,88	0,25	2 741,33	0,28	-120,45	-4,39
- 625750 COMMISSION MEDICALE	4 965,60	0,48	5 607,60	0,58	-642,00	-11,45
Autres services extérieurs	**544 130,04**	**52,87**	**528 192,41**	**54,20**	**15 937,63**	**3,02**
- 635100 TAXE FONCIERE	17 969,50	1,75	17 846,50	1,83	123,00	0,69
Impôts, taxe et vers. assim.	**17 969,50**	**1,75**	**17 846,50**	**1,83**	**123,00**	**0,69**
- 654000 CREANCES IRRECOUVRABLES	1 116,00	0,11			1 116,00	
Subventions versées	**1 116,00**	**0,11**			**1 116,00**	
- 681110 DOT AMORT IMMO INCORP	4 105,82	0,40	3 954,43	0,41	151,39	3,83
- 681120 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	77 974,15	7,58	86 410,29	8,87	-8 436,14	-9,76
- 681500 DOT PROVISION RISQUES&CHARGES	5 902,21	0,57	1 121,50	0,12	4 780,71	426,28
Dot. Amortiss. & Provisions	**87 982,18**	**8,55**	**91 486,22**	**9,39**	**-3 504,04**	**-3,83**

	du 01/07/25 au 30/06/26 12 mois	%	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Total des charges de fonction.	**1 704 048,00**	**165,59**	**1 647 318,44**	**169,03**	**56 729,56**	**3,44**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	**10 238,12**	**0,99**	**50 343,50**	**5,17**	**-40 105,38**	**-79,66**
- 764000 REV.DES VALEURS DE PLACEM	12 105,27	1,18	9 192,16	0,94	2 913,11	31,69
Produits financiers	**12 105,27**	**1,18**	**9 192,16**	**0,94**	**2 913,11**	**31,69**
Résultat financier	**12 105,27**	**1,18**	**9 192,16**	**0,94**	**2 913,11**	**31,69**
RESULTAT COURANT	**22 343,39**	**2,17**	**59 535,66**	**6,11**	**-37 192,27**	**-62,47**
- 772000 Produits des exercices antérieurs			1 130,40	0,12	-1 130,40	-100,00
- 777000 QUOTE-PART SUBVENT.INVEST			3 811,25	0,39	-3 811,25	-100,00
Produits exceptionnels			**4 941,65**	**0,51**	**-4 941,65**	**-100,00**
- 671100 CLUBS IRRECOUVRABLES			2 473,82	0,25	-2 473,82	-100,00
- 672000 Pertes sur exercice anterieur			1 000,00	0,10	-1 000,00	-100,00
Charges exceptionnelles			**3 473,82**	**0,36**	**-3 473,82**	**-100,00**
Résultat exceptionnel			**1 467,83**	**0,15**	**-1 467,83**	**-100,00**
EXCEDENT OU PERTE	**22 343,39**	**2,17**	**61 003,49**	**6,26**	**-38 660,10**	**-63,37**

BILAN 2025/2026

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
BILAN ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais financiers à amortir				
Déficits à amortir				
Travaux entretien modernisation				
Droit au bail				
Prov. Droit au bail				
Autres immob. incorporelles	51 357	39 979	11 378	4 884
Prov. Autres immob. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Prov. Terrains				
Constructions sur sol propre	884 232	661 939	222 293	244 399
Constructions / sol d'autrui				
Installations techniques	181 427	164 605	16 822	24 212
Matériel & mobilier services				
Autres immobilisations corp.	589 727	449 918	139 809	142 079
Immob. corporelles en - cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations & créances rat.				
Créances rat. à participations				
Autres immobilisations financ.	1 000		1 000	1 000
ACTIF IMMOBILISE	**1 707 742**	**1 316 441**	**391 302**	**416 574**
Stocks				
Matières premières, approvis.				
En - cours				
Produits intermédiair. & finis				
Avances & acomptes / commandes				
Total intermédiaire				
Créances de fonctionnement				
Débiteurs & compts. rattachés				
Fournisseurs				
Personnel débiteurs divers				
Personnel avances				
Personnel prod. à recev. & div				
Etat Investissement				
Etat Fonctionnement				
Divers				
Créances diverses	367 925	4 744	363 181	337 082
Valeurs mobilières de placem.				
Disponibilités	1 069 562		1 069 562	1 045 271
Charges constatées d'avance	15 748		15 748	11 577
ACTIF CIRCULANT	**1 453 235**	**4 744**	**1 448 492**	**1 393 930**
* DEFICIT A RECUPERER				

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
Déficit de l'ex. à récupérer				
* CHARGES A REPARTIR / EX				
Charges à répartir / plus.ex.				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**3 160 978**	**1 321 184**	**1 839 793**	**1 810 503**

	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
PASSIF		
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr. rep		
Fonds de dotation sans dr. rep	629 389	629 389
Valeur d'apport biens non aff		
Valeur d'apport biens affect.		
Fonds trésorerie sous contrat		
Subventions d'investis. s/c		
Projet associatif		
Projet associatif	755 185	755 185
Résultats cumul. à reporter		
Résultats cumulés. à reporter	61 063	59
Total produits	1 726 391	1 711 796
Total charges	1 704 048	1 650 792
Résultat de l'exercice	***22 343***	***61 003***
Subvention d'investissmt.		
Subventions d'investissement	41 808	45 620
Cptes de liaison long terme		
Comptes de liaison long terme		
Provisions réglementées		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**1 509 789**	**1 491 257**
* PROV. / RISQUES & CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	79 049	76 259
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**79 049**	**76 259**
Emprunts et dettes établ.créd		
Emprunts et dettes financ.div		
Créditeurs divers	7 671	11 758
Av. & acptes recus / prestations		
Dettes de fonctionnement		
Dettes fournisseurs / cpts rat.	69 618	61 592
Autres		
Dettes diverses		
Dettes / immob. et cptes rattac.		
Dettes fiscales et sociales	164 231	154 298
Autres dettes	1 202	1 870
Produits constatés d'avance		
Produits constatés d'avance	8 234	13 469
Excédent de l'ex. à reverser		
Excédent de l'ex. à reverser		
DETTES	**250 955**	**242 987**

	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
TOTAL PASSIF	**1 839 793**	**1 810 503**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
BILAN ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 205000 LOGICIEL	51 356,55		51 356,55	40 756,55
- 280500 AMORTIS LOGICIEL		39 978,62	-39 978,62	-35 872,80
Autres immob. incorporelles	**51 356,55**	**39 978,62**	**11 377,93**	**4 883,75**
Immobilisations corporelles				
- 213200 SIEGE COUBERTIN	884 232,35		884 232,35	884 232,35
- 281320 AMORTIS SIEGE COUBERTIN		661 938,90	-661 938,90	-639 833,09
Constructions sur sol propre	**884 232,35**	**661 938,90**	**222 293,45**	**244 399,26**
- 215000 MATERIEL ET EQUIPEMENT	181 426,58		181 426,58	181 426,58
- 281500 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		164 604,96	-164 604,96	-157 214,59
Installations techniques	**181 426,58**	**164 604,96**	**16 821,62**	**24 211,99**
- 218120 AGENCEMENT SIEGE	248 385,12		248 385,12	226 401,20
- 218200 MATERIEL DE TRANSPORT	40 400,00		40 400,00	40 400,00
- 218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	300 941,58		300 941,58	276 717,47
- 281812 AMORTISS AMENAGEMENT		188 669,45	-188 669,45	-175 915,00
- 281820 AMORT.MATERIEL DE TRANS		40 400,03	-40 400,03	-40 400,03
- 281830 AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.		220 848,55	-220 848,55	-185 125,03
Autres immobilisations corp.	**589 726,70**	**449 918,03**	**139 808,67**	**142 078,61**
Immobilisations financières				
- 271000 TITRES DE PLACEMENT	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Autres immobilisations financ.	**1 000,00**		**1 000,00**	**1 000,00**
ACTIF IMMOBILISE	**1 707 742,18**	**1 316 440,51**	**391 301,67**	**416 573,61**
Stocks				
Total intermédiaire				
Créances de fonctionnement				
Divers				
- 452000 CLUBS	229 933,98		229 933,98	201 763,78
- 467100 DEBITEURS/CREDITEURS DIVERS	3 742,52		3 742,52	
- 468700 CRED.DEBIT.DIV.PROD.A REC	134 248,07		134 248,07	136 949,46
- 496700 DEPRECIATIONS CREANCES CLUBS		4 743,71	-4 743,71	-1 631,50
Créances diverses	**367 924,57**	**4 743,71**	**363 180,86**	**337 081,74**
- 510100 CSL Associations CACE	54 134,89		54 134,89	53 418,21
- 512400 CREDIT AGRICOLE	2 524,59		2 524,59	2 601,43
- 514000 CHEQUES POSTAUX	245 572,83		245 572,83	236 590,67
- 517100 LIVRET A - COMPTE CCP	113 133,08		113 133,08	110 742,88
- 517300 Compte sur livret CCP	644 837,14		644 837,14	635 838,91
- 531000 CAISSE	9 359,89		9 359,89	6 079,30
Disponibilités	**1 069 562,42**		**1 069 562,42**	**1 045 271,40**
- 486000 CHARGES CONSTATEES D AVANCE	15 748,43		15 748,43	11 576,58
Charges constatées d'avance	**15 748,43**		**15 748,43**	**11 576,58**
ACTIF CIRCULANT	**1 453 235,42**	**4 743,71**	**1 448 491,71**	**1 393 929,72**
* **DEFICIT A RECUPERER**				
* **CHARGES A REPARTIR / EX**				
COMPTES DE REGULARISATION				

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
TOTAL ACTIF	**3 160 977,60**	**1 321 184,22**	**1 839 793,38**	**1 810 503,33**

	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
PASSIF		
* FONDS PROPRES		
Fonds dotation sans dr. rep		
- 102000 FONDS SOCIAL	629 389,45	629 389,45
Fonds de dotation sans dr. rep	**629 389,45**	**629 389,45**
Projet associatif		
- 191000 PROJET ASSOCIATIF	755 185,11	755 185,11
Projet associatif	**755 185,11**	**755 185,11**
Résultats cumul. à reporter		
- 106800 Fonds d'aide aux Clubs	40 000,00	
- 110000 Report à nouveau	21 062,96	59,47
Résultats cumulés. à reporter	**61 062,96**	**59,47**
Total produits	1 726 391,39	1 711 795,75
Total charges	1 704 048,00	1 650 792,26
Résultat de l'exercice	*22 343,39*	*61 003,49*
Subvention d'investissmt.		
- 131000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	41 808,36	45 619,61
Subventions d'investissement	**41 808,36**	**45 619,61**
Cptes de liaison long terme		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**1 509 789,27**	**1 491 257,13**
* PROV. / RISQUES & CHARGES		
- 153000 PROVISIONS PENSIONS & OBLIGAT.SIMIL	19 049,00	16 259,00
- 158120 FONDS D'AIDE AUX CLUBS (FAC)	60 000,00	60 000,00
Provisions pour charges	**79 049,00**	**76 259,00**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**79 049,00**	**76 259,00**
- 467210 RBT DEPLACEMENTS ARBITRES		1 888,00
- 467300 FRAIS AVANCES	1 867,45	2 840,87
- 467400 CAUTION CLUBS	3 641,28	4 141,28
- 467603 Frais Jérôme HERNANDEZ	72,90	113,40
- 467604 Frais Sébastien DODILLE	126,54	137,10
- 467605 FRAIS ELABO ELLOH	59,36	63,30
- 467606 FRAIS FARES HACHAICHI	158,59	36,00
- 467607 Frais Alexandre BERNHARD	90,18	124,00
- 467608 FRAIS FABIEN JASPERO	130,78	204,65
- 467610 FRAIS GAETAN HALLIER	202,80	131,20
- 467611 FRAIS TECHNICIENS	894,00	776,00
- 467612 FRAIS ARBITRES/OBSERVATEURS	264,00	1 150,00
- 467613 Frais Ramy NAIT SAIDI	75,93	110,90
- 467614 Frais Roland VALLET	86,84	41,40
Créditeurs divers	**7 670,65**	**11 758,10**
Dettes de fonctionnement		
- 401100 CENTRALISATEURS FOURNISSEURS	31 713,50	38 917,41
- 408100 FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	37 904,10	22 674,94
Dettes fournisseurs / cpts rat.	**69 617,60**	**61 592,35**
Dettes diverses		

	Net au 30/06/26	Net au 30/06/25
- 428200 CONGES PAYES DUS	53 395,47	48 574,28
- 428600 Personnel - autres charges à payer	21 208,50	19 506,44
- 431000 URSSAF	31 314,71	25 978,18
- 437200 APICIL	6 007,21	8 455,20
- 437220 ALLIANZ	6 599,28	6 550,08
- 438600 ORG.SOC. AUTR.CH. A PAYER	30 848,87	31 562,60
- 442100 Prélèvement à la source	1 242,91	1 146,95
- 448600 ETAT AUTRES CH. A PAYER	13 614,00	12 524,50
Dettes fiscales et sociales	**164 230,95**	**154 298,23**
- 452001 CLUBS CREDITEURS	1 201,91	1 869,78
Autres dettes	**1 201,91**	**1 869,78**
Produits constatés d'avance		
- 487000 PRODUITS CONST D'AVANCE	8 234,00	13 468,74
Produits constatés d'avance	**8 234,00**	**13 468,74**
Excédent de l'ex. à reverser		
DETTES	**250 955,11**	**242 987,20**
TOTAL PASSIF	**1 839 793,38**	**1 810 503,33**

ANNEXE 2025/2026

Total du bilan : 1 839 793 € – Résultat : bénéfice de 22 343 €

ACTIVITÉ EXERCÉE ET MOYENS

Le District exerce son activité sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans
- le Territoire ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues et les groupements affiliés à
- la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire.

Le District exerce son activité par tous moyens de nature à lui permettre de développer la pratique du Football et d'encourager les clubs qui y contribuent, notamment par l'organisation d'épreuves dont il fixe les modalités et les règlements.

Pour l'accomplissement de sa mission, l'association dispose notamment de cotisations, amendes, produits de formation et concours reçus de la Ligue et de la Fédération.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2026 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, à défaut de dispositions spécifiques, conformément au règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes comptables et d'indépendance des exercices. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est celle des coûts historiques.

Première application du règlement ANC n° 2022-06

L'exercice clos le 30 juin 2026 constitue le premier exercice d'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, ainsi que des adaptations apportées au règlement ANC n° 2018-06 par le règlement ANC n° 2023-03. Cette première application entraîne notamment une modification de la définition du résultat exceptionnel et de la nomenclature de certains comptes, sans incidence sur le résultat net de l'exercice.

FAITS MARQUANTS

Fonds d'Aide aux Clubs – « 1 € par licence »

Le District a acté lors d'un conseil d'administration le versement d'une aide aux clubs intitulée « 1 € par licence ». Cette aide est plafonnée à 60 000 €. La provision correspondante s'élève à 60 000 € au 30 juin 2026.

Le résultat de l'exercice précédent, soit 61 003,49 €, a par ailleurs été affecté à hauteur de 40 000 € au compte 106800 « Fonds d'Aide aux Clubs » et à hauteur de 21 003,49 € au report à nouveau.

REMARQUES SUR LES POSTES DU BILAN

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. Les durées les plus généralement retenues sont : logiciels 1 an ; matériel et outillage 5 ans ; matériel de bureau et informatique 3 ans ; mobilier 10 ans ; matériel de transport 5 ans ; agencements 5 à 10 ans ; constructions 40 ans.

	Incorp.	Constr.	Mat. et équip.	Autres corpo.	Financières	Total
Valeur 01/07/2025	40 757	884 232	181 427	543 519	1 000	1 650 935
Acquisitions	10 600	0	0	46 208	0	56 808
Cessions / rebuts	0	0	0	0	0	0
Valeur 30/06/2026	51 357	884 232	181 427	589 727	1 000	1 707 743

Des investissements en mobilier et matériels informatiques ont été réalisés sur l'exercice. La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 82 080 €.

Construction et subventions d'investissement

Le District de Lyon et du Rhône de football est propriétaire de ses murs, construits en 1995 et inaugurés en juin 1996. L'immeuble est amorti sur 40 ans, soit 2,5 % par an. Pour la construction de ce siège, le District a notamment reçu une subvention du Conseil Général de 152 449,02 €. Une quote-part de 3 811,23 € est rapportée chaque année au résultat au même rythme que l'amortissement de l'immeuble. Cette quote-part est comptabilisée en produit d'exploitation au titre du présent exercice.

Au total, le poste « subventions d'investissement » s'élève à 41 808 € au 30 juin 2026 en valeur nette (montant initial : 170 650 € ; cumul des quotes-parts rapportées au résultat : 128 842 €).
La valeur du terrain n'est pas comprise dans l'immeuble : le terrain appartient à la Ville de Lyon. Il existe un bail emphytéotique avec la SCI DRF-OL, dont le DISTRICT est associé à hauteur de 40 %. Ce bail a été renouvelé en janvier 2020 pour une nouvelle période de 40 ans, jusqu'en 2060, moyennant un loyer fixé à l'euro symbolique.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. Les créances diverses comprennent notamment les créances sur les clubs et les produits à recevoir.
Au 30 juin 2026, la dépréciation des créances sur les clubs s'élève à 4 744 €. La dotation comptabilisée au titre de l'exercice s'élève à 3 112 €. Les créances devenues définitivement irrécouvrables sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Trésorerie

La gestion du solde disponible de trésorerie a permis de dégager 12 105 € de produits financiers au cours de l'exercice.

Provisions

Nature	01/07/2025	Dotations	Reprises	30/06/2026
Engagements de retraite	16 259 €	2 790 €	0 €	19 049 €
Fonds d'Aide aux Clubs	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €
TOTAL	76 259 €	2 790 €	0 €	79 049 €

L'engagement de retraite est comptabilisé conformément à la méthode retenue par l'association. Son évaluation repose notamment sur les hypothèses suivantes : convention collective du sport, départ à la retraite à 65 ans, taux d'actualisation de 3,94 %, progression annuelle des salaires de 1 %, taux de charges sociales de 39 % pour les non-cadres et 42 % pour les cadres. Le calcul est effectué selon une méthode rétrospective prorata temporis.

Échéances des créances et dettes

L'endettement ne comprend que des dettes à court terme. L'ensemble des créances et des dettes est exigible à moins d'un an.

Charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance

Nature	Montant
Fournisseurs – factures non parvenues	37 904 €
Fournisseurs – avoirs non parvenus	0 €
Congés payés dus	53 395 €
Personnel – autres charges à payer	21 208 €
Organismes sociaux – autres charges à payer	30 849 €
État – autres charges à payer	13 614 €
Produits constatés d'avance	8 234 €
Créditeurs divers – charges à payer	0 €
Débiteurs divers – produits à recevoir (subventions à recevoir)	134 248 €
Charges constatées d'avance	15 748 €

Fonds propres

Le poste « Projet associatif », sans notion de date d'utilisation, n'a pas été mouvementé sur l'exercice et s'élève à 755 185 €.

Le résultat de l'exercice précédent, soit 61 003,49 €, a été affecté à hauteur de 40 000 € au compte 106800 « Fonds d'Aide aux Clubs » et de 21 003,49 € au compte 110000 « Report à nouveau ».

Annexe – Exercice 2025/2026

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

	30/06/2025	Affectation résultat N-1	Autres mouvements	30/06/2026
Fonds social	629 389 €			629 389 €
Fonds d'aide aux clubs		40 000 €		40 000 €
Report à nouveau	59 €	21 003 €		21 063 €
Subventions d'investissement	45 620 €		– 3 811 €	41 808 €
Projet associatif	755 185 €			755 185 €
Résultat de l'exercice	**61 003 €**	**– 61 003 €**	**22 343 €**	**22 343 €**
TOTAL FONDS PROPRES	**1 491 257 €**	**0 €**	**18 532 €**	**1 509 789 €**

AUTRES INFORMATIONS

Frais engagés et abandonnés par les bénévoles
Les frais de déplacement engagés par les bénévoles et abandonnés au profit de l'association se sont élevés à 147 508 € au titre de l'exercice 2025/2026. Ces frais sont comptabilisés en charges avec, en contrepartie, la constatation d'un produit de même montant.
Évaluation **du volontariat** (Direction+Bénévoles)
Le bénévolat n'a pu faire l'objet d'une estimation précise faute de références comparables suffisantes.

Effectif
L'effectif moyen salarié de l'exercice est de 14 personnes.

Rémunération des dirigeants
Le Président et les membres du bureau de l'association exercent leurs fonctions à titre bénévole et ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur mandat.
Le montant des rémunérations versées aux dirigeants membres du bureau est donc nul pour l'exercice.

Honoraires du commissaire aux comptes
Les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés au titre de la mission de certification des comptes de l'exercice s'élèvent à 7 896 € TTC.

REMARQUES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT
Les produits d'exploitation ont augmenté de 0,98 % et les charges d'exploitation de 3,44 %. Le résultat d'exploitation présente ainsi un bénéfice de 10 238 €. Le résultat financier s'élève à 12 105 €. Le résultat de l'exercice ressort en conséquence à un bénéfice de 22 343 €.
Conformément à la nouvelle définition résultant du règlement ANC n° 2022-06, aucune opération de l'exercice ne répond à la définition d'un produit ou d'une charge directement liée à un événement majeur et inhabituel. Le résultat exceptionnel de l'exercice est donc nul.

SUBVENTIONS ET CONCOURS FINANCIERS RECUS
Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié de subventions et concours financiers provenant d'organismes publics ainsi que des instances sportives auxquelles elle est affiliée.

Ces financements se répartissent comme suit :

Origine des financements	Montant
Ligue et Fédération	473 250 €
Etat et collectivités locales	64 680 €
TOTAL	**537 930 €**

Le montant total des subventions reçues au cours de l'exercice s'élève à 537 930 €.
Le montant figurant au compte de résultat s'élève à 541 742 €. La différence de 3 812 € correspond à la quote-part de subvention d'investissement rapportée au résultat de l'exercice, laquelle ne constitue pas une nouvelle subvention reçue.

REMARQUE SUR LA FISCALITÉ DE L'ASSOCIATION
Étant une entité sans but lucratif, l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

ENGAGEMENTS HORS BILAN
Le District s'est porté caution auprès du Crédit Mutuel, le 5 juin 2023, en garantie d'un emprunt contracté par la Ligue, pour un montant initial de 300 000 €.
En l'absence d'informations actualisées sur le capital restant dû de l'emprunt garanti, cet engagement est mentionné dans l'annexe pour son montant initial, soit 300 000 € au 30 juin 2026.

REGLEMENT FINANCIER DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

Le règlement financier a pour objet de définir les principes et modalités qui régissent l'organisation de la gestion financière du District de Lyon et du Rhône de Football.
Il s'inscrit dans les dispositions législatives et règlementaires s'appliquant aux associations en matière comptable et financière.
Il sera présenté pour adoption par l'Assemblée Générale du District qui aura lieu le 28 novembre 2026 à JONAGE (69).
Les organes dirigeants du District s'obligent à exercer leur fonction dans le respect des règles d'intégrité, d'éthique et d'indépendance.
Dans ce cadre, ils s'engagent à

- Agir dans le seul intérêt de l'association
- Maintenir leur indépendance de jugement et de décision
- Rejeter toute pression directe ou indirecte
- Favoriser le bon fonctionnement des processus internes de l'association

TITRE I : Répartition des compétences et des responsabilités en matière financière

Article 1 : L'Assemblée Générale
L'assemblée Générale oriente, adopte et contrôle la politique de l'association. Elle entend les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation financière du District.
Elle approuve les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés, dans les 6 mois après leur clôture. Elle vote le budget de l'exercice suivant ainsi que les tarifs.
Elle désigne un Commissaire aux comptes pour six ans.
Elle autorise, sur proposition du Comité Directeur, les emprunts excédant la gestion courante, c'est-à-dire tout emprunt couvrant le financement des investissements et dont le montant est significatif au regard de la structure financière de l'association.
Elle valide le rapport spécial émis par le Commissaire aux comptes qui présente notamment les conventions règlementées impliquant des membres du Comité Directeur.

Article 2 : Le Comité Directeur
Le Comité Directeur détient les pouvoirs de direction et assure l'administration de l'association. Il arrête le budget et suit son exécution.
Il arrête les comptes de l'exercice clos et les fait transmettre accompagnés du rapport de gestion aux membres de l'Assemblée Générale au moins 15 jours avant sa tenue.
Il est compétent pour traiter les problèmes relevant du contrôle économique de l'association. A ce titre, Il peut se saisir d'office, ou sur demande écrite, de tous litiges ou toutes décisions qu'il jugerait contraires à l'intérêt économique de l'association.
Il valide la mise en place et le contrôle des procédures de contrôle interne ainsi que les délégations de signature.
Il approuve les conventions réglementées.
Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux commissions instituées.

Article 3 : Le Président
Le Président ordonnance les dépenses dans la limite du budget validé par l'Assemblée Générale. Il peut déléguer cette

fonction à d'autres membres de l'instance et à certains salariés dans les conditions validées par le Comité Directeur et selon les modalités prévues à l'article 8.
Il a la qualité pour transiger, avec l'aval du Comité Directeur.
Il informe le Comité Directeur et le commissaire aux comptes de toutes les conventions règlementées dans les conditions de l'article 22.
Il est garant de la mise en place des procédures de contrôle interne.

Article 4 : Le Trésorier
Le trésorier et/ou le trésorier adjoint élabore et présente le budget au Comité Directeur avant le début de l'exercice. Il est garant des comptes annuels et présente les comptes arrêtés et le rapport de gestion au Comité Directeur.
Le trésorier présente et soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes de l'exercice clos au 30 juin, certifiés par le Commissaire aux comptes, dans les six mois qui suivent la date de la clôture de l'exercice.
Par ailleurs, il est garant de l'utilisation des moyens de paiement et de la gestion de la trésorerie de l'association.

Article 5 : Le Service financier
Le service financier composé de la Direction Générale et du Comptable, est responsable de la gestion comptable et financière de l'association sous l'autorité du Trésorier et du Président.
Il est organisé autour de trois missions principales :

- La fonction comptable ;
- La gestion de trésorerie ;
- Le contrôle interne.

Selon la taille de l'association, ces responsabilités sont réparties entre différentes personnes ou mutualisées, dans le respect du principe de séparation des tâches décrit à l'article 7.
Le service financier travaille en étroite collaboration avec le Président du District ainsi que le Cabinet d'Expertise Comptable et le Commissaire aux comptes pour garantir la transparence et la qualité de la gestion financière de l'association.

TITRE II : Le Contrôle interne et la comptabilité

Article 6 : Principes généraux du contrôle interne
Le dispositif de contrôle interne se définit comme l'ensemble des procédures que l'association applique pour obtenir une assurance raisonnable d'atteinte des objectifs suivants :

- Conformité des décisions aux lois et règlements en vigueur ;
- Protection du patrimoine et des ressources ;
- Efficacité de la gestion opérationnelle ;
- Fiabilité et sincérité des informations financières et opérationnelles
- Prévention des erreurs de gestion et des fraudes ;
- Optimisation de l'utilisation des ressources.

Article 7 : Séparation des fonctions
La séparation des fonctions constitue une mesure de contrôle interne fondamentale et incontournable. Ainsi les missions d'ordonnancement des dépenses, de comptabilisation et de paiement doivent être confiées à des personnes distinctes. Dans le cas où la séparation de ces tâches est impossible, il est impératif d'établir des mesures d'atténuation ou compensatoires afin de réduire les risques d'erreurs ou de fraude.
L'ensemble de ces mesures doit aussi se retrouver en termes d'organisation et de droits d'accès dans le système d'information. En pratique, cela signifie que :

- La personne qui approuve une dépense ne peut pas être celle qui effectue le paiement ;
- Le trésorier et/ou le trésorier adjoint gèrent la caisse et le comptable enregistre les mouvements de caisse ;
- La personne qui prépare la paie ne peut pas approuver les bulletins de salaire.

Dans le cas où la taille de l'association ne permet pas une séparation complète des fonctions, des mesures

compensatoires doivent être mises en place :

- Revue systématique des opérations par un responsable hiérarchique ;
- Contrôles renforcés et rapprochements réguliers ;
- Validation par une seconde personne pour les opérations sensibles ;
- Supervision accrue par le Trésorier ou le Comité Directeur.

Les mesures d'atténuation ou compensatoires mises en place doivent être formalisées dans le règlement financier du District de Lyon et du Rhône de Football, ou dans une procédure interne équivalente approuvée par le Comité Directeur.
Cette formalisation doit préciser les contrôles mis en œuvre, leur fréquence, les acteurs responsables et les modalités de revue. Ces mesures doivent également être reflétées dans les droits d'accès et l'organisation du système d'information.

La répartition des fonctions relatives aux principales opérations financières au sein du District est fixée comme suit :

Opération	Autorise / Valide	Prépare / exécute	Enregistre	Contrôle
Dépenses	Président ou Président Délégué	Comptable : *effectue le paiement*	Comptable	Direction Générale
Caisse		Trésorier / adjoint *: gère la caisse*	Comptable	Direction Générale
Paie – bulletins	Directrice Administrative	Comptable et/ou Cabinet	Comptable	Direction Générale
Paie – paiement	Président	Directrice Administrative : *effectue le virement*	Comptable	Direction Générale

Article 8 : Engagement des dépenses et délégation de signature

Le Président ordonnance les dépenses. Il peut proposer au Comité Directeur des dispositions financières visant à déléguer ses attributions à un ou plusieurs responsables (élus et salariés) en fonction de dispositions limitatives (seuils d'engagement de dépenses, etc…).
Ces délégations doivent être documentées par écrit et régulièrement mises à jour.
Ces seuils d'autorisation sont établis en fonction de montants en jeu qu'il convient de définir par rapport à la taille de la structure.
Les dépenses non prévues au budget sont soumises à l'autorisation du Président et du Trésorier jusqu'à un plafond défini par décision du Comité Directeur. Au-delà de ce montant, l'autorisation d'engagement de la dépense doit être validée par le Comité Directeur. Dans ce cas, la conséquence sur l'équilibre des comptes doit être clairement exposée au Comité Directeur.

Article 9 : Politique d'achats

Le Comité Directeur définit une politique d'achats qui a pour objectif d'optimiser et de sécuriser les dépenses à engager.
Elle doit reposer sur des principes :

- de transparence et d'équité dans le choix des prestataires ;
- de mise en concurrence systématique selon des seuils définis ;
- d'efficience économique (rapport qualité/prix) ;
- d'intégrité/probité et incluant la prévention des conflits d'intérêts et le respect des dispositifs de la loi Sapin 2.

La mise en œuvre de ces principes est détaillée dans la procédure achat de l'association.
Les modalités de sélection des prestataires et les mesures de vigilance (évaluation des tiers) au-delà d'un seuil de dépenses fixé par la procédure achat peut être soumise à l'arbitrage d'un Comité Achats.

Article 10 : Cycle achat

Toute dépense doit se faire dans le cadre de l'objet social de l'association et autant que faire se peut une trace écrite de la description du besoin ainsi que de la justification de la dépense doit être formalisée.

Avant paiement, chaque facture doit être

- Rapprochée du bon de commande et du bon de réception et certifiée pour paiement par l'initiateur de la demande
- Vérifiée par le service comptable ;
- Approuvée selon les seuils de délégation.

Les paiements sont effectués uniquement après validation complète du dossier. Chaque paiement doit laisser une trace documentaire claire.

Article 11 : Gestion bancaire et de trésorerie

L'association dispose des comptes bancaires suivants, ouverts auprès d'établissements agréés :

- Un compte courant principal pour les opérations courantes ;
- Un compte d'épargne pour les excédents de trésorerie.

Les signataires autorisés sur les comptes bancaires sont désignés par le Comité Directeur et sur la base des délégations.

Des rapprochements bancaires sont effectués mensuellement pour chaque compte. Ils sont revus et validés par le Trésorier.

L'usage d'espèces n'est pas souhaitable et doit être réduit au minimum. Une caisse peut être tenue mais elle doit faire l'objet d'un comptage et d'un rapprochement régulier.

Article 12 : Gestion de la paie et des ressources humaines

Tout engagement de personnel fait l'objet d'un contrat de travail écrit, signé par les deux parties et archivé. Le processus de préparation et de paiement des salaires respecte la séparation des fonctions décrite dans l'article 7 du présent Règlement.

Toute embauche, modification de contrat ou départ doit être approuvé par le Président.

Article 13 : Signature des contrats

Le Président est le seul à pouvoir engager juridiquement l'association par la signature des contrats. Il peut déléguer sa signature à différents membres de l'instance, sur différents types d'opérations, dans les conditions définies par le Comité Directeur.

Aucun contrat ne pourra être signé si l'engagement de dépenses ou de recettes correspondant n'a pas été validé, soit dans le cadre du budget voté, soit dans le cadre d'une délibération du Comité Directeur.

Article 14 : Gestion des placements financiers et recours à l'emprunt

La gestion financière est confiée au Trésorier. Cette dernière veille au respect de l'affectation des excédents de trésorerie sur des supports financiers respectant la législation en vigueur et conformément à la stratégie financière arrêtée par le Comité Directeur.

Il valide le recours aux emprunts de gestion courante, c'est-à-dire permettant le financement des créances clients ou des investissements nécessaires à l'exploitation courante, tels que photocopieurs ou véhicules.

L'assemblée Générale décide seule des emprunts excédant la gestion courante, c'est-à-dire tout emprunt nécessaire aux financements des investissements ou dont la durée de remboursement est supérieure à 1 an.

Article 15 : Gestion du matériel

Tout achat de matériel doit être suivi d'une inscription au registre des immobilisations. Il fait l'objet d'un amortissement conformément aux modalités usuelles en fonction de la valeur et de la durée d'utilisation des biens.

Au terme de chaque exercice, un inventaire physique des immobilisations est réalisé. Celui-ci est comparé au registre des immobilisations qui est mis à jour en conséquence.

Toute mise à disposition de matériel auprès d'un membre de l'association, doit faire l'objet d'une convention de prêt définissant notamment les conditions d'utilisation, d'entretien et de restitution.

Article 16 : Politique de remboursement de frais

Une politique de remboursement de frais régulièrement mise à jour est validée par le Comité Directeur. Elle définit les missions, modes de déplacement autorisés et modalités de prise en charge des frais engagés pour le compte de l'association.

Tout bénéficiaire doit justifier des frais à rembourser sur un document normalisé via l'application correspondante appelée EXPENSIA, en y joignant les justificatifs originaux.

Article 17 : Principes généraux de la comptabilité

La comptabilité est tenue conformément aux règles en vigueur par un service comptable. Un système comptable informatisé est mis en place pour enregistrer l'ensemble des opérations.

Les organes dirigeants sont responsables de la bonne tenue des livres comptables et de la préparation de comptes réguliers et sincères, donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

Chaque écriture comptable doit pouvoir être justifiée par une pièce comptable d'origine datée, numérotée et archivée.

L'exercice social débute le 1er juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

Sécurité et gestion des accès

L'accès aux outils numériques de gestion financière est soumis à des droits d'habilitation attribués individuellement selon les responsabilités. Chaque utilisateur dispose d'identifiants personnels et doit en assurer la confidentialité.

Le Trésorier veille à la mise en œuvre des mesures nécessaires pour garantir la sécurité, la traçabilité et la confidentialité des données financières. Toute anomalie ou incident de sécurité doit être signalé immédiatement au Président.

Confidentialité et protection des données

Les données comptables et financières, qu'elles soient internes ou transmises à des tiers, sont traitées dans le respect des obligations légales de confidentialité et de protection des informations.

Article 18 : Budget

Le budget d'un exercice est établi sous l'autorité du Trésorier, a minima lors du dernier trimestre précédant la fin de l'exercice en cours.

Il est établi conformément aux orientations définies par le Comité Directeur.

Il est détaillé par rubriques et peut s'appuyer sur une comptabilité analytique mise en place en fonction des objectifs propres de l'association.

Le projet de budget est présenté par le Trésorier au Comité Directeur. Il doit ensuite être approuvé par l'Assemblée Générale, avant le début de l'exercice.

Une ou plusieurs révisions de ce budget peuvent être réalisées en cours d'exercice, afin d'anticiper les écarts par rapport au budget voté et, le cas échéant, permettre aux instances de proposer toutes actions correctrices. Ces révisions sont présentées au Comité Directeur.

Article 19 : La comptabilité analytique

Une comptabilité analytique a été mise en œuvre depuis le 1er Juillet 2025. Elle constitue un outil de pilotage pertinent pour améliorer la gestion et le suivi de l'activité de l'association notamment par rapport à son budget. Pour les projets financés par des partenaires externes, la comptabilité analytique s'avère particulièrement recommandée car elle facilite grandement

- Le suivi des recettes affectées au projet (subventions) ;
- Le suivi des dépenses réellement engagées et imputables au projet ;
- L'analyse des écarts par rapport au budget prévisionnel et leurs justifications.
- Le suivi mensuel de l'état de la trésorerie générale de notre District.

TITRE III : Information et contrôle externe

Article 20 : Le Commissaire aux comptes

Le contrôle externe est assuré par un commissaire aux comptes désigné par l'Assemblée Générale pour 6 ans, ainsi que son

suppléant. Ceux-ci sont choisis sur la liste mentionnée à l'article L 821-13 du Code du Commerce.
Le Commissaire aux comptes est convoqué aux réunions du Comité Directeur examinant l'arrêt des comptes annuels, ainsi qu'aux assemblées générales. Il fait lecture de ses rapports.
Les organes dirigeants de l'association sont tenus de mettre à disposition des Commissaires aux comptes tous les documents comptables et toutes les informations nécessaires à la réalisation de leur mission.

Article 21 : Procédure d'alerte
Lorsque le Commissaire aux comptes relève, à l'occasion de ses missions, des faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation, il déclenche la procédure d'alerte en adressant une première demande au Président.

En cas de déclenchement de la procédure d'alerte, le Président du District informe sans délai le Président de la Fédération Française de Football, en lui transmettant l'ensemble des documents échangés avec le Commissaire aux comptes dans le cadre de la procédure (demandes, réponses, convocations, rapports).
En cas de réponse insuffisante dans un délai de 15 jours, le Commissaire aux comptes adresse une copie de sa demande d'explication au Président du Tribunal Judiciaire et demande au Président de convoquer un Comité Directeur dans un délai de 8 jours en vue de statuer sur sa demande. Le Commissaire aux comptes assiste à cette séance du Comité Directeur.
Si les réponses apportées paraissent insuffisantes, le Commissaire aux comptes établit un rapport spécial qui est présenté à la prochaine Assemblée Générale.
Si à l'issue de l'Assemblée Générale, les décisions prises ne permettent toujours pas d'assurer la continuité d'exploitation, le Commissaire aux Comptes informe le Président du Tribunal Judiciaire.

Article 22 : Communication du Commissaire aux comptes
Conformément aux dispositions des articles L 612-5 et R 612-6 du Code de Commerce, toutes les conventions, dites conventions règlementées, qui ne portent pas sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, passés, directement ou par personne interposée, entre l'association et l'un de ses dirigeants ou une personne assumant un rôle de mandataire social, doivent être approuvées dans les conditions ci-après :

Sont concernées, toute personne physique ou morale dans laquelle le dirigeant de l'association a des intérêts, y compris celles dirigées par des membres de sa famille.

La partie prenante à la convention informe le Président pour que celui-ci la fasse approuver préalablement par le Comité Directeur. Celui-ci informe le Commissaire aux comptes de l'existence de cette convention dans les 30 jours qui suivent sa conclusion.

Le Commissaire aux comptes présente un rapport sur les conventions à l'Assemblée Générale en précisant, les conventions soumises à l'approbation, le nom des personnes intéressées assurant un rôle de mandataire social, la nature et l'objet des dites conventions ainsi que les modalités essentielles notamment l'indication des prix, des délais de paiement accordés, des ristournes, des intérêts stipulés, et le cas échéant, toutes autres indications permettant à l'organe délibérant ou aux adhérents d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions.

Si une convention n'a pas été autorisée préalablement par le Comité Directeur, le Commissaire aux comptes précise cet état de fait dans son rapport et indique la raison pour laquelle elle n'a pas été préalablement autorisée.

Article 23 : La Commission des finances
La Commission des finances se compose de membres désignés par le Comité Directeur en raison de leurs compétences personnelles en matière financière ainsi que de leur capacité à exercer un contrôle indépendant des comptes et des méthodes de gestion.
L'Assemblée Générale désigne a minima deux clubs distincts dont les représentants sont appelés à assister à la Commission,
Cette commission a notamment pour missions :

- De procéder à l'examen préalable et donner son avis sur le projet des comptes avant que l'Assemblée Générale n'en soit saisie ;
- D'examiner la pertinence des options comptables retenues ;
- D'évaluer l'efficacité et la qualité du contrôle interne et de l'application des règles et procédures en vigueur au sein de l'association.

En cas de difficulté dans l'arrêté des comptes, elle pourra saisir le Président ou demander la convocation d'un Comité Directeur afin d'en référer.

Les membres de ce Comité devront être choisis par l'Assemblée Générale en raison de leurs compétences personnelles en matière financière ainsi que de leur capacité à exercer un contrôle indépendant des comptes et des méthodes de gestion.

Ci-dessous le tableau des délégations approuvées par le Comité Directeur du District lors da la séance du 31 août 2026.

DELEGATIONS DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL (A JOUR AU 01 09 26)

SIGNATURE FINANCIERE	Président	Prés.Délégué	Trésorier	Tréso. Adj.	Dir. Générale	Observations
Signature devis Investissements	OUI	OUI	NON	NON	NON	
Signature devis Fonctionnement	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI limite 5000 €	Opération courante
Signature selon Budget Voté	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI limite 5000 €	Selon Budget approuvé
Signature facture frais fonction.	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	
Signature facture Investis.	OUI	OUI	NON	NON	NON	Suivi par Com. Finance
Signature frais kms et frais divers	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI limite 2000 €	Sur logiciel EXPENSYA
Signature Salaires et acomptes	OUI	OUI à titre exc *	NON	NON	NON	*Uniquement en cas de maladie ou d'absence prolongée du Président
Signature chèque après validation	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI 500 € MAXI	Validation PT ou PT Dél.
Signature Virement après validation	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Validation PT ou PT Dél.
Utilisation CB uniq' frais divers	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI limite 500 €	
Virement Placement	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	
SIGNATURE JURIDIQUE	**Président**	**Prés. Délégué**	**Trésorier**	**Tréso. Adj.**	**Dir. Générale**	**Observations**
Signature Contrat de Travail	OUI	NON	NON	NON	NON	
Signature Contrat d'Entretien	OUI	NON	NON	NON	NON	
Signature Prêt financier	OUI *	NON	NON	NON	NON	*Après accord C. DIR.
Signature Contrat Partenariat	OUI	OUI	NON	NON	NON	
SIGNATURES						

MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICT DE LYON ET DU RHONE DE FOOTBALL

ARTICLE 1 - FORME SOCIALE

Le District de Lyon et du Rhône de Football (le « District ») est une association déclarée, créée avec l'accord de la Fédération française de football (la « FFF »). Elle est régie par la loi du 1er juillet 1901, les présents statuts (les « Statuts ») ainsi que par les textes législatifs et réglementaires applicables, y compris ceux relatifs à l'organisation du sport en France.

Le District respecte notamment les règles déontologiques du sport établies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les statuts, règlements et code de conduite établis par la FFF.
Le District jouit d'une autonomie administrative, sportive et financière pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts et règlements de la FFF et de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football – « LAuRA Foot » (la « Ligue »).

ARTICLE 8 – OBJET

Le District assure la gestion du football sur le Territoire. Il a plus particulièrement pour objet :

- d'organiser, de développer et de contrôler l'enseignement et la pratique du football, sous toutes ses formes, dans le Territoire ;
- de promouvoir et favoriser l'éducation des jeunes par le football ;
- de délivrer les titres départementaux et procéder aux sélections départementales ;
- de mettre en œuvre le projet de formation fédéral ;
- d'entretenir toutes relations utiles avec la FFF, la Ligue, les autres Districts et Ligues régionales et les groupements qui sont ou seront affiliés à la FFF, les pouvoirs publics et le mouvement sportif ;
- de défendre les intérêts moraux et matériels du Football dans le Territoire ;

[…]

ARTICLE 12 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. COMPOSITION

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.
Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

Un membre du Comité de Direction n'est pas, en cette seule qualité, membre de l'Assemblée Générale. Il peut néanmoins avoir le droit de voter à l'Assemblée Générale s'il dispose, outre sa qualité de membre du Comité de Direction, de la qualité de représentant de Club, au sens des présents Statuts.

2. NOMBRE DE VOIX

[…]
~~Pour les nouveaux clubs ou clubs issus d'une fusion, le nombre de licences sera calculé à la date de la convocation.~~

Les nouveaux clubs ou clubs issus d'une fusion prenant effet lors de la saison en cours, disposent d'un nombre de voix déterminé selon le nombre total de licences et sera calculé à la date de la convocation.

3. REPRÉSENTANTS DES CLUBS

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
~~Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club, âgée de 18 ans au jour de l'Assemblée Générale, et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.~~
~~Un représentant de Club ne pourra représenter que le club dans lequel il est licencié pour la saison en cours, lors d'une Assemblé Générale.~~

Le club est représenté par son Président ou par toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter un autre Club.

5.4 VOTES

Les décisions sont prises à la majorité des suffrages valablement exprimés, soit à main levée, soit au vote à bulletin secret. Les votes nuls et les votes blancs ainsi que les abstentions sont recensés mais ne sont pas comptabilisés dans les suffrages exprimés.
[…]
Le vote électronique en physique, garantissant la sécurité et l'anonymat des votes, est admis pour tous les votes, notamment ceux à bulletin secret.
[…]

5.6 Dispositions spécifiques à l'élection de la délégation des représentants des Clubs de District à l'Assemblée Générale de la Ligue

Pour les besoins du présent article :
- les « Clubs de District » sont les Clubs ne répondant pas à la définition de « Club de Ligue »
- les « Clubs de Ligue » sont les Clubs dont l'une au moins des équipes est engagée pour la saison en cours dans un championnat organisé par la Ligue ou par la Fédération.

Chaque saison, l'Assemblée Générale du District élit la délégation représentant les Clubs de District appelée à siéger à l'Assemblée Générale de la Ligue.

L'assemblée Générale du District élit des délégués et des suppléants pour pallier toute absence.

Les délégués représentant les Clubs de District se partagent 60 % du total des voix de l'Assemblée Générale de la Ligue, au prorata des voix de leur District par rapport au nombre total de licences, le reliquat éventuel étant attribué au premier de la liste (article 12.2 des Statuts de Ligue Auvergne Rhône Alpes de Football).

[…]

Article 13 – COMITE DIRECTEUR

2.1 Conditions générales d'éligibilité

Est éligible au Comité Directeur tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un District limitrophe.

Ne peut être candidate :

la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence ;

- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- ~~la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;~~
- ~~la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;~~
- ~~la personne faisant l'objet d'une interdiction de droit de vote ou d'éligibilité en vertu de l'article 131-26 du code pénal ;~~
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- ~~la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.~~
- la personne licenciée concernée par une suspension ferme supérieure à 5 matchs ou supérieure à 1 mois, non intégralement purgée ;
- la personne ayant fait l'objet d'une condamnation définitive pour des faits d'atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, concussion, favoritisme, prise illégale d'intérêts, détournement de fonds publics, ou tout autre délit de même nature).

[…]

c) Les Présidents de Groupement

Les 5 Présidents de Groupement seront élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours par le Groupement qu'ils représenteront. Cette élection devra être organisée entre 6 (six) mois et ~~3 (trois)~~ 2 (deux) mois avant l'Assemblée Générale Elective du Comité Directeur du DLR. Si aucun des candidats en lice n'obtient 50 % le jour de l'AG de Groupement, il sera procédé le même jour à un second tour avec les deux candidats ayant le plus de voix au premier tour, ce pour désigner le Président du Groupement. Cette élection sera organisée par le District qui convoquera en AG de Groupement, au plus tard un mois avant la date de l'Election du Président de Groupement. La liste des clubs par Groupement devra être adoptée en AG de District, dans l'année qui précède l'Election. C'est la commission Electorale qui aura la charge de la surveillance et du bon déroulement de cette Election.
Les candidats devront adresser au siège du District 30 allée Coubertin 69007 Lyon, leur lettre d'intention, ce au moins 30 jours avant la date de l'AG de Groupement.

IMPORTANT

~~Les Mandats des Présidents de Groupement, et les membres du Comité Directeur élus par liste débuteront 15 jours après l'élection de l'AG du District.~~

Lorsque l'élection du Comité Directeur du District intervient avant le 1er juillet, les mandats des Présidents de Groupement, et des membres du Comité Directeur élus par liste, débutent le 1er juillet suivant.
Lorsque cette élection intervient à compter du 1er juillet, lesdits mandats prennent effet quinze (15) jours après l'élection de l'Assemblée générale du District.

4. MANDAT

L'élection du Comité Directeur doit se tenir au plus tard 30 (trente) jours avant l'Assemblée Générale élective de la Ligue.
Le mandat du Comité Directeur est de quatre (4) ans et expire au plus tard le 31 décembre qui suit
les Jeux Olympiques d'été, dans le respect du calendrier fédéral.

Si en cours de mandat, un membre du Comité de Direction fait l'objet d'une interdiction, sanction ou condamnation prévue à l'article 13.2.1 des présents statuts et devenue définitive, il perd sa qualité de membre du Comité de Direction, jusqu'au terme du mandat, sur constat de la Commission de surveillance des opérations électorales. La vacance de poste est alors comblée selon les modalités définies à l'article 13.3 des présents statuts. La perte de la qualité de membre ne concerne pas le membre du Comité de Direction qui, en cours de mandat, fait l'objet d'une suspension, l'intéressé ne pouvant exercer sa fonction de membre du Comité de Direction pendant toute la durée de sa suspension en application de l'article 150 des Règlements Généraux de la FFF.

Les membres sortants sont rééligibles.
Le Comité Directeur est renouvelable en totalité tous les quatre (4) ans.

~~Le mandat du Comité Directeur s'achève dans les quinze (15) jours suivant l'élection du nouveau Comité Directeur.~~

Lorsque l'élection du nouveau Comité Directeur intervient avant le 30 juin, la prise de fonction du Comité Directeur nouvellement élu est fixée au 1er juillet suivant.
Jusqu'à cette date, le Comité Directeur sortant demeure en fonction et conserve l'ensemble de ses attributions.
Lorsque l'élection du nouveau Comité Directeur intervient à compter du 30 juin, le mandat du Comité Directeur sortant prend fin dans les quinze (15) jours suivant l'élection du nouveau Comité Directeur.

7. FONCTIONNEMENT

Le Comité Directeur se réunit au moins cinq (5) fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande du quart au moins de ses membres.
Il délibère valablement si au moins la moitié des membres sont présents. Les réunions peuvent avoir lieu à titre exceptionnel téléphoniquement ou par visioconférence, voire, si l'urgence l'exige, par voie électronique.
En cas d'absence du Président, le Comité Directeur est présidé par le Président Délégué ou à défaut par un membre désigné par le Comité Directeur.
Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.
Tout membre du Comité Directeur qui a, sans excuse valable, manqué à trois (3) séances consécutives du Comité Directeur perd la qualité de membre du Comité.
Il est tenu procès-verbal des séances. Les procès-verbaux sont signés par le président de séance et le secrétaire. Ils sont conservés au siège du District et publiés sur le site internet du District.

Les membres du Comité Directeur, ainsi que toute personne appelée à assister à ses réunions, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et de celles données comme telles par son Président.

Le District veille à prévenir et à gérer toute situation de conflit réel, potentiel ou apparent, pouvant exister entre ses intérêts et les intérêts personnels ou professionnels de l'un de membres du Comité Directeur, de l'un des membres des commissions du District, des collaborateurs ou de toute personne agissant au nom du District.
Lorsqu'un membre du Comité de Direction a connaissance d'un conflit d'intérêts, réel, potentiel ou apparent, dans lequel il pourrait être impliqué, il en informe sans délai le Comité Directeur et s'abstient de participer aux débats et de voter sur la délibération concernée. Ce principe s'applique également à tout membre d'une commission du District se trouvant dans une telle situation, qui doit alors en informer sans délai ladite commission et s'abstenir de participer aux débats et de voter sur l'affaire concernée.

ARTICLE 14 – BUREAU

3. Attributions

[…]

Le Bureau administre et gère le District sous le contrôle du Comité ~~de Direction~~ Directeur auquel il rend compte de son activité. A ce titre, il définit et met en place les moyens et actions nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées par le Comité Directeur.

4. Fonctionnement

[…]

Le Bureau peut établir ~~un~~ son propre règlement de fonctionnement. Il doit être approuvé par la majorité des membres titulaires qui le composent.

[…]

ARTICLE 16 - COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité Directeur et de toutes autres élections organisées au sein du District.

Elle contrôle également, le cas échéant, la procédure de révocation du Comité de Direction mise en œuvre en application de l'article 13.5 des présents Statuts.

[…]

ARTICLE 22 - CONFORMITÉ DES STATUTS ET RÈGLEMENTS DU DISTRICT

Les Statuts et les Règlements du District doivent être conformes et compatibles avec ceux de la FFF, conformément à l'article ~~42.3~~ 50.3 des Statuts de la FFF, et avec ceux de la Ligue. En cas de contradiction entre les différents documents, les Statuts de la FFF prévaudront en premier lieu et ceux de la Ligue en second lieu.

ARTICLE 23 – FORMALITÉS

Le District est tenu de faire connaître à la Préfecture et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sur le territoire desquelles le District a son siège social, ainsi qu'à la FFF, dans les trois (3) mois, tous les changements survenus dans son administration, ainsi que toutes les modifications apportées aux présents Statuts.

~~Plus généralement, la FFF pourra obtenir tout document (notamment les Statuts et Règlements à jour) concernant le District.~~

Article 24 – TRANSMISSION DES DOCUMENTS

1. Le District adresse à la FFF la situation financière de l'exercice écoulé après approbation de ses comptes.

2. Le District transmet dans les meilleurs délais, tout document relatif à sa gestion administrative, juridique, financière ou comptable, sur demande écrite et motivée de la FFF.

VOEUX

Vœu n°1 – MUROISE FOOT et DOMTAC
Avis défavorable du Comité Directeur du 02/11/26 et vœu irrecevable*. D'autre part, ce vœu a déjà été modifié par un vote en AG de Ligue.

MUROISE FOOT
Modification de l'article 16.4 des Règlements sportifs du DLR - Modalités pour purger une suspension

Depuis l'AG de décembre 2025, il a été ajouté un second alinéa, formulé ainsi : "Les rencontres de compétitions nationales ou celles organisées par la Ligue ne peuvent servir à purger une suspension du district". Cette modification a des effets pervers qui sont contraires à certains principes de base que doivent respecter nos règlements. En effet, il y a un problème lié à la prorogation automatique et non justifiée des suspensions de certains joueurs, mais également un problème lié aux risques sportifs encourus par les clubs lors de leur participation aux compétitions nationales (ou organisées par la Ligue). Cette analyse concerne essentiellement la coupe de Franceen catégorie séniors (et peut être la coupe Gambardella).

Dans un premier temps, si un joueur est sanctionné d'un match de suspension en fin de saison, il va se retrouver à ne pas pouvoir jouer en début de saison suivante au moins deux matchs (voire trois). En effet, la coupe de France ayant lieu avant le début des championnats (il y a même deux tours avant le début des championnats), un joueur ne pourra pas jouer pendant deux voire trois matchs, alors qu'il n'était suspendu qu'un seul match. Il y a là une atteinte claire au principe *non bisin idem* puisque le joueur concerné sera sanctionné trois fois pour une seule faute équivalente normalement à un seul match de suspension. Cette prorogation automatique mais non justifiée de la suspension n'a aucun sens.

Dans un second temps, un joueur ne peut plus purger une suspension en Coupe de France. Toutefois, il peut recevoir un carton rouge ou un carton jaune lors d'un match de Coupe de France, qui entrainera sa suspension ensuite en championnat. Donc la Coupe de France ne permet pas de purger, mais peut entraîner une suspension... la situation la plus ubuesque étant peut être celle d'un joueur qui obtient deux cartons jaunes lors du premier match de Coupe de France, qui sera donc suspendu pour ensuite le second match de Coupe de France mais aussi par la suite pour le premier match de championnat. Il y a là une très forte incitation règlementaire à ne pas participer à cette compétition, ce qui n'est pas positif pour notre sport. La dissociation entre la compétition dans laquelle on obtient la suspension et celle dans laquelle il est possible de la purger n'a aucun sens.

En conclusion, au regard de ces deux problématiques, le club de Muroise FC propose soit de supprimer l'alinéa mentionné en début du mail, soit de rajouter une incise indiquant que cet alinéa concerne uniquement les championnats et non les coupes.

D'autre part, il est rappelé aux Clubs qu'un vœu déjà traité en AG, ne peut être rediscuté dans les 3 ans à venir sous peine d'irrecevabilité (article 12.5.2 des statuts du DLR).

DOMTAC
Modification de la prise en compte des rencontres de coupe dans le calcul du statut d'équipier supérieur pour les équipes réserves évoluant en championnat de District.

Les Clubs disposant d'une équipe fanion engagée en championnat régional et d'une équipe réserve engagée en championnat de District sont aujourd'hui confrontés à une difficulté croissante de gestion sportive.

En effet, une équipe fanion régionale peut être engagée simultanément dans plusieurs compétitions : championnat régional, Coupe de France, Coupe LAuRAFoot, Coupe de Lyon et du Rhône, voire autres compétitions selon les saisons. Lorsqu'un Club réalise un parcours positif dans plusieurs coupes, le nombre de rencontres disputées par certains joueurs avec l'équipe supérieurs augmente rapidement.

Cette situation a des conséquences directes sur la composition de l'équipe réserve évoluant en championnat de District. Les Clubs doivent alors arbitrer entre deux objectifs sportifs pourtant légitimes :

- Présenter une équipe réserve compétitive en championnat de District
- Jouer pleinement les compétitions de coupe, notamment la Coupe de Lyon et du Rhône

Dans les faits, cette contrainte peut conduire les Clubs à limiter l'utilisation de certains joueurs en coupe avec l'équipe fanion afin de préserver leur qualification pour le championnat de l'équipe réserve. A terme, cela risque de dévaloriser les compétitions de coupe départementales, en particulier la Coupe de Lyon et du Rhône, qui pourrait devenir un choix secondaire par rapport aux championnats.

L'objectif du présent vœu n'est pas de contourner l'esprit des règlements relatifs aux équipes supérieures et inférieurs, ni de fausser les championnats de District. Il s'agit au contraire de mieux distinguer les compétitions de championnat, qui doivent rester la référence principale pour apprécier le statut d'un joueur, des compétitions de coupe, dont le calendrier et le caractère ponctuel peuvent fortement impacter la gestion des effectifs.

Proposition de modification réglementaire

Il est proposé que, pour les Clubs dont l'équipe supérieure évolue en championnat régional et dont une équipe inférieure évolue en championnat de District, les rencontres disputées par un joueur avec l'équipe supérieure en Coupe de France, Coupe LAuRAFoot, Coupe de Lyon et du Rhône ne soient pas prises en compte dans le calcul du nombre de matchs permettant de qualifier ce joueur d'équipier supérieur pour les rencontres de championnat de l'équipe inférieure.

Le calcul du statut d'équipier supérieur resterait donc fondé prioritairement sur les rencontre de championnat disputées avec l'équipe supérieure.

Cette modification ne remettrait pas en cause les autres dispositions réglementaires applicables, notamment celles relatives à la participation à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure ou aux règles spécifiques propres à chaque compétition.

D'autre part, il est rappelé aux Clubs qu'un vœu déjà traité en AG, ne peut être rediscuté dans les 3 ans à venir sous peine d'irrecevabilité (article 12.5.2 des statuts du DLR).

<u>Vœu n°2 – AS ST FORGEUX</u>
Avis défavorable du Comité Directeur du 02/11/26

Football Loisirs Féminin à 8

Le club de l'AS Saint-Forgeux souhaite soumettre un vœu visant à limiter à deux doubles licences autorisées par équipe, contre quatre actuellement, dans le championnat de Football Loisirs Féminin 8.Cette mesure permettrait de préserver une meilleure équité sportive entre les équipes et d'éviter des écarts de niveau trop importants, afin de garantir un championnat plus équilibré et compétitif pour l'ensemble des clubs.

Vœu n°3 – AS SORNINS REUNIS

Avis défavorable du Comité Directeur du 02/11/26 et vœu irrecevable*. Le Comité Directeur propose d'attendre l'AG d'été du mois de mai, pour analyser le brassage actuel en U15 D1.

En s'inspirant de la réforme de la catégorie U11-U15 de cette saison, 2026/2027; brassage, puis poules d'accession/ poules de maintien, descente, étendre cette disposition à l'ensemble des autres divisions, catégories U15 - U17 - (U20) - D2 - D3 - D4.

Argumentations :

- Homogénéiser les rapports de force
- Garantir la progression de nos joueurs
- Attractivité de notre sport. Préserver l'intérêt sportif
- Limiter ainsi la perte de licences dans ces catégories
- Moins de rencontres à scores élevés

D'autre part, il est rappelé aux Clubs qu'un vœu déjà traité en AG, ne peut être rediscuté dans les 3 ans à venir sous peine d'irrecevabilité (article 12.5.2 des statuts du DLR).

Vœu n°4 – VETERANS DE COLOMBIER SAUGNIEU

Avis défavorable du Comité Directeur du 02/11/26

Que les clubs n'ayant pas de foot d'animation, d'équipe de jeunes et d'équipe seniors soient exemptées de participer aux assemblées de son groupement. Notre club est composé uniquement de 2 équipes "vétérans". Le vendredi 4 septembre je suis allé à l'assemblée du groupement Vallée du Rhône à DIEMOZ uniquement pour éviter l'amende de 100 €, car il n'y a pas eu durant 2 heures un seul mot sur la catégorie "vétéran" ce qui est le cas à chaque assemblée

Vœu n°5 – VETERANS DE COLOMBIER SAUGNIEU

Avis défavorable du Comité Directeur du 02/11/26 et vœu irrecevable*.

Concernant le championnat Vétérans

Ne plus faire un calendrier sur une base de 12 équipes en ne mettant que 10 équipes par poule ce qui génère trop de vendredi sans match.
Pour la saison 2026/2027 il y avait 58 équipes au départ réparties dans 6 poules de 9 ou 10 équipes au maximum.
Depuis le début de saison 3 clubs ont fait forfait général (Neuville, Formans St Didier et FCL), il reste donc 55 clubs. De ce fait, à ce jour il y a :

- 2 poules de 10 qui ont 4 vendredi sans match dans le calendrier
- 3 poules de 9 qui ont 6 vendredi sans match dans le calendrier
- 1 poule de 8 qui a 8 vendredi sans match dans le calendrier et qui fait seulement 14 matchs dans la saison.

Pour la saison 2027/2028 nous vous demandons de partir seulement avec 5 poules même si vous voulez garder le calendrier sur la base de 12 équipes 55 équipes en compétition à ce jour, si c'est de même la saison prochaine ça fait 5 poules de 11 avec une marge de 5 équipes qui peuvent s'inscrire

D'autre part, il est rappelé aux Clubs qu'un vœu déjà traité en AG, ne peut être rediscuté dans les 3 ans à venir sous peine d'irrecevabilité (article 12.5.2 des statuts du DLR).

Vœu n°6 – Présenté par la Commission des Compétitions
Vœu approuvé à l'unanimité par le Comité Directeur du 02/11/26

Obligations des Clubs

Textes actuels :
Obligation est faite pour les **clubs D1** d'avoir au minimum deux équipes à onze de jeunes en championnat du District encore en activité en fin de saison. Il est possible de compenser une équipe à onze par une équipe U13 ou par deux équipes U11. Seule une équipe à onze de jeunes peut être compensée sur les deux obligatoires. L'entente de jeunes est possible : lorsqu'au moins deux Clubs soumis au Statut auront opéré une entente. Cette entente doit comporter le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs. L'équipe en « entente » est comptabilisée uniquement au Club gestionnaire de l'entente

Tout **Club de D2** dont le classement en fin de saison lui permet la montée en D1 aura obligation d'avoir au minimum deux équipes de jeunes en championnat encore en activité en fin de saison pour prétendre à cette accession. L'absence d'une des deux équipes à 11 peut être compensée par une équipe U13 ou par deux équipes U11. Toutefois, en cas d'absence des deux équipes à 11, les compensations ne peuvent être identiques (2 équipes U13 ou 2x2 équipes U11). Le regroupement des jeunes est possible : lorsque 2 ou plusieurs clubs soumis au Statut auront opéré un regroupement, ce regroupement devra comporter le nombre d'équipes correspondant à l'addition des obligations de ces clubs. L'équipe en « entente » est comptabilisée uniquement au Club gestionnaire de l'entente

Proposition de texte :
Les clubs dont l'équipe représentative participe à l'un des Championnats Seniors D1 ou D2 du District de Lyon et du Rhône sont dans l'obligation d'engager 2 équipes de jeunes de U11 à U20 et de participer au championnat jusqu'à son terme.